MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2015

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

ENSEMBLE on développe notre économie

Québec

MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2015

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Finances Québec

NOTE
Le masculin générique n'est utilisé que pour alléger le texte.

Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2015

Dépôt légal – 26 novembre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-551-74455-9 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-74456-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC – MISE À JOUR DE NOVEMBRE 2015

Faits saillants

Section A
La situation financière du Québec

Section B
Le Plan économique du Québec :
les actions déjà mises en place pour la relance économique

Section C
L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2015 et 2016

Section D
Le cadre financier détaillé du gouvernement

Section E
La dette du gouvernement du Québec

FAITS SAILLANTS

Faits saillants **3**

Équilibre budgétaire : une situation financière plus solide 4

La croissance économique se poursuit au Québec 8

Le Plan économique du Québec : les actions déjà mises en place pour la relance économique 9

La poursuite des efforts pour réduire la dette 11

Des investissements en immobilisations élevés 12

FAITS SAILLANTS

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec est l'occasion de faire un suivi de la mise en œuvre des orientations économiques et budgétaires du gouvernement. Elle permet en outre de mettre à jour le cadre financier de mars 2015 afin de tenir compte des plus récentes informations sur la situation économique et sur le suivi des revenus et des dépenses du gouvernement[1].

Le Plan économique du Québec prévoit le rétablissement de finances publiques saines et équilibrées ainsi que l'établissement d'un environnement favorable à la croissance de l'économie et à la création d'emplois. Plus particulièrement, les orientations budgétaires du gouvernement prévoient :

— le retour à l'équilibre budgétaire dès 2015-2016;

— l'établissement de la croissance des dépenses en fonction de la capacité de payer des contribuables;

— le financement adéquat des services publics, dont un investissement additionnel en éducation dès 2015-2016;

— le maintien des investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés;

— la poursuite de la réduction de la dette;

— la réduction du fardeau fiscal des contribuables.

GRAPHIQUE 1

Solde budgétaire(1) de 2009-2010 à 2016-2017
(en millions de dollars)

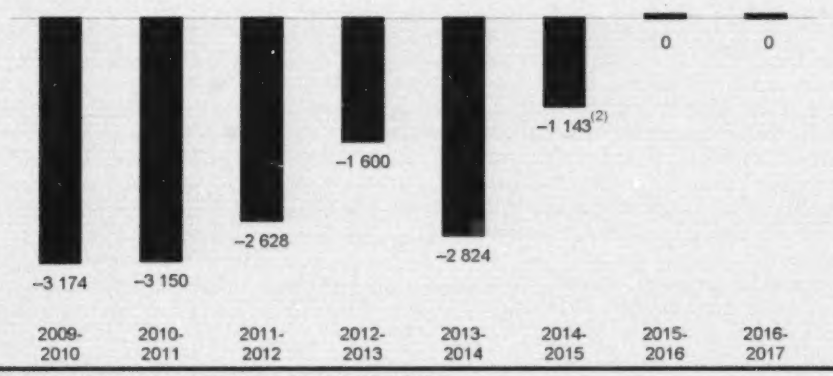

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
(2) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

1 Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 1er novembre 2015, à l'exception des statistiques économiques concernant le Québec et le Canada, qui reflètent les données historiques des comptes économiques provinciaux de Statistique Canada, publiés le 10 novembre 2015. Les prévisions économiques sont basées sur les comptes économiques trimestriels publiés précédemment par l'Institut de la statistique du Québec et par Statistique Canada.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : UNE SITUATION FINANCIÈRE PLUS SOLIDE

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec est l'occasion de présenter les résultats des *Comptes publics 2014-2015* et de confirmer les objectifs budgétaires du gouvernement pour 2015-2016 et les années suivantes.

❑ 2014-2015 : un déficit inférieur de moitié à celui prévu

Les résultats des *Comptes publics 2014-2015* montrent que le gouvernement a atteint ses objectifs budgétaires. Le déficit budgétaire est inférieur de moitié à celui prévu.

— En 2014-2015, le déficit budgétaire s'est établi à 1 143 millions de dollars, soit un déficit inférieur de 1 207 millions de dollars par rapport à la cible de 2 350 millions de dollars prévue initialement.

TABLEAU 1

Révisions pour 2014-2015 par rapport au budget 2015-2016
(en millions de dollars)

	2014-2015		
	Budget 2015-2016	**Révisions**	**Résultats réels**
Revenus consolidés			
Revenus autonomes	72 027	35	72 062
Entreprises du gouvernement	5 266	70	5 336
Transferts fédéraux	18 720	−181	18 539
Total – Revenus consolidés	**96 013**	**−76**	**95 937**
Variation en %	***3,0***	***−0,1***	***2,9***
Dépenses consolidées			
Dépenses de programmes	−65 704	362	−65 342
Variation en %	*2,1*		*1,6*
Autres dépenses consolidées[1]	−21 073	884	−20 189
Sous-total	**−86 777**	**1 246**	**−85 531**
Service de la dette	−10 333	63	−10 270
Total – Dépenses consolidées	**−97 110**	**1 309**	**−95 801**
Variation en %	***2,3***	***−1,4***	***0,9***
SURPLUS (DÉFICIT)	**−1 097**	**1 233**	**136**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 253	−26	−1 279
SOLDE BUDGÉTAIRE[2]	**−2 350**	**1 207**	**−1 143[3]**
En % du PIB	***−0,6***	***0,3***	***−0,3***

(1) Incluant les ajustements de consolidation.
(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
(3) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

❑ 2015-2016 : l'équilibre budgétaire

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec prévoit toujours le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

Pour atteindre cet objectif, la croissance des dépenses sera inférieure à celle des revenus.

— La croissance des dépenses consolidées s'établira à 2,7 % en 2015-2016 et à 2,2 % en 2016-2017. La croissance des revenus consolidés s'établira à 4,1 % et à 3,3 % respectivement pour ces deux années.

Le gouvernement maintiendra l'équilibre budgétaire chaque année tout en poursuivant les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

— Ces versements s'établiront à 1 496 millions de dollars en 2015-2016 et à 2 158 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU 2

Cadre financier sommaire consolidé – Mise à jour de novembre 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus autonomes	80 513	82 989	85 001
Variation en %	*4,0*	*3,1*	*2,4*
Transferts fédéraux	19 351	20 130	20 612
Variation en %	*4,4*	*4,0*	*2,4*
Revenus consolidés	**99 864**	**103 119**	**105 613**
Variation en %	***4,1***	***3,3***	***2,4***
Dépenses	−88 091	−89 860	−91 738
Variation en %	*3,0*	*2,0*	*2,1*
Service de la dette	−10 277	−10 701	−10 814
Variation en %	*0,1*	*4,1*	*1,1*
Dépenses consolidées	**−98 368**	**−100 561**	**−102 552**
Variation en %	***2,7***	***2,2***	***2,0***
Provision pour éventualités	—	−400	−400
SURPLUS (DÉFICIT)	**1 496**	**2 158**	**2 661**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 496	−2 158	−2 661
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ La réussite scolaire : une priorité en éducation

La gestion efficace des dépenses permet au gouvernement d'augmenter les investissements en éducation, en priorité au chapitre de la réussite scolaire.

Pour améliorer la réussite scolaire, le gouvernement investit des sommes additionnelles pour augmenter les ressources en enseignement et les ressources professionnelles et techniques, notamment dans les milieux défavorisés et dévitalisés.

Ce sont 80 millions de dollars additionnels qui seront ajoutés sur une base annuelle au budget de l'éducation. D'ici la fin de 2015-2016, cet investissement additionnel représente une somme de 20 millions de dollars.

TABLEAU 3

Dépenses de programmes de 2014-2015 à 2016-2017
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016[1]			2016-2017		
	Résultats réels	Budget 2015-2016	Variation	Novembre 2015	Budget 2015-2016	Variation	Novembre 2015
Dépenses de programmes totales	**65 342**	**66 460**	**—**	**66 460**	**67 889**	**80**	**67 969**
Variation en %		***1,2***		***1,7***	***2,2***		***2,3***
Dont :							
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	16 792	16 926	20	16 946	17 196	80	17 276
Variation en %		*0,2*		*0,9*	*1,6*		*1,9*

(1) Pour l'exercice financier 2015-2016, le budget additionnel de 20 M$ alloué en éducation est financé par des disponibilités dégagées ailleurs dans les dépenses de programmes du gouvernement.

❑ La poursuite du contrôle des dépenses

En 2014-2015, la croissance des dépenses a été ramenée à 1,4 %, un niveau inférieur à celui observé au cours des dernières années et plus compatible avec la capacité de payer des contribuables.

La croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette sera de 2,1 % en moyenne par année de 2014-2015 à 2019-2020 inclusivement.

— Pour 2015-2016, la croissance des dépenses devrait s'établir à 3,0 %.

— À compter de 2016-2017, la poursuite du contrôle des dépenses permettra de réduire le fardeau fiscal des Québécois et de poursuivre les efforts pour réduire le poids de la dette. Ainsi, comme prévu au Plan économique du Québec de mars 2015, la contribution santé progressive sera graduellement éliminée à compter du 1er janvier 2017.

GRAPHIQUE 2

Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette
(en pourcentage)

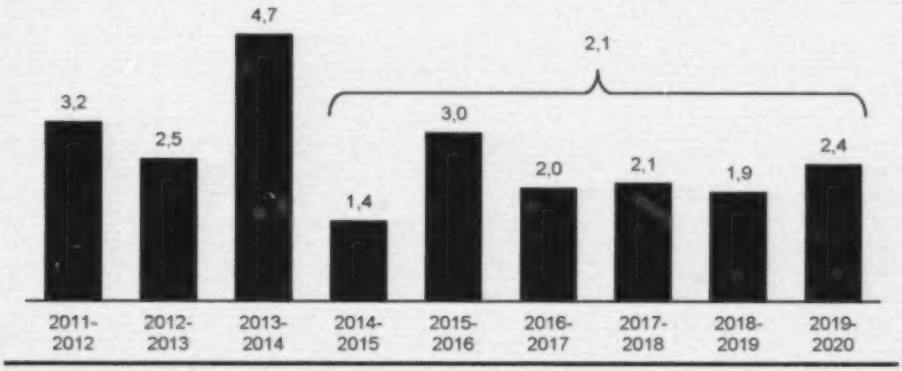

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE SE POURSUIT AU QUÉBEC

Au Québec, la croissance économique se poursuit. Elle devrait s'établir à 1,5 % en 2015, soit le même rythme qu'en 2014, malgré un ralentissement observé au Canada et ailleurs dans le monde.

La croissance du PIB réel en 2015 est soutenue principalement par la consommation des ménages et par la bonne tenue des exportations.

— La consommation des ménages devrait augmenter de 1,9 % en termes réels, les consommateurs bénéficiant, entre autres, de la progression de l'emploi et des effets positifs de la baisse des prix des carburants.

— Les exportations internationales de biens continuent d'afficher une forte croissance. Elles ont augmenté de 6,4 % au cours des huit premiers mois de 2015, après un gain de 10,9 % en 2014.

La croissance économique au Québec s'accélérera à 1,7 % en 2016.

— L'an prochain, la création d'emplois continuera de soutenir la consommation des ménages. De plus, la progression des exportations sera favorisée par le renforcement de l'économie américaine et par la faiblesse du dollar canadien.

— L'économie devrait également bénéficier d'un apport accru de l'investissement non résidentiel des entreprises.

— La progression soutenue des exportations et de la consommation des ménages incitera les entreprises à augmenter leurs investissements pour accroître leurs capacités de production.

GRAPHIQUE 3

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

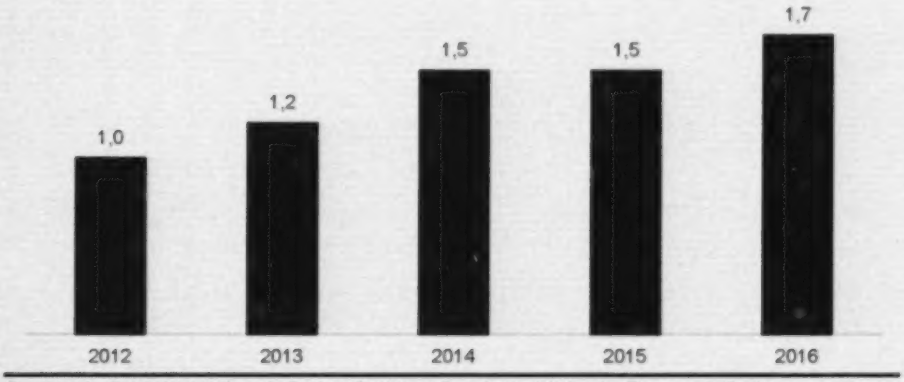

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Dans le Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé les actions qu'il entend déployer au cours des prochaines années pour répondre aux défis de la croissance économique.

— L'ensemble des mesures du Plan économique du Québec représente un soutien de près de 22 milliards de dollars dans l'économie.

Déjà, plusieurs des initiatives prévues sont en cours de réalisation afin de :

— réduire la charge fiscale des Québécois;

— alléger le fardeau fiscal des sociétés;

— favoriser le développement économique du Québec.

❑ Une réduction de 2 milliards de dollars de la charge fiscale des Québécois

Au cours des quatre prochaines années, les Québécois verront leur charge fiscale réduite de 2 milliards de dollars.

Dès le 1er janvier 2016, les premiers allègements du fardeau fiscal des particuliers prendront effet, notamment grâce à l'implantation d'un bouclier fiscal et d'une bonification des incitatifs au travail pour les travailleurs d'expérience.

❑ Un allègement du fardeau fiscal des sociétés

Depuis juin 2014, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan économique du Québec, plusieurs mesures d'application générale visant à réduire le fardeau fiscal des sociétés et aussi à améliorer la compétitivité globale du régime fiscal des sociétés.

Sur les onze initiatives d'application générale annoncées, cinq ont déjà été mises en œuvre par le gouvernement. Ces initiatives permettant de favoriser la croissance économique représentent une baisse du fardeau fiscal de près de 140 millions de dollars dès 2015-2016.

En incluant les mesures qui s'appliqueront à partir de 2017, environ 200 000 entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions bénéficieront d'un allègement fiscal.

❑ Des gestes concrets pour le développement économique du Québec

Le Plan économique du Québec prévoit des gestes visant à accroître des facteurs déterminants de la croissance économique, notamment les investissements privés.

En ce sens, de grandes initiatives ont déjà été mises en œuvre, plus particulièrement la Stratégie maritime du Québec et le Plan Nord, auxquelles s'ajoutent notamment la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium et le Plan d'action gouvernemental en économie sociale.

Également, le gouvernement intervient financièrement pour stimuler l'économie principalement par le biais d'incitatifs fiscaux et d'Investissement Québec. À titre d'exemple :

— le ministère des Finances du Québec a émis dix certificats d'admissibilité relatifs au congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement depuis sa mise en place. Ces dix projets représentent des investissements potentiels totalisant 5,4 milliards de dollars;

— depuis le 1er avril 2014, les interventions financières réalisées par Investissement Québec en matière de développement économique totalisent plus de 3 milliards de dollars.

LA POURSUITE DES EFFORTS POUR RÉDUIRE LA DETTE

La réduction du poids de la dette est une priorité. Le gouvernement maintient les objectifs de réduction de la dette et poursuit les efforts en ce sens par l'entremise des versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit les objectifs de réduction de la dette suivants pour 2025-2026 :

— 45 % du PIB pour la dette brute;

— 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés.

Le poids de la dette brute commencera à diminuer à compter de la présente année financière. Au 31 mars 2016, il s'établira à 55,0 % du PIB, soit une diminution de 0,1 point de pourcentage par rapport au 31 mars 2015.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés s'établira quant à lui à 31,6 % du PIB au 31 mars 2016, en diminution également par rapport au 31 mars 2015.

GRAPHIQUE 4

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

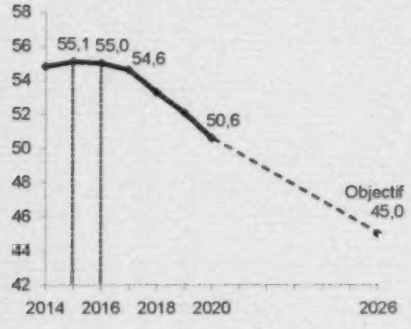

GRAPHIQUE 5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

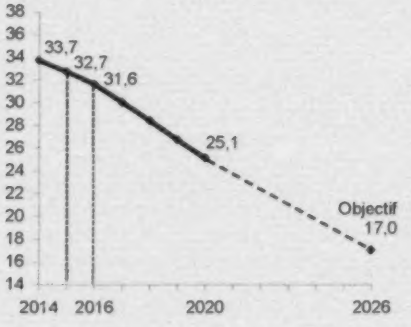

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ÉLEVÉS

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques de qualité, le gouvernement maintiendra les investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— À cet égard, le PQI 2016-2026 s'établira à 88,4 milliards de dollars, soit le même niveau que celui du PQI 2015-2025.

— Pour 2016-2017, les investissements prévus en immobilisations s'élèveront à 9,4 milliards de dollars.

Les niveaux importants d'investissements publics prévus pour les prochaines années constitueront un soutien important de l'activité économique et de la création d'emplois dans toutes les régions du Québec.

GRAPHIQUE 6

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2016-2026
(en milliards de dollars)

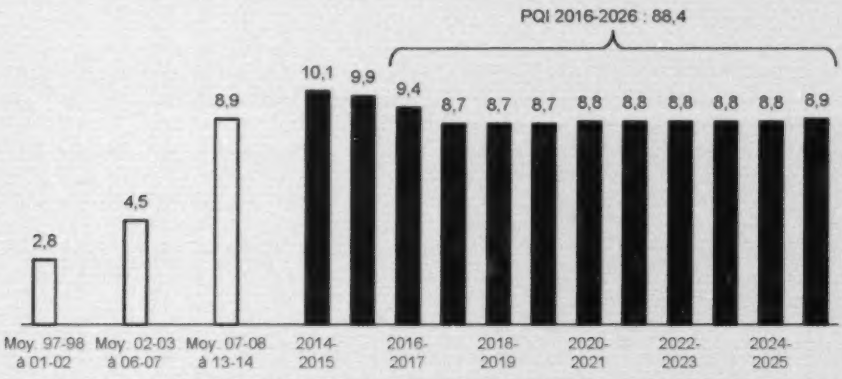

Section A

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Introduction **A.3**

1. L'évolution récente de la situation économique et budgétaire **A.5**

1.1 La croissance économique se poursuit au Québec A.6

1.2 L'équilibre budgétaire est prévu pour 2015-2016 et les années suivantes A.8

1.2.1 Un déficit inférieur de moitié à celui prévu pour 2014-2015 ..... A.10

1.2.2 Le sommaire des révisions au cadre financier A.12

2. Les perspectives économiques et budgétaires **A.13**

2.1 Le cadre financier quinquennal du gouvernement A.13

2.2 L'évolution des revenus A.17

2.3 L'évolution des dépenses A.20

2.4 La réduction du poids de la dette A.26

2.5 Les investissements publics en immobilisations A.27

INTRODUCTION

Dès son arrivée au pouvoir en avril 2014, le gouvernement a identifié deux grandes orientations afin de guider son action, soit :

— le rétablissement de finances publiques saines et équilibrées;

— l'établissement d'un environnement favorable à la croissance de l'économie.

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec confirme que le gouvernement est en voie d'atteindre l'équilibre budgétaire et qu'il a engagé des gestes importants pour soutenir la croissance économique.

La présente section fournit une vue d'ensemble de la situation financière du Québec[1]. À ce titre, elle illustre :

— l'évolution récente de la situation économique et budgétaire;

  — La croissance économique se poursuit au Québec, principalement soutenue par la consommation des ménages et la bonne tenue des exportations.

  — Les efforts entrepris depuis juin 2014 ont permis au gouvernement de rendre plus solide la situation financière du Québec.

    – Les résultats réels pour 2014-2015 sont meilleurs que prévu, avec un déficit budgétaire de 1,1 milliard de dollars, soit la moitié de ce qui était prévu.

    – Le gouvernement prévoit l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2015-2016 après six années consécutives de déficit.

— les perspectives pour les années à venir.

  — L'équilibre budgétaire sera maintenu pour les années suivantes grâce à un contrôle des dépenses qui respectera l'évolution des revenus.

  — Les investissements en immobilisations sont maintenus à des niveaux élevés tout en poursuivant les efforts de réduction de la dette.

---

1 Dans l'ensemble de cette section, les données budgétaires présentées pour 2015-2016 et les années suivantes sont des prévisions.

1. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec est l'occasion pour le gouvernement de faire le suivi des orientations économiques et budgétaires prévues en mars dernier, soit :

— la mise en œuvre d'un plan économique favorable à la croissance de l'économie et de l'emploi;

— le retour à l'équilibre budgétaire à compter de cette année, soit en 2015-2016;

— l'établissement de la croissance des dépenses en fonction de la capacité de payer des contribuables;

— le financement adéquat des services publics, dont un investissement additionnel en éducation dès 2015-2016;

— le maintien des investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés;

— la poursuite de la réduction de la dette, un engagement envers les générations futures;

— la réduction du fardeau fiscal des contribuables.

1.1 La croissance économique se poursuit au Québec

Au Québec, la croissance économique se poursuit. Elle devrait s'établir à 1,5 % en 2015, soit le même rythme qu'en 2014, malgré un ralentissement observé au Canada et ailleurs dans le monde.

La croissance du PIB réel en 2015 est soutenue principalement par la consommation des ménages et par la bonne tenue des exportations.

— La consommation des ménages devrait augmenter de 1,9 % en termes réels, les consommateurs bénéficiant, entre autres, des salaires résultant de la progression de l'emploi et des effets positifs de la baisse des prix des carburants.

— Les exportations internationales de biens continuent d'afficher une forte croissance. Elles ont augmenté de 6,4 % au cours des huit premiers mois de 2015, après un gain de 10,9 % en 2014.

La croissance économique au Québec s'accélérera à 1,7 % en 2016.

— L'an prochain, la création d'emplois continuera de soutenir la consommation des ménages. De plus, la progression des exportations sera favorisée par le renforcement de l'économie américaine et par la faiblesse du dollar canadien.

— Ces conditions créeront un climat favorable à l'investissement. L'économie devrait ainsi bénéficier d'un apport accru de l'investissement non résidentiel des entreprises.

  — En effet, la progression soutenue des exportations et de la consommation des ménages incitera les entreprises à augmenter leurs investissements pour accroître leurs capacités de production.

GRAPHIQUE A.1

Croissance économique du Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

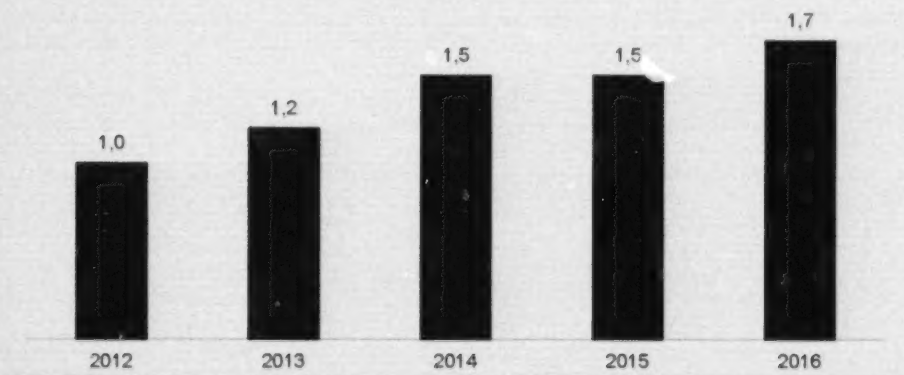

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Au Québec, la croissance économique en 2015 devrait afficher une progression similaire à celle de 2014, soit 1,5 %, alors qu'elle devrait décélérer dans la plupart des autres juridictions, à l'exception, notamment, des États-Unis.

Les perspectives économiques pour 2015 et 2016 sont, par ailleurs, révisées à la baisse pour l'ensemble des juridictions.

Par rapport au budget de mars 2015, la croissance du PIB réel au Québec est révisée à la baisse de 0,5 point de pourcentage en 2015, pour s'établir à 1,5 %. Pour 2016, il est prévu que la croissance s'accélérera à 1,7 %, soit 0,3 point de pourcentage de moins par rapport à ce qui était prévu en mars dernier. Il s'agit de révisions similaires à celles apportées aux perspectives de croissance aux États-Unis, au Canada, en Ontario et ailleurs dans le monde.

TABLEAU A.1

Perspectives de croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage et révisions en points de pourcentage)

	2014	2015	2016
Québec			
– Mise à jour de novembre 2015	1,5	1,5	1,7
– Budget 2015-2016		2,0	2,0
– *Révision*		*–0,5*	*–0,3*
Canada			
– Mise à jour de novembre 2015	2,5	1,2	1,8
– Budget 2015-2016		2,0	2,2
– *Révision*		*–0,8*	*–0,4*
Ontario			
– Secteur privé[1]	2,7	2,0	2,4
– Budget de l'Ontario 2015-2016		2,7	2,4
– *Révision*		*–0,7*	*0,0*
États-Unis			
– Mise à jour de novembre 2015	2,4	2,4	2,6
– Budget 2015-2016		2,9	2,7
– *Révision*		*–0,5*	*–0,1*
Monde			
– Mise à jour de novembre 2015	3,4	3,0	3,3
– Budget 2015-2016		3,4	3,6
– *Révision*		*–0,4*	*–0,3*

(1) Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de neuf institutions du secteur privé, en date du 10 novembre 2015.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

1.2 L'équilibre budgétaire est prévu pour 2015-2016 et les années suivantes

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec prévoit toujours le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

❑ Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Pour atteindre cet objectif, la croissance des dépenses sera inférieure à celle des revenus.

— La croissance des dépenses consolidées s'établira à 2,7 % en 2015-2016 et à 2,2 % en 2016-2017. La croissance des revenus consolidés s'établira à 4,1 % et à 3,3 % respectivement pour ces deux années.

Le gouvernement maintiendra l'équilibre budgétaire chaque année tout en poursuivant les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

— Ces versements s'établiront à 1 496 millions de dollars en 2015-2016 et à 2 158 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU A.2

Cadre financier sommaire consolidé – Mise à jour de novembre 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus autonomes	80 513	82 989	85 001
Variation en %	*4,0*	*3,1*	*2,4*
Transferts fédéraux	19 351	20 130	20 612
Variation en %	*4,4*	*4,0*	*2,4*
Revenus consolidés	**99 864**	**103 119**	**105 613**
Variation en %	***4,1***	***3,3***	***2,4***
Dépenses	−88 091	−89 860	−91 738
Variation en %	*3,0*	*2,0*	*2,1*
Service de la dette	−10 277	−10 701	−10 814
Variation en %	*0,1*	*4,1*	*1,1*
Dépenses consolidées	**−98 368**	**−100 561**	**−102 552**
Variation en %	***2,7***	***2,2***	***2,0***
Provision pour éventualités	—	−400	−400
SURPLUS (DÉFICIT)	**1 496**	**2 158**	**2 661**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 496	−2 158	−2 661
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

Au budget de juin 2014, le gouvernement a évalué l'ampleur des mesures nécessaires pour retourner à l'équilibre budgétaire. En l'absence de mesures pour redresser la trajectoire, le déficit aurait atteint 7 274 millions de dollars en 2015-2016.

- Le budget 2014-2015 a permis d'identifier 50 % des mesures, l'essentiel portant sur le contrôle des dépenses du gouvernement, dont le contrôle des dépenses au sein des ministères et organismes, le contrôle des effectifs ainsi qu'un resserrement de dépenses fiscales.
- En misant toujours sur le contrôle des dépenses et la réduction des dépenses fiscales, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014 a permis d'identifier des mesures additionnelles représentant 34 % de l'effort.
- Enfin, le budget de dépenses 2015-2016 a incorporé le solde des efforts nécessaires, qui totalise 1 187 millions de dollars.

Les gestes pour retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016
(en millions de dollars)

		Part de l'effort identifié
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT MESURES	**–7 274**	
MESURES – BUDGET 2014-2015		
Contrôle des dépenses du gouvernement	3 078	
Réduction des dépenses fiscales	348	
Utilisation de la provision pour éventualités	200	
Total des mesures – Budget 2014-2015	**3 626**	**50 %**
MESURES – DÉCEMBRE 2014		
Contrôle des dépenses du gouvernement		
Réduction du coût des services publics	1 125	
Mesures portant sur la révision des programmes	736	
Sous-total	**1 861**	
Réduction des dépenses fiscales	600	
Total des mesures – Décembre 2014	**2 461**	**34 %**
MESURES – BUDGET DE DÉPENSES 2015-2016	**1 187**	**16 %**
SOLDE BUDGÉTAIRE – BUDGET 2015-2016	**—**	**100 %**

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

1.2.1 Un déficit inférieur de moitié à celui prévu pour 2014-2015

Selon les résultats publiés dans les *Comptes publics 2014-2015*, le solde budgétaire, après les versements au Fonds des générations, a été déficitaire de 1 143 millions de dollars pour l'année financière 2014-2015.

— Il s'agit d'une réduction de 1 207 millions de dollars du déficit budgétaire par rapport au déficit de 2 350 millions de dollars prévu au budget de mars 2015, qui résulte principalement de dépenses moins élevées que prévu.

Par rapport aux cibles prévues, les résultats indiquent une réduction de 362 millions de dollars des dépenses de programmes et de 884 millions de dollars des dépenses des fonds spéciaux et des organismes.

Les revenus consolidés ont, quant à eux, été révisés à la baisse de 76 millions de dollars. La révision à la baisse de 181 millions de dollars des revenus des transferts fédéraux utilisés principalement pour le financement des travaux d'infrastructures municipales[2] a été partiellement compensée par une hausse des revenus autonomes et des revenus des entreprises du gouvernement.

TABLEAU A.3

Révisions pour 2014-2015 par rapport au budget 2015-2016
(en millions de dollars)

	2014-2015		
	Budget 2015-2016	**Révisions**	**Résultats réels**
Revenus consolidés			
Revenus autonomes	72 027	35	72 062
Entreprises du gouvernement	5 266	70	5 336
Transferts fédéraux	18 720	−181	18 539
Total – Revenus consolidés	**96 013**	**−76**	**95 937**
Variation en %	***3,0***	***−0,1***	***2,9***
Dépenses consolidées			
Dépenses de programmes	−65 704	362	−65 342
Variation en %	*2,1*		*1,6*
Autres dépenses consolidées[1]	−21 073	884	−20 189
Sous-total	**−86 777**	**1 246**	**−85 531**
Service de la dette	−10 333	63	−10 270
Total – Dépenses consolidées	**−97 110**	**1 309**	**−95 801**
Variation en %	***2,3***	***−1,4***	***0,9***
SURPLUS (DÉFICIT)	**−1 097**	**1 233**	**136**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 253	−26	−1 279
SOLDE BUDGÉTAIRE[2]	**−2 350**	**1 207**	**−1 143[3]**
En % du PIB	***−0,6***	***0,3***	***−0,3***

(1) Incluant les ajustements de consolidation.
(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
(3) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

2 Cette baisse de revenus provenant des transferts fédéraux découle de délais dans la réalisation des projets d'infrastructures et est accompagnée d'une réduction équivalente des autres dépenses consolidées.

Évolution du solde budgétaire 2014-2015 au Canada

Par rapport à la dernière prévision budgétaire publiée pour l'année 2014-2015, le Québec est une des provinces dont la situation s'est améliorée.

En effet, tout comme le Québec, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont terminé l'année 2014-2015 avec une amélioration de leur solde budgétaire.

Dans sept juridictions au Canada (six provinces et le gouvernement fédéral), le solde budgétaire s'est amélioré par rapport à celui prévu au budget.

Pour d'autres provinces, la situation s'est détériorée par rapport à la prévision publiée dans leur budget 2015-2016.

Solde budgétaire pour l'année 2014-2015
(en millions de dollars)

		Révisions		
	Prévu au budget	En M$	En % des revenus consolidés totaux	Comptes publics 2014-2015
Alberta	248	867	1,8	1 115
Colombie-Britannique	879	804	1,7	1 683
Gouvernement fédéral	−2 000	3 911	1,4	1 911
Québec[1]	**−2 350**	**1 207**	**1,3**	**−1 143**[2]
Île-du-Prince-Édouard	−35	14	0,8	−20
Ontario	−10 933	618	0,5	−10 315
Saskatchewan	41	21	0,2	62
Manitoba	−424	−28	−0,2	−452
Nouvelle-Écosse	−102	−42	−0,4	−144
Nouveau-Brunswick	−255	−133	−1,6	−389

Note : Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas encore déposé ses comptes publics 2014-2015.
(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
(2) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

1.2.2 Le sommaire des révisions au cadre financier

Globalement, la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec montre peu de révisions au cadre financier depuis le budget de mars 2015.

Les révisions aux revenus et aux dépenses se compensent et laissent le solde budgétaire au cadre financier inchangé.

— Pour 2015-2016, les révisions à la baisse des perspectives économiques réduisent les revenus autonomes, les revenus des entreprises du gouvernement et les transferts fédéraux.

  — Les révisions aux revenus provenant des entreprises du gouvernement sont essentiellement attribuables à une réduction des résultats pour Hydro-Québec, en raison de la prise en compte de l'évaluation de l'impact des normes comptables IFRS[3].

  — Ces révisions sont compensées par une réduction du service de la dette et par le contrôle rigoureux des dépenses des entités consolidées.

— À compter de 2016-2017, les révisions négatives des revenus autonomes et de ceux des entreprises du gouvernement sont compensées par une réduction du service de la dette et une hausse attendue des revenus des transferts fédéraux résultant de la mise à jour des données servant à leur calcul.

— Par ailleurs, pour améliorer la réussite scolaire, le gouvernement investit des sommes additionnelles pour augmenter les ressources en enseignement et les ressources professionnelles et techniques, notamment dans les milieux défavorisés et dévitalisés. L'ajout de ressources équivaut à 80 millions de dollars sur une base annuelle.

TABLEAU A.4

Révisions au cadre financier depuis le budget 2015-2016
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
SOLDE BUDGÉTAIRE – BUDGET 2015-2016	—	—	—
RÉVISIONS LIÉES À L'ÉCONOMIE			
Revenus autonomes	−29	−170	−127
Entreprises du gouvernement	−46	−103	−198
Transferts fédéraux	−131	142	176
Service de la dette	175	142	180
SOUS-TOTAL – RÉVISIONS LIÉES À L'ÉCONOMIE	**−31**	**11**	**31**
Investissement additionnel en éducation	—(1)	−80	−80
Entités consolidées et autres révisions	31	69	49
SOLDE BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2015	—	—	—

(1) Pour l'exercice financier 2015-2016, le budget additionnel de 20 M$ alloué en éducation est financé par des disponibilités dégagées ailleurs dans les dépenses de programmes du gouvernement.

[3] Normes internationales d'information financière (IFRS).

2. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

La présente section illustre les perspectives économiques et budgétaires du gouvernement pour les années 2015-2016 à 2019-2020.

2.1 Le cadre financier quinquennal du gouvernement

Le cadre financier de la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec prévoit l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

— Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, la croissance des revenus consolidés s'élève à 4,1 % alors que la croissance des dépenses consolidées, inférieure à celle des revenus, est prévue à 2,7 %.

— Après le retour à l'équilibre budgétaire, la croissance des revenus, légèrement supérieure à celle des dépenses sur l'horizon du cadre financier, permet au gouvernement de poursuivre les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

  — Ces versements atteindront 1 496 millions de dollars en 2015-2016 et 2 158 millions de dollars en 2016-2017.

Le cadre financier prévoit également une provision pour éventualités de 400 millions de dollars par année à compter de 2016-2017.

TABLEAU A.5

Cadre financier consolidé de 2014-2015 à 2019-2020

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	27 547	28 251	29 474	30 532	31 666	32 799
Cotisations pour les services de santé	6 397	6 462	6 529	6 298	6 264	6 232
Impôts des sociétés	5 837	6 432	6 703	6 935	7 141	7 231
Impôt foncier scolaire	1 954	2 044	2 137	2 206	2 271	2 335
Taxes à la consommation	17 557	18 610	18 688	19 084	19 342	19 525
Droits et permis	2 521	2 805	2 805	2 705	2 652	2 696
Revenus divers	8 970	9 602	9 803	10 005	10 251	10 559
Entreprises du gouvernement	5 336	4 811	4 692	4 575	4 518	4 719
Revenus du Fonds des générations	1 279	1 496	2 158	2 661	3 025	3 386
Revenus autonomes	**77 398**	**80 513**	**82 989**	**85 001**	**87 130**	**89 482**
Variation en %	***3,6***	***4,0***	***3,1***	***2,4***	***2,5***	***2,7***
Transferts fédéraux	18 539	19 351	20 130	20 612	20 852	21 424
Variation en %	*-0,1*	*4,4*	*4,0*	*2,4*	*1,2*	*2,7*
Total des revenus consolidés	**95 937**	**99 864**	**103 119**	**105 613**	**107 982**	**110 906**
Variation en %	***2,9***	***4,1***	***3,3***	***2,4***	***2,2***	***2,7***
Dépenses consolidées						
Dépenses	-85 531	-88 091	-89 860	-91 738	-93 514	-95 788
Variation en %	*1,4*	*3,0*	*2,0*	*2,1*	*1,9*	*2,4*
Service de la dette	-10 270	-10 277	-10 701	-10 814	-11 043	-11 332
Variation en %	*-3,1*	*0,1*	*4,1*	*1,1*	*2,1*	*2,6*
Total des dépenses consolidées	**-95 801**	**-98 368**	**-100 561**	**-102 552**	**-104 557**	**-107 120**
Variation en %	***0,9***	***2,7***	***2,2***	***2,0***	***2,0***	***2,5***
Provision pour éventualités	—	—	-400	-400	-400	-400
SURPLUS (DÉFICIT)	**136**	**1 496**	**2 158**	**2 661**	**3 025**	**3 386**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 279	-1 496	-2 158	-2 661	-3 025	-3 386
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	**-1 143[2]**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
(2) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées de 2014-2015 à 2019-2020

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus						
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	49 375	52 250	54 070	55 731	57 349	58 762
Variation en %	*2,8*	*5,8*	*3,5*	*3,1*	*2,9*	*2,5*
Entreprises du gouvernement	5 336	4 811	4 692	4 575	4 518	4 719
Variation en %	*1,8*	*−9,8*	*−2,5*	*−2,5*	*−1,2*	*4,4*
Transferts fédéraux	16 830	17 191	18 143	18 729	19 129	19 775
Variation en %	*1,8*	*2,1*	*5,5*	*3,2*	*2,1*	*3,4*
Total des revenus	**71 541**	**74 252**	**76 905**	**79 035**	**80 996**	**83 256**
Variation en %	***2,5***	***3,8***	***3,6***	***2,8***	***2,5***	***2,8***
Dépenses						
Dépenses de programmes	−65 342	−66 460	−67 969	−69 868	−71 802	−73 802
Variation en %	*1,6*	*1,7*	*2,3*	*2,8*	*2,8*	*2,8*
Service de la dette	−8 150	−8 156	−8 473	−8 386	−8 252	−8 242
Variation en %	*−3,4*	*0,1*	*3,9*	*−1,0*	*−1,6*	*−0,1*
Total des dépenses	**−73 492**	**−74 616**	**−76 442**	**−78 254**	**−80 054**	**−82 044**
Variation en %	***1,0***	***1,5***	***2,4***	***2,4***	***2,3***	***2,5***
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux[1]	870	396	28	−5	6	−70
Réduction du fardeau fiscal[2]	—	—	−81	−376	−548	−742
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	−62	−32	−10	—	—	—
Fonds des générations	1 279	1 496	2 158	2 661	3 025	3 386
Total des entités consolidées	**2 087**	**1 860**	**2 095**	**2 280**	**2 483**	**2 574**
Provision pour éventualités	—	—	−400	−400	−400	−400
SURPLUS (DÉFICIT)	**136**	**1 496**	**2 158**	**2 661**	**3 025**	**3 386**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 279	−1 496	−2 158	−2 661	−3 025	−3 386
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]	**−1 143[4]**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**

Note : L'évolution détaillée des revenus du fonds général est présentée à la page D.24 de la section D du présent document.

(1) Incluant les ajustements de consolidation.
(2) Baisse de revenus occasionnée par l'abolition graduelle de la contribution santé progressive.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
(4) Solde budgétaire excluant l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M$.

❑ L'évolution des revenus et des dépenses dans l'économie

Le poids des revenus et celui des dépenses de l'État dans l'économie suivent généralement une évolution similaire. Un surplus est associé à un poids des revenus dans l'économie supérieur à celui des dépenses. Un déficit est observé dans le cas contraire.

Au Québec, entre 2007-2008 et 2013-2014 :

— le poids des revenus consolidés dans l'économie a augmenté, passant de 25,1 % à 25,8 %;

— celui des dépenses consolidées est passé de 24,4 % à un sommet de 26,3 %.

Durant cette période, les dépenses ont été supérieures aux revenus.

Une fois l'équilibre budgétaire atteint, la réduction du fardeau fiscal annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2015 contribuera à ramener graduellement le poids des revenus totaux dans l'économie à 25,7 % en 2019-2020, un niveau près de celui qui prévalait en 2007-2008, soit avant la récession de 2009.

Du côté des dépenses, leur poids dans l'économie sera graduellement ramené à 24,8 % en 2019-2020, un niveau similaire à celui qui prévalait avant la récession.

— Le poids des revenus demeurera supérieur à celui des dépenses afin de permettre les versements au Fonds des générations, nécessaires pour réduire la dette et assurer l'équité intergénérationnelle.

GRAPHIQUE A.2

Évolution des revenus et des dépenses consolidés dans l'économie
(en pourcentage du PIB)

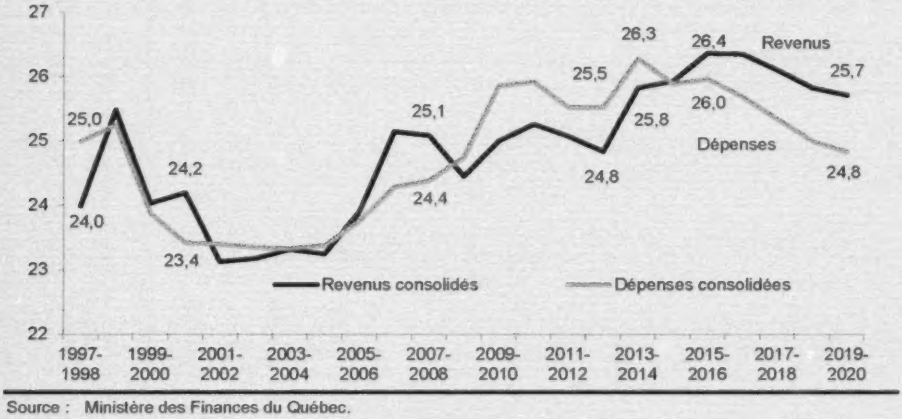

Source : Ministère des Finances du Québec.

2.2 L'évolution des revenus

❑ Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement sont principalement constitués de revenus fiscaux. Leur croissance reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place pour accroître les revenus.

En 2015-2016, la croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement s'établira à 5,1 %. Cela représente une progression des revenus plus soutenue qu'en 2014-2015, année au cours de laquelle une croissance de 3,7 % a été observée.

La croissance des revenus en 2015-2016 est notamment tributaire des mesures visant à accroître les revenus du gouvernement, entre autres celles annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014. N'eût été ces mesures, la croissance prévue des revenus autonomes consolidés s'établirait à 3,5 %, une croissance plus près de celle du PIB nominal.

GRAPHIQUE A.3

Croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement
(en pourcentage)

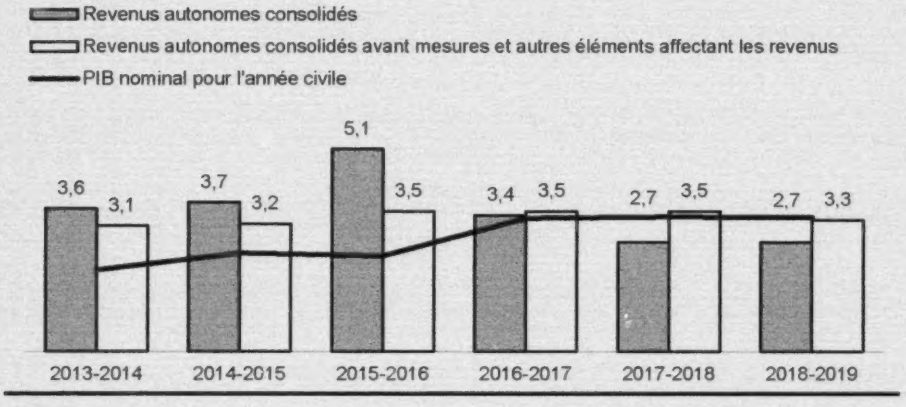

Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Croissance des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement – 2013-2014 à 2018-2019
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus autonomes	74 723	77 398	80 513	82 989	85 001	87 130
Variation en %	*3,5*	*3,6*	*4,0*	*3,1*	*2,4*	*2,5*
Entreprises du gouvernement	5 242	5 336	4 811	4 692	4 575	4 518
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	**69 481**	**72 062**	**75 702**	**78 297**	**80 426**	**82 612**
Variation en %	***3,6***	***3,7***	***5,1***	***3,4***	***2,7***	***2,7***
Mesures et autres éléments affectant l'évolution des revenus[1]						
Budget 2015-2016						
– Abolition graduelle de la contribution santé à compter du 1er janvier 2017	—	—	—	−81	−376	−548
– Autres mesures	—	—	1	−17	−70	−139
Le point de décembre 2014	—	120	626	685	563	569
Budget 2014-2015	—	333	304	278	259	247
Autres mesures[2] et redressements	370	297	929	1 019	1 019	1 079
Abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises[3]	—	—	—	—	−55	−275
Sous-total	**370**	**749**	**1 859**	**1 883**	**1 341**	**933**
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement avant mesures	**69 111**	**71 313**	**73 843**	**76 414**	**79 085**	**81 679**
Variation en %	***3,1***	***3,2***	***3,5***	***3,5***	***3,5***	***3,3***
Croissance du PIB nominal	***2,0***	***2,5***	***2,4***	***3,3***	***3,4***	***3,3***

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.
(2) Sont notamment incluses les mesures des budgets 2012-2013 et 2013-2014.
(3) Pour les entreprises dont les ventes taxables sont supérieures à 10 M$.

Évolution des revenus autonomes consolidés dans l'économie en pourcentage du PIB nominal

En 2015-2016, les revenus autonomes consolidés excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement représenteront 20,0 % du PIB nominal du Québec, une part plus élevée que celle observée en 2014-2015 (19,5 %).

Cette part plus élevée reflète les mesures mises en place pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, notamment celles annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2014.

Avec les mesures annoncées au budget de mars 2015, principalement l'abolition graduelle de la contribution santé à compter de janvier 2017, le poids des revenus autonomes dans l'économie diminuera progressivement pour atteindre 19,6 % en 2019-2020.

Évolution des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement dans l'économie
(en pourcentage du PIB)

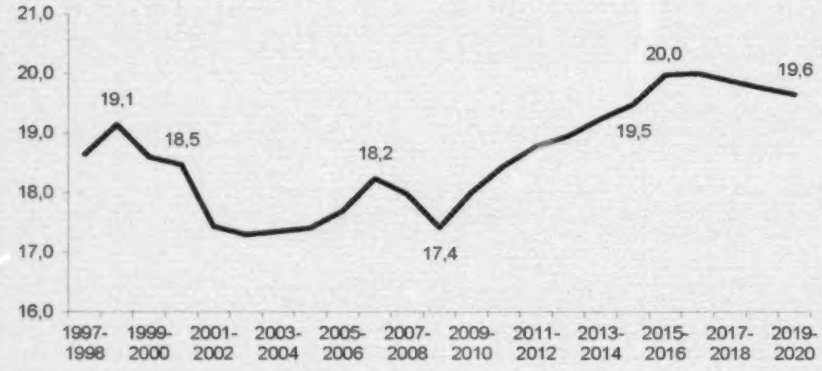

Source : Ministère des Finances du Québec.

2.3 L'évolution des dépenses

En 2014-2015, la croissance des dépenses a été ramenée à un taux inférieur à celui observé au cours des dernières années, et plus compatible avec la capacité de payer des contribuables.

Les efforts entrepris par le gouvernement depuis le budget de juin 2014 permettront de contrôler la croissance des dépenses et de la maintenir à un taux légèrement inférieur à celui de la croissance des revenus.

À compter de 2016-2017, la poursuite du contrôle des dépenses permettra de réduire graduellement le fardeau fiscal des contribuables et de poursuivre les efforts pour réduire le poids de la dette.

❑ Les dépenses consolidées

Les dépenses consolidées comprennent notamment les dépenses de programmes des ministères, les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que le service de la dette.

Selon les résultats publiés dans les *Comptes publics 2014-2015*, les dépenses consolidées excluant le service de la dette s'élèvent à 85 531 millions de dollars, soit 1 246 millions de dollars de moins que prévu au budget de mars 2015.

— Pour 2014-2015, la croissance est ainsi révisée à la baisse de 1,5 point de pourcentage, passant de 2,9 % en mars dernier à 1,4 % en novembre.

— En 2015-2016, le niveau des dépenses consolidées demeure le même et s'établit à 88 091 millions de dollars. Cependant, la diminution constatée du niveau de dépenses en 2014-2015 a pour effet de faire passer la croissance de 1,5 % prévue au budget de mars 2015 à 3,0 % en novembre 2015 pour 2015-2016.

La croissance des dépenses consolidées s'établira à 2,1 % en moyenne par année de 2014-2015 à 2019-2020 inclusivement.

GRAPHIQUE A.4

Croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette
(en pourcentage)

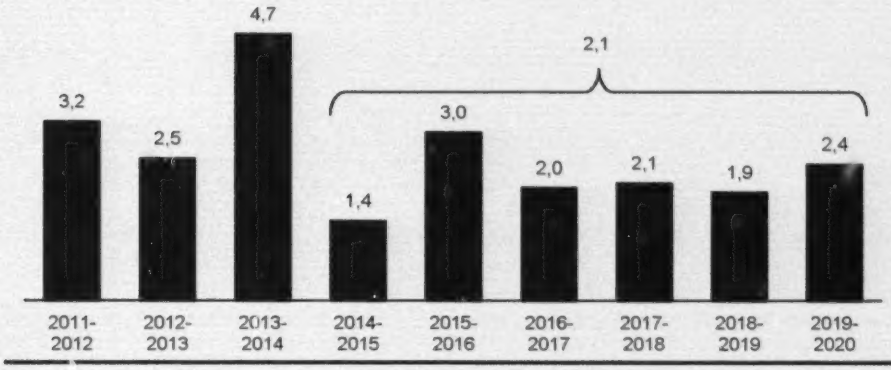

Ramener le poids des dépenses dans l'économie à celui qui prévalait avant la récession

Entre 2007-2008 et 2013-2014, le poids des dépenses des missions de l'État dans l'économie, soit les dépenses consolidées excluant le service de la dette en proportion du PIB, est passé de 21,5 % à 23,3 %.

Afin de retourner à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement a adopté une gestion rigoureuse de ses dépenses.

D'ici 2019-2020, sans compromettre la croissance de l'économie, le contrôle des dépenses permettra de ramener graduellement le poids des dépenses des missions de l'État à 22,2 %, soit un niveau plus soutenable qui équivaut à celui qui prévalait avant la récession de 2009.

Cette diminution permettra :

- d'éviter que des dépenses trop élevées exigent un fardeau fiscal trop lourd par rapport à celui des autres provinces canadiennes, ce qui pourrait nuire à la compétitivité fiscale et limiter la croissance économique au Québec;
- au gouvernement d'avoir, lors d'une conjoncture économique difficile, la capacité de financer à nouveau une politique expansionniste qui pourrait être requise pour soutenir l'économie.

Évolution des dépenses consolidées excluant le service de la dette dans l'économie
(en pourcentage du PIB)

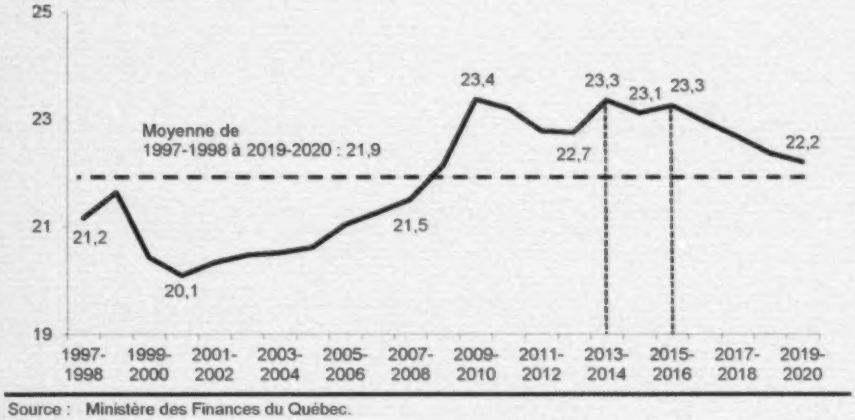

Source : Ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses de programmes

Les dépenses de programmes regroupent les dépenses des ministères. Elles sont financées principalement par les impôts et taxes généraux.

■ Une croissance des dépenses plus faible que prévu en 2014-2015

Selon les *Comptes publics 2014-2015*, les dépenses de programmes s'élèvent à 65 342 millions de dollars, soit 362 millions de dollars de moins que prévu en mars dernier. La croissance pour 2014-2015 est ainsi révisée à la baisse de 0,5 point de pourcentage, passant de 2,1 % en mars 2015 à 1,6 % en novembre 2015.

La cible de dépenses de programmes reste inchangée pour 2015-2016, à 66 460 millions de dollars. En raison du niveau inférieur des dépenses constaté en 2014-2015, la croissance pour 2015-2016 s'établit maintenant à 1,7 %, comparativement à la croissance de 1,2 % prévue en mars dernier.

En incluant l'investissement additionnel en éducation, la croissance s'établit à 2,3 % en 2016-2017 et à 2,8 % pour les années suivantes.

GRAPHIQUE A.5

Croissance des dépenses de programmes
(en pourcentage)

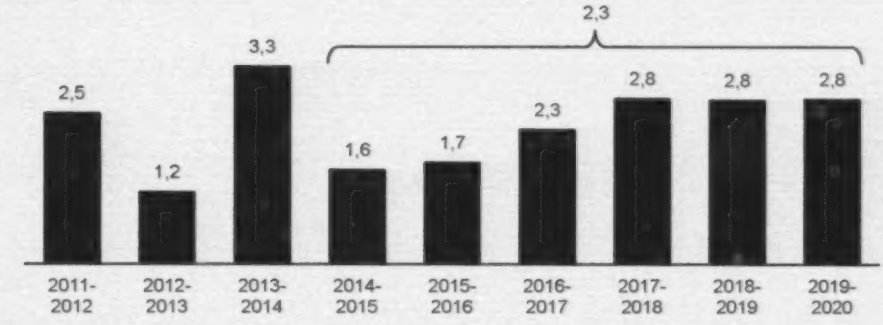

❑ La réussite scolaire : une priorité en éducation

La gestion efficace des dépenses permet au gouvernement d'augmenter les investissements en éducation, en priorité au chapitre de la réussite scolaire.

Pour améliorer la réussite scolaire, le gouvernement investit des sommes additionnelles pour augmenter les ressources en enseignement et les ressources professionnelles et techniques, notamment dans les milieux défavorisés et dévitalisés.

Ce sont 80 millions de dollars additionnels qui seront ajoutés sur une base annuelle au budget de l'éducation. D'ici la fin de 2015-2016, cet investissement additionnel représente une somme de 20 millions de dollars.

TABLEAU A.6

Dépenses de programmes de 2014-2015 à 2016-2017
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016[1]			2016-2017		
	Résultats réels	Budget 2015-2016	Variation	Novembre 2015	Budget 2015-2016	Variation	Novembre 2015
Dépenses de programmes totales	**65 342**	**66 460**	**—**	**66 460**	**67 889**	**80**	**67 969**
Variation en %		*1,2*		*1,7*	*2,2*		*2,3*
Dont :							
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	16 792	16 926	20	16 946	17 196	80	17 276
Variation en %		*0,2*		*0,9*	*1,6*		*1,9*

(1) Pour l'exercice financier 2015-2016, le budget additionnel de 20 M$ alloué en éducation est financé par des disponibilités dégagées ailleurs dans les dépenses de programmes du gouvernement.

Évolution comparée des dépenses

La croissance prévue des dépenses au Québec suit une tendance similaire à celle prévue ailleurs au Canada.

Pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le Québec ralentit la croissance de ses dépenses consolidées excluant le service de la dette à 3,0 % en 2015-2016 et à 2,0 % en 2016-2017, une croissance inférieure à la moyenne de 4,6 % de 2006-2007 à 2012-2013.

L'Ontario, qui compte atteindre l'équilibre budgétaire en 2017-2018, prévoit également réduire la croissance de ses dépenses. Elle devrait s'établir à 1,9 % en 2015-2016 et à 0,1 % en 2016-2017.

La Colombie-Britannique, quant à elle, a déjà rétabli l'équilibre budgétaire. En 2013-2014, soit l'année de retour à l'équilibre budgétaire, la croissance de ses dépenses atteignait seulement 0,3 %.

- La croissance des dépenses de la Colombie-Britannique devrait s'établir à 4,1 % en 2015-2016 et à 1,3 % en 2016-2017. Cette croissance est inférieure à celle observée lors des années précédant le retour à l'équilibre budgétaire.

Croissance des dépenses consolidées des provinces
(en pourcentage)

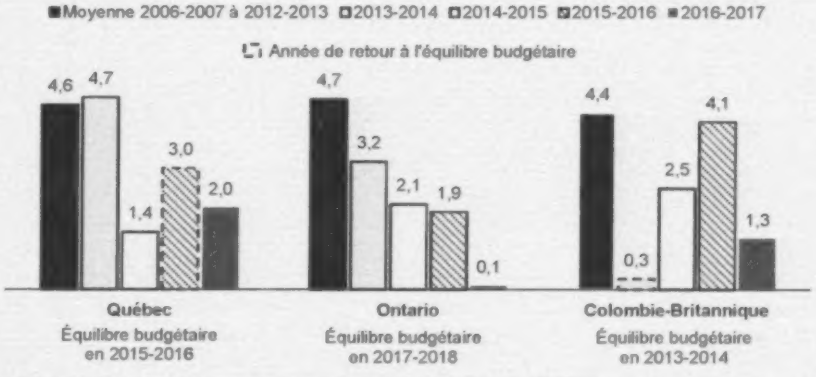

Note : Dépenses consolidées excluant le service de la dette.
Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

2.4 La réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette est une priorité. Le gouvernement maintient les objectifs de réduction de la dette et poursuit les efforts en ce sens par l'entremise des versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, prévoit les objectifs de réduction de la dette suivants pour 2025-2026 :

— 45 % du PIB pour la dette brute;

— 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés.

Le poids de la dette brute commencera à diminuer à compter de la présente année financière. Au 31 mars 2016, il s'établira à 55,0 % du PIB, soit une diminution de 0,1 point de pourcentage par rapport au 31 mars 2015.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés s'établira, quant à lui, à 31,6 % du PIB au 31 mars 2016, en diminution également par rapport au 31 mars 2015.

GRAPHIQUE A.6

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

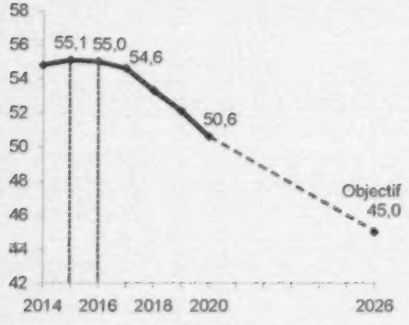

GRAPHIQUE A.7

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

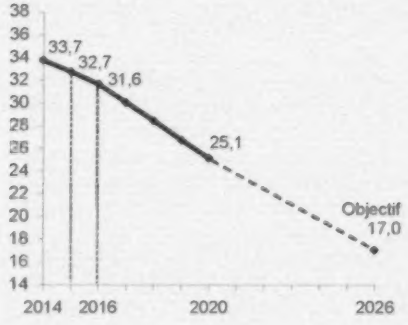

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

2.5 Les investissements publics en immobilisations

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques de qualité, le gouvernement maintiendra les investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— À cet égard, le PQI 2016-2026 s'établira à 88,4 milliards de dollars, soit le même niveau que celui du PQI 2015-2025.

— Pour 2016-2017, les investissements prévus en immobilisations s'élèveront à 9,4 milliards de dollars.

Les investissements élevés au cours des prochaines années seront consacrés en priorité au remplacement des infrastructures vétustes et aux projets qui favoriseront le développement économique.

Le gouvernement confirme donc que les niveaux d'investissements en immobilisations demeureront élevés pour répondre aux besoins du Québec, tout en respectant la capacité de payer des contribuables et l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

GRAPHIQUE A.8

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2016-2026
(en milliards de dollars)

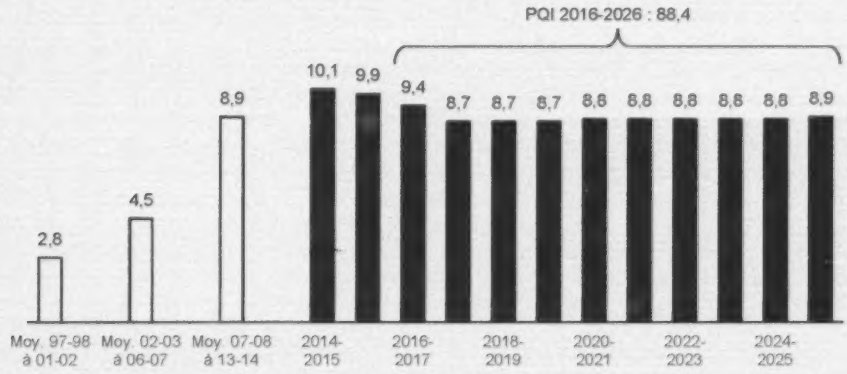

Par ailleurs, au-delà des investissements du gouvernement dans le cadre du PQI, les entreprises du gouvernement réalisent également des investissements importants dans les infrastructures.

Pour l'année 2016-2017, des investissements de l'ordre de 4,1 milliards de dollars sont prévus par les entreprises du gouvernement. Avec les 9,4 milliards de dollars dans le cadre du PQI, ce sont 13,5 milliards de dollars d'investissements publics en immobilisations qui sont prévus pour l'année 2016-2017.

Section B

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

1. Un plan pour répondre aux défis de la croissance économique B.3

1.1 Des investissements de plus de 3 milliards de dollars en cours de réalisation B.7

1.2 Un impact important sur l'économie du Québec B.8

1.3 La croissance économique s'appuiera sur l'emploi et la productivité B.9

2. Réduction du fardeau fiscal des particuliers et des sociétés B.11

2.1 Une réduction de 2 milliards de dollars de la charge fiscale des Québécois B.11

2.1.1 Le bouclier fiscal B.12

2.1.2 Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience B.15

2.1.3 Abolition graduelle de la contribution santé B.16

2.2 Allègement du fardeau fiscal des sociétés B.17

2.2.1 Des allègements qui bénéficieront à 200 000 entreprises du Québec B.20

2.2.2 Maintien de la stabilité du régime fiscal des sociétés B.21

3. Des gestes concrets pour le développement économique du Québec B.23

3.1 Un appui important aux projets d'investissement B.24

3.2 Des initiatives pour des secteurs clés B.28

3.2.1 La Stratégie maritime du Québec B.29

3.2.2 Le déploiement du Plan Nord B.31

3.2.3 La stratégie de développement du secteur de l'aérospatiale B.33

4. Les investissements publics en immobilisations B.35

ANNEXE : Impact financier des mesures du Plan économique du Québec **B.39**

1. UN PLAN POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Dans le Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé les actions qu'il entend déployer au cours des prochaines années pour répondre aux défis de la croissance économique.

Tout en mettant de l'avant les moyens pour redresser les finances publiques et atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement a mis en œuvre des mesures pour réduire le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés, et ainsi accroître le niveau de vie des Québécois et stimuler les investissements privés.

De plus, afin d'agir sur les principaux déterminants de la croissance économique, soit la progression de l'emploi et l'amélioration de la productivité, le Plan économique du Québec met en œuvre des actions visant notamment :

— à favoriser la performance du marché du travail grâce à une plus grande participation de la main-d'œuvre au marché de l'emploi et à une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail;

— à stimuler l'investissement privé en réduisant le fardeau fiscal des sociétés, en favorisant le développement de secteurs stratégiques de l'économie et en développant les atouts du Québec, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie maritime et par le déploiement du Plan Nord;

— à assurer le développement économique et social de l'ensemble des collectivités, notamment par un financement adéquat des infrastructures publiques;

— à appuyer le développement du secteur culturel québécois.

Principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du Plan économique du Québec

Depuis le budget 2014-2015, plus de 150 initiatives ont été annoncées pour favoriser la croissance économique du Québec, notamment pour améliorer le régime fiscal, favoriser la performance du marché du travail et stimuler les investissements privés.

Allègements du fardeau fiscal des particuliers

- Les premiers allègements au fardeau fiscal des particuliers sont prévus à compter du 1er janvier 2016 avec :
  - l'instauration d'un bouclier fiscal;
  - la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.
- De plus, l'abolition graduelle de la contribution santé s'effectuera à partir du 1er janvier 2017.

Allègements du fardeau fiscal des entreprises

- Réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME manufacturières de 8 % à 4 % depuis le 1er avril 2015.
- Instauration d'une déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières depuis le 5 juin 2014 et bonification de celle-ci depuis le 1er janvier 2015.
- Mise en place d'un congé de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) applicable jusqu'à la fin de 2020 pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés.
- Réduction du taux de cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier à partir du 1er janvier 2015.

Des nouvelles initiatives pour favoriser la performance du marché du travail

- Hausse du seuil d'assujettissement à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1 %) de 1 million de dollars à 2 millions de dollars de masse salariale à compter de 2015.
- Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail afin que les employeurs soient incités à recourir plus régulièrement à des stagiaires.

Principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du Plan économique du Québec (suite)

Des nouvelles initiatives pour stimuler l'investissement privé

- Mise en œuvre du crédit d'impôt LogiRénov pour la rénovation résidentielle, pour des travaux exécutés en vertu d'une entente conclue entre le 24 avril 2014 et le 1er juillet 2015.
- Création en novembre 2014 de Teralys Capital Fonds d'innovation, doté de 279 millions de dollars, afin d'investir dans les entreprises technologiques en croissance.
- Capitalisation du fonds Anges Québec Capital au budget 2014-2015 afin de soutenir l'entrepreneuriat québécois.
- Instauration du programme Créativité Québec au budget 2014-2015, doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars sur trois ans.
- Mise en œuvre le 10 février 2015 d'un congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement de 100 millions de dollars et plus (75 millions de dollars en région).
- Annonce, en mai 2015, du nouveau plan d'action en économie sociale prévoyant des interventions de plus de 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- Lancement de la deuxième phase du programme PME 2.0.
- Augmentation de l'appui à l'innovation (mise en œuvre des programmes Premier emploi en recherche, Premier brevet et Passeport innovation).
- Investissement de 15 millions de dollars pour développer la propriété intellectuelle québécoise dans le domaine du jeu vidéo.
- Contribution à la réalisation de stages dans le cadre des programmes Mitacs Accélération et Mitacs Élévation de la mesure Stages d'innovation en entreprise 2015-2016.
- Lancement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium en juin 2015.

Appui à l'industrie forestière

- Élargissement du Fonds Valorisation Bois, doté d'une capitalisation de 170 millions de dollars, à de nouveaux investissements dans le secteur des pâtes et papiers.
- Mesures visant à réduire les coûts d'opération de l'industrie forestière de la Côte-Nord pour l'année 2015-2016.
- Création, en mai 2015, du Fonds Biomasse Énergie I, doté de 20,2 millions de dollars, afin d'accélérer le développement de la filière de la biomasse forestière résiduelle au Québec.

Déploiement du Plan Nord

- Création de la Société du Plan Nord, une nouvelle société d'État pour coordonner la relance du Plan Nord, laquelle a amorcé ses activités le 1er avril 2015.
- Investissement de près de 45 millions de dollars sur les 100 millions de dollars prévus au budget 2014-2015 pour la formation des populations autochtones.

Principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du Plan économique du Québec (suite)

- Réalisation de l'étude relative à l'implantation d'un nouveau lien ferroviaire pour améliorer l'accès à la fosse du Labrador.
- Poursuite du projet Tamaani, qui permettra de maintenir et d'améliorer, au cours des cinq prochaines années, un service Internet par satellite au Nunavik.
- Début de la réalisation des travaux de réfection de la route de la Baie-James.

Lancement de la Stratégie maritime du Québec

- Instauration au budget 2014-2015 d'une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires au Québec.
- Annonce au budget 2014-2015 de la création d'une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois, pour financer leurs travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires réalisés dans un chantier maritime au Québec.
- Appui à des projets liés au tourisme maritime, dont au parc national du Bic et au parc de la Chute-Montmorency.
- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et bonification pour les Îles-de-la-Madeleine.

Appui au secteur de l'aérospatiale

- Lancement, le 14 octobre 2015, d'un appel de projets pour la deuxième phase du projet mobilisateur de l'avion écologique, prévoyant des investissements totaux de 80 millions de dollars.
- Tenue de consultations préalables à la future stratégie québécoise de l'aérospatiale à l'automne 2015.
- Annonce, le 29 octobre 2015, d'un investissement stratégique à hauteur de 1,3 milliard de dollars dans une nouvelle société en commandite pour compléter la réalisation du programme C Series de Bombardier.

Développement du secteur gazier

- Annonce, le 30 septembre 2014, d'une prise de participation dans Gaz Métro GNL afin d'accroître la capacité de liquéfaction de l'usine de l'est de Montréal.
- Investissement de 5 millions de dollars pour le financement d'un programme d'exploration pétrolière exécuté par Junex pour le projet Galt.
- Investissement de 3,8 millions de dollars pour la réalisation de travaux d'exploration du gaz naturel effectués par Pétrolia pour le projet Bourque.
- Investissement de 17,5 millions de dollars pour la réalisation du projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de Lévis à Sainte-Claire dans la municipalité régionale de comté de Bellechasse.

1.1 Des investissements de plus de 3 milliards de dollars en cours de réalisation

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2015, le gouvernement a prévu l'injection de 3,4 milliards de dollars supplémentaires dans l'économie au cours des cinq prochaines années, dont 2,5 milliards de dollars provenant d'allègements fiscaux au bénéfice des particuliers et des sociétés.

Déjà, plusieurs des initiatives prévues sont en cours de réalisation. Des actions ont été mises en œuvre pour stimuler l'investissement privé, notamment dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec et du Plan Nord.

De plus, à compter du 1er janvier 2016, les premiers allègements au fardeau fiscal des particuliers prendront effet, notamment grâce à l'implantation d'un bouclier fiscal et d'une bonification des incitatifs au travail pour les travailleurs d'expérience.

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec est l'occasion de faire un état de situation des initiatives en cours de réalisation.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Allègement du fardeau fiscal des particuliers	—	−141,5	−446,0	−627,0	−800,5	−2 015,0
Allègement du fardeau fiscal des sociétés	−10,9	−68,5	−80,0	−129,1	−215,7	−504,2
Sous-total	**−10,9**	**−210,0**	**−526,0**	**−756,1**	**−1 016,2**	**−2 519,2**
Des nouvelles initiatives pour favoriser la performance du marché du travail	−25,6	−37,5	−33,9	−34,5	−34,6	−166,1
Des nouvelles initiatives pour stimuler l'investissement privé	−42,6	−65,9	−106,3	−92,9	−98,6	−406,3
Des nouvelles initiatives pour les collectivités et la culture	−41,9	−47,7	−42,1	−48,7	−128,8	−309,2
Sous-total	**−110,1**	**−151,1**	**−182,3**	**−176,1**	**−262,0**	**−881,6**
TOTAL	**−121,0**	**−361,1**	**−708,3**	**−932,2**	**−1 278,2**	**−3 400,8**

1.2 Un impact important sur l'économie du Québec

Globalement, le Plan économique du Québec, qui vise à créer un environnement favorable à la création de richesse et d'emplois de qualité, comprend plusieurs mesures annoncées lors du budget 2014-2015, du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2014 et du Plan économique du Québec de mars 2015.

L'ensemble des mesures du Plan économique du Québec permettront de soutenir des investissements dans l'économie de près de 22 milliards de dollars, soit :

— 13,9 milliards de dollars provenant des mesures annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2015;

— 7,9 milliards de dollars annoncés dans le cadre du budget 2014-2015 et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2014.

À elles seules, les actions du Plan économique du Québec de mars 2015 soutiendront la création de 20 000 emplois en moyenne par année d'ici 2019-2020. De plus, il est prévu que les investissements en découlant entraîneront une croissance additionnelle du PIB nominal représentant en moyenne 1,7 milliard de dollars par année.

— En moyenne, ces initiatives représenteront un soutien annuel à la croissance économique équivalent à 0,4 % du PIB nominal.

TABLEAU B.2

Appui à l'économie provenant des mesures du Plan économique du Québec
(en millions de dollars)

	Investissements soutenus
Plan économique du Québec de mars 2015[1]	13 928
Budget 2014-2015 et *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2014*	7 904
TOTAL	**21 832**

(1) Incluant l'investissement de 1,3 milliard de dollars du gouvernement dans une nouvelle société en commandite pour la poursuite du programme C Series de Bombardier.

1.3 La croissance économique s'appuiera sur l'emploi et la productivité

En 2015 et en 2016, la croissance prévue du PIB réel du Québec est de 1,5 % et de 1,7 % respectivement. Rappelons que la croissance économique, telle que mesurée par l'augmentation du PIB réel, repose sur les principaux éléments suivants :

— la croissance démographique, se traduisant par l'augmentation de la population de 15 à 64 ans, qui représente le bassin de travailleurs potentiels;

— la progression de l'emploi, qui se reflète par l'amélioration du taux d'emploi, soit la part de la population en emploi dans la population en âge de travailler;

— l'amélioration de la productivité, qui exprime la croissance de la production par travailleur.

Comme l'indique le tableau suivant, avant 2014, l'augmentation du PIB s'appuyait à parts à peu près égales sur les trois facteurs énumérés précédemment. Or, récemment, le bassin de travailleurs potentiels a cessé d'augmenter.

L'amélioration du taux d'emploi et la croissance de la productivité seront les principaux facteurs qui soutiendront désormais la croissance économique. Afin d'assurer la poursuite de la croissance, la contribution de ces facteurs devra être augmentée.

— Dans ce contexte, le Plan économique du Québec vise notamment à renforcer la contribution de l'emploi et de la productivité à la croissance économique.

TABLEAU B.3

Facteurs de croissance économique au Québec
(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Historique			Prévision			
	1982-2007	2008-2013	2014	2015	2016	2017	2018-2020
PIB réel (variation en pourcentage)	2,1	1,2	1,5	1,5	1,7	1,7	1,5
Facteurs de croissance (contribution) :							
– Bassin de travailleurs potentiels[1]	0,6	0,6	–0,1	–0,1	–0,1	–0,1	–0,2
– Taux d'emploi[2]	0,6	0,4	0,0	1,1	0,8	0,9	0,8
– Productivité[3]	0,8	0,3	1,6	0,5	1,0	0,9	0,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Population âgée de 15 à 64 ans.
(2) Nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.
(3) PIB réel par emploi.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

Le Plan économique du Québec prévoit des actions importantes visant à réduire le fardeau fiscal des contribuables avec les sommes dégagées par la croissance économique et la gestion rigoureuse des finances publiques.

2.1 Une réduction de 2 milliards de dollars de la charge fiscale des Québécois

Le Plan économique du Québec de mars 2015 a prévu une série de mesures visant à réduire le fardeau fiscal des particuliers. Ainsi, au cours des quatre prochaines années, les Québécois verront leur charge fiscale réduite de 2 milliards de dollars, soit :

— 208 millions de dollars avec l'instauration du bouclier fiscal à compter du 1er janvier 2016;

— 60 millions de dollars avec la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à compter du 1er janvier 2016;

— 1,7 milliard de dollars provenant de l'abolition graduelle de la contribution santé à compter du 1er janvier 2017.

TABLEAU B.4

Variation de la charge fiscale des particuliers
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Instauration d'un bouclier fiscal à compter du 1er janvier 2016	−52,0	−52,1	−52,1	−52,3	**−208,5**
Nouvelle bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à compter du 1er janvier 2016	−26,8	−56,4	−83,5	−83,2	**−249,9**
– Hausse graduelle de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge	18,0	38,0	57,0	77,0	**190,0**
Impact net : travailleurs d'expérience	*−8,8*	*−18,4*	*−26,5*	−6,2	**−59,9**
Abolition graduelle de la contribution santé dès le 1er janvier 2017	−80,7	−375,5	−548,4	−742,0	**−1 746,6**
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	**−141,5**	**−446,0**	**−627,0**	**−800,5**	**−2 015,0**

2.1.1 Le bouclier fiscal

Certains ménages font face à une perte importante de prestations fiscales lorsqu'ils cherchent à augmenter leurs revenus de travail. La situation peut devenir problématique si cette perte a pour effet de décourager les membres du ménage à travailler davantage.

Afin de favoriser l'incitation au travail, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un bouclier fiscal à compter du 1er janvier 2016.

Ainsi, dès le 1er janvier 2016, près de 400 000 ménages profiteront d'une aide fiscale additionnelle de 52 millions de dollars par année.

Bouclier fiscal à l'égard des travailleurs

Le bouclier fiscal sera déterminé en fonction de la hausse des revenus de travail du ménage, jusqu'à un maximum de 2 500 $ (5 000 $ pour un couple).

L'aide fiscale sera offerte aux ménages à l'égard de la prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants à la suite d'une hausse des revenus de travail.

Ainsi, le ménage admissible recevra une aide fiscale qui lui permettra de récupérer jusqu'à 75 % de la réduction de la prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Illustration de l'impact du bouclier fiscal pour un couple ayant un enfant et dont le revenu familial passera de 40 000 $ à 45 000 $ – 2016
(en dollars)

	Sans le bouclier fiscal	Avec le bouclier fiscal	Gain du bouclier fiscal
1. **Hausse des revenus de travail**	**+5 000**	**+5 000**	—
2. Impôt à payer	−800	−800	—
3. Cotisations obligatoires[1]	−953	−953	—
4. Transferts sociofiscaux			
– Prime au travail	−500	−125	375
– Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	−260	−65	195
– Autres transferts[2]	−300	−300	—
5. **Hausse du fardeau fiscal (2 + 3 + 4)**	**−2 813**	**−2 243**	**570**
6. **Revenu disponible additionnel (1 + 5)**	**2 187**	**2 757**	**570**

(1) Les cotisations sont l'assurance médicaments, la cotisation au Fonds des services de santé, la contribution santé, la cotisation au Régime québécois d'assurance parentale et la cotisation au Régime de rentes du Québec.
(2) Les autres transferts sont le soutien aux enfants, le crédit d'impôt pour la solidarité, le programme Allocation-logement et le crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux.

❑ Une nouvelle prestation fiscale pour encourager les efforts additionnels de travail

La prestation du bouclier fiscal dépendra de la situation familiale (personne seule ou famille), de la hausse des revenus de travail du ménage, du nombre d'enfants en service de garde non subventionné et du niveau de revenu familial.

Par exemple, deux parents ayant un enfant et un revenu familial de 40 000 $ qui verraient leurs revenus de travail augmenter de 5 000 $ en 2016 pourront bénéficier d'une aide de 570 $, soit de :

— 375 $ à l'égard de la prime au travail;

— 195 $ à l'égard du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Pour une hausse des revenus de travail de 10 000 $ gagnés sur trois ans, le bouclier fiscal permettra à cette famille d'obtenir un gain total de 1 075 $, soit :

— 570 $ en 2016;

— 290 $ en 2017;

— 215 $ en 2018.

TABLEAU B.5

Prestation du bouclier fiscal pour un couple ayant un enfant[1] dont le revenu familial passerait de 40 000 $ à 50 000 $ sur trois ans
(en dollars)

	2016	2017	2018	Total sur trois ans
Hausse des revenus de travail	**+5 000 $**	**+3 000 $**	**+2 000 $**	**+10 000 $**
Composante liée à la prime au travail	375	225	150	**750**
Composante liée au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	195	65	65	**325**
BOUCLIER FISCAL	**570**	**290**	**215**	**1 075**

(1) Un couple ayant un enfant de 3 ans en garderie privée non subventionnée et deux revenus égaux.

Dans le cas d'une famille ayant un revenu familial de 140 000 $, elle profitera d'un gain de 390 $ à la suite d'une hausse des revenus de travail de 5 000 $ en 2016.

Pour une hausse des revenus de travail de 10 000 $ répartie sur trois ans, le gain total de ce ménage atteindra 650 $, soit :

— 390 $ en 2016;

— 130 $ en 2017;

— 130 $ en 2018.

La compensation est moindre que pour l'exemple précédent, car ce ménage ne bénéficie pas de la prime au travail étant donné son revenu élevé.

TABLEAU B.6

Prestation du bouclier fiscal pour un couple ayant un enfant[1] dont le revenu familial passerait de 140 000 $ à 150 000 $ sur trois ans
(en dollars)

	2016	2017	2018	Total sur trois ans
Hausse des revenus de travail	**+5 000 $**	**+3 000 $**	**+2 000 $**	**+10 000 $**
Composante liée à la prime au travail	—	—	—	—
Composante liée au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	390	130	130	**650**
BOUCLIER FISCAL	**390**	**130**	**130**	**650**

(1) Un couple ayant un enfant de 3 ans en garderie privée non subventionnée et deux revenus égaux.

2.1.2 Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience

Le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience sera bonifié graduellement à compter du 1er janvier 2016 afin d'inciter davantage ces derniers à demeurer sur le marché du travail.

❑ Une aide fiscale additionnelle pour les travailleurs d'expérience

À compter du 1er janvier 2016, les travailleurs âgés de 65 ans ou plus verront leur montant maximal du crédit d'impôt augmenter de 300 $ chaque année, passant de 602 $ en 2015 à 1 504 $ en 2018.

— Les travailleurs de 64 ans bénéficieront quant à eux d'une nouvelle aide fiscale de 602 $ dès 2016, qui atteindra 1 203 $ en 2018.

— Les travailleurs de 63 ans deviendront admissibles en 2017 et pourront alors bénéficier d'une aide fiscale de 602 $, bonifiée à 902 $ en 2018.

À terme, près de 130 000 travailleurs d'expérience recevront une aide fiscale additionnelle de 83 millions de dollars, ce qui représente un gain moyen de 638 $ par année.

TABLEAU B.7

Aide fiscale maximale du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience selon l'âge et l'année d'imposition
(en dollars)

	Actuelle	Aide fiscale maximale		
	2015	2016	2017	2018
63 ans	—	—	602	902
64 ans	—	602	902	1 203
65 ans ou plus	602	902	1 203	1 504

Réduction de l'aide fiscale en fonction du revenu

Afin que l'aide fiscale cible les ménages moins nantis, les travailleurs verront leur crédit d'impôt réduit à un certain niveau de revenu[1] à un taux de 5 % pour chaque dollar additionnel de revenus de travail.

Toutefois, les travailleurs qui bénéficient actuellement du crédit d'impôt, soit ceux âgés de 65 ans ou plus en 2015, ne seront pas touchés par cette réduction et bénéficieront d'un crédit d'impôt au moins égal à leur aide fiscale actuelle.

1 Le seuil de réduction sera de 33 505 $ pour l'année d'imposition 2016.

2.1.3 Abolition graduelle de la contribution santé

Le Plan économique du Québec de mars 2015 a prévu l'abolition graduelle de la contribution santé sur une période de trois ans commençant en 2017.

— Les contribuables payant actuellement 100 $ de contribution santé verront leur contribution santé abolie dès 2017.

— Ceux payant présentement 200 $ verront leur contribution réduite à 125 $ en 2017 et à 80 $ en 2018.

— Les contribuables à haut revenu verront le montant de leur contribution passer de 1 000 $ à 800 $ en 2017 et à 600 $ en 2018.

La contribution santé sera abolie pour tous les Québécois en 2019.

GRAPHIQUE B.1

Illustration de l'abolition graduelle de la contribution santé
(en dollars)

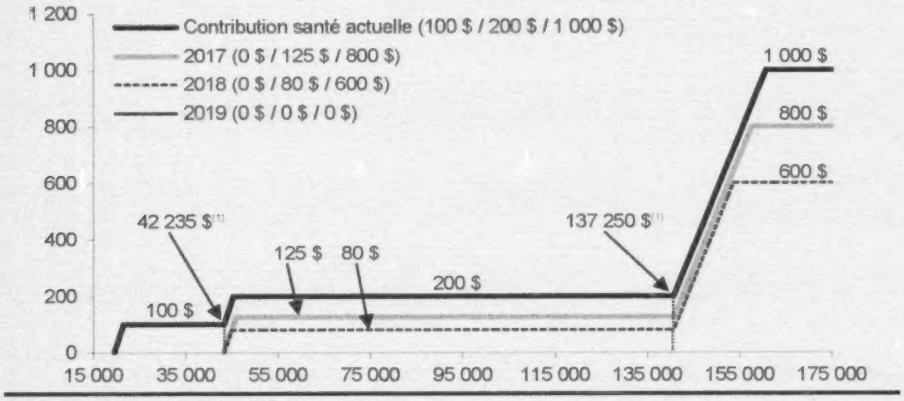

(1) Seuils prévus pour l'année 2017.

L'abolition de la contribution santé progressive sur trois ans permettra :

— une pleine exemption pour 2,1 millions de contribuables additionnels dès 2017;

— une réduction progressive pour 2,3 millions de contribuables en 2017 et en 2018;

— une abolition en 2019 pour les 4,5 millions de contribuables visés.

2.2 Allègement du fardeau fiscal des sociétés

Depuis juin 2014, le gouvernement a annoncé dans le cadre du Plan économique du Québec plusieurs mesures d'application générale relativement à la fiscalité des sociétés qui visent à :

— réduire le fardeau fiscal des sociétés, notamment des PME;

— rendre la fiscalité plus favorable à l'investissement.

Le gouvernement privilégie les mesures d'application générale afin que le plus grand nombre d'entreprises possible puissent bénéficier d'une fiscalité compétitive leur permettant de saisir les meilleures opportunités de croissance.

Globalement, la diminution du fardeau fiscal découlant des mesures d'application générale annoncée depuis juin 2014 représentera à terme près de 350 millions de dollars par année, dont 210 millions de dollars pour les PME.

Par ailleurs, pour des secteurs stratégiques pour l'économie du Québec, tels que la nouvelle économie et la culture, le gouvernement a revu son soutien afin d'améliorer l'efficacité des mesures accordées aux entreprises et d'assurer un environnement fiscal attrayant.

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures d'application générale à l'égard du régime fiscal des sociétés annoncées dans le Plan économique du Québec
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Initiatives déjà en vigueur	−138,7	−158,1	−175,1	−187,2	−202,9
Initiatives en vigueur à compter de 2017	—	−6,8	−10,8	−56,7	−140,2
TOTAL	**−138,7**	**−164,9**	**−185,9**	**−243,9**	**−343,1**

Des gestes concrets en faveur des PME québécoises

Les PME sont le principal moteur de la croissance de l'économie québécoise. En effet, 99 % des entreprises présentes au Québec sont des PME, et les deux tiers des emplois leur sont attribuables.

Reconnaissant leur importance pour l'économie du Québec, le gouvernement a mis en œuvre des mesures pour les PME de toutes les régions afin de leur offrir un régime fiscal compétitif propice à la croissance, à l'investissement et à la création d'emplois.

À cet effet, il a notamment :

- réduit le taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les PME de tous les secteurs de l'économie, une réduction financée partiellement par un recentrage de la déduction pour petite entreprise (DPE);
- mis en place un congé de cotisation au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME;
- diminué de 8 % à 4 % le taux d'imposition pour les PME des secteurs primaire et manufacturier;
- introduit une déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières.

Ces gestes, qui permettront d'améliorer le régime fiscal des PME, représenteront à terme une réduction annuelle de 210 millions de dollars du fardeau fiscal des PME.

- Pour 2015-2016, ces initiatives représentent une réduction du fardeau fiscal de près de 140 millions de dollars.

Mesures de réduction du fardeau fiscal des PME annoncées depuis le budget 2014-2015
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	Montant annuel à terme
Réduction du taux de la cotisation au FSS pour les PME de tous les secteurs	71	88	275
Recentrage de la DPE sur les PME créatrices d'emplois	—	−17	−208
Sous-total	**71**	**71**	**67**
Congé de cotisation au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME	20	33	56
Réduction du taux d'imposition pour les PME du secteur manufacturier	34	36	39
Réduction du taux d'imposition pour les PME du secteur primaire	—	2	28
Déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières	13	16	20
TOTAL	**139**	**158**	**210**

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Illustration de l'amélioration de la compétitivité de la fiscalité québécoise relative aux PME des secteurs primaire et manufacturier

À titre d'exemple, pour une petite entreprise du secteur forestier qui déclare un revenu imposable de 500 000 $ et une masse salariale de 1 million de dollars, la réduction de son taux d'imposition de 8 % à 4 % et la diminution du taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS), de 2,7 % à 1,6 %, lui permettront de réduire significativement son fardeau fiscal.

À compter de 2017, cette entreprise bénéficiera d'une diminution de son fardeau fiscal de 31 000 $ par rapport à ce qui était prélevé avant le 1er janvier 2015, ce qui représente une baisse de 46 %.

Illustration du fardeau fiscal d'une PME du secteur forestier au Québec
(en dollars, sauf indication contraire)

	Avant le 1er janvier 2015	À compter du 1er janvier 2017	Écart
Impôt sur le revenu des sociétés			
Revenu imposable	500 000	500 000	—
Taux d'imposition	8 %	4 %	−4 %
Impôt à payer	*40 000*	*20 000*	*−20 000*
Cotisation au FSS			
Masse salariale de l'entreprise	1 000 000	1 000 000	—
Taux de cotisation	2,7 %	1,6 %	−1,1 %
Cotisation à payer(1)	*27 000*	*16 000*	*−11 000*
FARDEAU FISCAL TOTAL	**67 000**	**36 000**	**−31 000**

(1) Excluant l'effet de la déductibilité à l'impôt des sociétés.

2.2.1 Des allègements qui bénéficieront à 200 000 entreprises du Québec

Sur les onze initiatives d'application générale annoncées à l'égard du régime fiscal des sociétés pour favoriser la croissance économique, cinq ont déjà été mises en œuvre par le gouvernement :

— la réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour les PME du secteur manufacturier;

— la réduction du taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) de 2,7 % à 1,6 % pour les secteurs primaire et manufacturier;

— le congé de cotisation au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME;

— le congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement;

— la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières.

Ces initiatives déjà en application, visant à améliorer la compétitivité globale du régime fiscal des sociétés, représentent une baisse du fardeau fiscal de près de 140 millions de dollars en 2015-2016 et de 200 millions de dollars par année à terme.

TABLEAU B.9

Impact financier des mesures d'application générale à l'égard du régime fiscal des sociétés déjà mises en œuvre
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Réduction du taux d'imposition pour les PME du secteur manufacturier	−34,1	−35,5	−36,9	−38,1	−39,3
Réduction du taux de la cotisation au FSS pour les secteurs primaire et manufacturier	−71,4	−73,6	−76,0	−78,5	−81,1
Congé de cotisation au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME	−20,3	−33,1	−43,7	−50,0	−56,4
Congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement	—	—	−1,1	−2,1	−6,6
Déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières	−12,9	−15,9	−17,4	−18,5	−19,5
TOTAL	**−138,7**	**−158,1**	**−175,1**	**−187,2**	**−202,9**

❑ Des initiatives additionnelles applicables à compter de 2017

Le gouvernement a annoncé dans le Plan économique du Québec des initiatives en lien avec ses orientations de long terme relativement au régime fiscal des sociétés.

— En incluant ces initiatives, environ 200 000 sociétés de tous les secteurs et de toutes les régions du Québec bénéficieront d'un allègement fiscal.

Ainsi, à compter de 2017, soit une fois l'équilibre budgétaire atteint, les sociétés du Québec pourront notamment bénéficier :

— de la réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour les PME du secteur primaire;

— de la réduction graduelle sur trois ans du taux de la cotisation au FSS de 2,7 % à 2,25 % pour le secteur des services, financée en partie par le recentrage de la déduction pour petite entreprise sur les PME créatrices d'emplois;

— de la réduction graduelle sur quatre ans du taux général d'imposition des sociétés de 11,9 % à 11,5 %;

— du maintien et de la prolongation du crédit d'impôt à l'investissement pour les régions.

De plus, afin de favoriser les transferts d'entreprises familiales, le gouvernement mettra en place en 2017 un allègement fiscal pour les transferts d'entreprises entre personnes ayant un lien de dépendance dans les secteurs primaire et manufacturier.

2.2.2 Maintien de la stabilité du régime fiscal des sociétés

À l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2015, le gouvernement a annoncé ses orientations quant à la stabilité du régime fiscal des sociétés.

Dans le cadre de la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec, le gouvernement réitère son engagement de poursuivre l'amélioration du régime fiscal des sociétés afin de permettre aux entreprises québécoises de bénéficier d'un environnement fiscal propice à l'investissement, à leur croissance et à l'embauche de travailleurs qualifiés.

À cet effet, le gouvernement veillera à assurer une stabilité des conditions d'investissement au cours des prochaines années, en privilégiant des mesures d'application générale qui permettront à un plus grand nombre d'entreprises du Québec d'en bénéficier.

3. DES GESTES CONCRETS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'économie du Québec vit une période de transition attribuable aux changements démographiques. En effet, au cours des quinze prochaines années, il est prévu que le Québec ne pourra plus compter sur la croissance naturelle du nombre de travailleurs pour stimuler sa croissance économique.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec prévoit des actions visant à accroître deux facteurs clés de la croissance économique, soit :

— la participation au marché du travail, en favorisant :

  — l'intégration d'un nombre plus grand de personnes à l'emploi,

  — l'augmentation de l'effort au travail;

— la productivité, en soutenant :

  — la réalisation de projets d'investissement privé,

  — le développement de plusieurs secteurs stratégiques.

Depuis son arrivée, le gouvernement a agi sur de nombreux fronts pour soutenir la croissance économique.

3.1 Un appui important aux projets d'investissement

Pour soutenir le développement économique du Québec, le gouvernement intervient financièrement dans l'économie, principalement au moyen :

— d'incitatifs fiscaux, notamment le congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement;

— d'Investissement Québec, incluant ses filiales, dont Ressources Québec, qui dispose d'enveloppes pour réaliser des interventions financières provenant notamment :

  — de ses fonds propres,

  — de fonds dont la gestion lui est confiée à titre de mandataire du gouvernement, dont le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures.

❑ Congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement

Le congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement vise à favoriser la réalisation d'investissements sur l'ensemble du territoire québécois.

Grâce à cette mesure, une société peut bénéficier, pour un projet admissible, d'un congé fiscal de 15 ans pouvant atteindre 15 % de la valeur de son investissement.

— Ce congé fiscal s'applique à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS).

— Les secteurs d'activité qui peuvent bénéficier de ce congé sont le secteur manufacturier, le commerce de gros, l'entreposage ainsi que le traitement et l'hébergement de données.

— Les entreprises ont jusqu'au 20 novembre 2017 pour soumettre leur projet d'investissement.

En encourageant l'investissement privé, le congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement permet de stimuler la croissance de l'économie du Québec.

Depuis la mise en place de cette mesure, le ministère des Finances a émis dix certificats d'admissibilité relatifs au congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement. Ces dix projets représentent des investissements totalisant 5,4 milliards de dollars.

S'ils se réalisent, il est prévu que l'ensemble de ces projets créera près de 30 000 emplois lors des phases de construction et de l'achat d'équipements.

À terme, les activités d'exploitation découlant de ces projets entraîneront la création de plus de 6 000 emplois directs et d'environ 4 500 emplois indirects ainsi qu'une contribution annuelle de 1,6 milliard de dollars au PIB.

Les impacts économiques de ces projets permettront de générer des retombées fiscales nettes de l'ordre de 1,9 milliard de dollars.

❑ Interventions financières par Investissement Québec

Investissement Québec est une société d'État qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Au total, depuis le 1er avril 2014, les interventions financières réalisées par Investissement Québec en matière de développement économique, notamment par l'entremise de ses fonds propres et du FDE, ont totalisé 3 077 millions de dollars, soit :

— 1 162 millions de dollars pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;

— 1 915 millions de dollars pour la période allant du 1er avril 2015 au 30 septembre 2015.

Ces interventions financières, notamment sous forme de prêts, de garanties de prêt et de prises de participation, ont permis de soutenir des projets d'une valeur de 13 618 millions de dollars qui contribueront à la création ou au maintien de 19 621 emplois.

TABLEAU B.10

Interventions financières par l'intermédiaire d'Investissement Québec – 1er avril 2014 au 30 septembre 2015
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Interventions		Projets[1]	Emplois[1]
	Nombre	Valeur	Valeur	Nombre
1er avril 2014 au 31 mars 2015[2]	1 363	1 162	7 849	11 563
1er avril 2015 au 30 septembre 2015[2,3]	672	1 915	5 770	8 058
TOTAL	**2 035**	**3 077**	**13 618**	**19 621**

(1) La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans.
(2) Ces données incluent les participations qui ont été prises au FDE, dans le secteur des mines et des hydrocarbures, avant la mise en place du fonds Capital Mines Hydrocarbures. Par ailleurs, la valeur de financement des participations du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de fonds d'investissement est exclue de ces données.
(3) Incluant l'investissement de 1,3 milliard de dollars du gouvernement dans une nouvelle société en commandite pour la poursuite du programme C Series de Bombardier.
Sources : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et Investissement Québec.

Exemples de projets soutenus par le gouvernement

Bombardier

Le gouvernement s'est engagé à investir 1,3 milliard de dollars sous la forme d'une prise de participation dans une nouvelle société en commandite pour la réalisation du programme C Series de Bombardier. Cet investissement permettra de maintenir 1 700 emplois existants, de créer 800 emplois et de maintenir Montréal comme pôle d'excellence de l'aéronautique.

Kruger

Le gouvernement a annoncé un investissement de 190 millions de dollars pour soutenir la relance et la diversification des activités de production de carton et d'emballages de la société Kruger. Ce projet permettra de consolider plus de 600 emplois au Québec, dont 270 à l'usine de Trois-Rivières.

Uniboard Canada

Le gouvernement a annoncé un appui financier de 5,1 millions de dollars à l'entreprise Uniboard Canada pour la modernisation de son usine de fabrication de panneaux de bois reconstitué située à Sayabec. Cette usine emploie actuellement 380 personnes.

Forex

Le gouvernement a annoncé une contribution financière de 18 millions de dollars au projet de l'entreprise Forex devant permettre de relancer l'usine Temlam et de construire une usine de fabrication de panneaux à lamelles orientées. Ce projet vise à créer 350 emplois à Amos.

Mines Agnico Eagle

Ressources Québec a investi 65 millions de dollars dans Mines Agnico Eagle, une société minière à fort potentiel de croissance. Cet investissement servira à agrandir et à optimiser des mines présentement en exploitation ainsi qu'à la réalisation de nouveaux projets miniers au Québec.

Exploration des hydrocarbures en Gaspésie

Ressources Québec a investi une somme de 5 millions de dollars pour le financement d'un programme d'exploration pétrolière exécuté par Junex pour le projet Galt en Gaspésie.

Le gouvernement a investi 3,8 millions de dollars pour la réalisation d'une première phase de travaux d'exploration du gaz naturel effectués par Pétrolia pour le projet Bourque en Gaspésie.

Ces projets permettront de consolider des emplois au Québec.

Gaz Métro GNL

Dans le cadre du déploiement du Plan Nord, le gouvernement a investi 50 millions de dollars dans le capital-actions de Gaz Métro GNL. Cet investissement servira à bonifier la production de gaz naturel liquéfié de la société afin, notamment, d'approvisionner à coût compétitif les entreprises du Nord québécois.

Exemples de projets soutenus par le gouvernement (suite)

Groupe Soucy

Le gouvernement a annoncé un appui financier de 17,8 millions de dollars à Groupe Soucy afin, notamment, de financer un projet d'acquisition d'équipements spécialisés servant à fabriquer des chenilles en caoutchouc pour les secteurs agricoles et de la défense. Ce projet créera 162 emplois au Québec.

Medicago

Le gouvernement a annoncé l'octroi d'un prêt de 60 millions de dollars à l'entreprise Medicago. Ce projet d'investissement, évalué à 245 millions de dollars sur trois ans, vise notamment à produire des vaccins quadrivalents et permettra de créer plus de 200 emplois d'ici 2019 dans la région de la Capitale-Nationale.

Coveo

Investissement Québec a investi 24 millions de dollars dans le capital-actions de Coveo, une entreprise du domaine des technologies de recherche intelligente de données massives et de recommandations d'informations. Cette entreprise emploie 200 personnes, dont 130 à son siège social de Québec.

Hibernum Créations

Investissement Québec a conclu une prise de participation de 5 millions de dollars dans l'entreprise Hibernum Créations, une firme qui se spécialise dans le développement de jeux vidéo et dans la création d'animations et d'effets visuels. Ce projet devrait permettre de créer plus de 150 nouveaux emplois au Québec d'ici 2016.

Serres Toundra

Le gouvernement a annoncé un soutien financier de 25 millions de dollars à l'entreprise Serres Toundra dont le projet vise la construction d'une nouvelle serre à Saint-Félicien pour la production de fruits et légumes. Ce projet permettra de générer, à terme, 400 emplois sur une période de quatre ans, dont une centaine dès la première année.

SigmaDek

Le gouvernement a annoncé un appui financier de 1,5 million de dollars à l'entreprise SigmaDek, qui œuvre dans le secteur de la transformation de l'aluminium, pour l'implantation d'une nouvelle usine de fabrication de patios en aluminium au Saguenay. Ce projet permettra de créer une quarantaine d'emplois au Québec.

3.2 Des initiatives pour des secteurs clés

Le Plan économique du Québec a permis la mise en œuvre de plusieurs initiatives dans des secteurs clés de l'économie, notamment :

— la Stratégie maritime du Québec;

— le déploiement du Plan Nord;

— la stratégie de développement du secteur de l'aérospatiale;

— la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium;

— le Plan d'action gouvernemental en économie sociale.

Des initiatives pour des secteurs clés

Stratégie québécoise de développement de l'aluminium

Le 19 juin 2015, le premier ministre, M. Philippe Couillard, a annoncé la mise en place de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium pour favoriser la croissance de cette filière industrielle au Québec et son rayonnement à l'international.

Le gouvernement du Québec investira 32,5 millions de dollars, au cours des trois premières années, pour mettre en œuvre cette stratégie, qui se déploiera sur un horizon de dix ans (2015-2025) selon trois axes d'intervention :

- mettre en place un environnement favorable à la transformation de l'aluminium;
- renforcer l'ensemble de la filière québécoise;
- assurer la compétitivité des entreprises de la filière.

Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Le 29 mai 2015, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, M. Jacques Daoust, a rendu public le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020. Ce plan comprend notamment des outils financiers adaptés aux besoins des entreprises en économie sociale et à leur réalité.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 prévoit des investissements de plus de 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour donner un nouvel élan aux entreprises d'économie sociale au Québec. Les mesures qui seront mises en place contribueront à créer ou à maintenir 30 000 emplois et généreront des investissements totaux de plus de 500 millions de dollars d'ici 2020.

3.2.1 La Stratégie maritime du Québec

Le 29 juin 2015, l'ensemble des actions de la Stratégie maritime du Québec, un des piliers du Plan économique du Québec, a été dévoilé.

La Stratégie maritime du Québec, qui se déploiera au cours des quinze prochaines années, peut compter sur une enveloppe d'interventions de plus de 1,5 milliard de dollars pour la mise en œuvre de son premier plan d'action 2015-2020.

Les mesures proposées permettront notamment de tirer pleinement et durablement profit du potentiel maritime du Québec et de faire du Québec une porte d'entrée privilégiée pour les grands marchés du nord-est de l'Amérique du Nord.

Parmi les mesures qu'elle met de l'avant, la Stratégie maritime du Québec prévoit :

— le renforcement de la chaîne logistique;

— la création de zones industrialo-portuaires;

— le renforcement des industries de la pêche et de l'aquaculture;

— le développement du tourisme maritime;

— le développement de la connaissance scientifique dans le domaine maritime;

— la désignation d'aires marines protégées.

D'ici 2030, il est prévu que la Stratégie maritime du Québec engendrera des investissements d'environ 9 milliards de dollars et entraînera la création de 30 000 emplois directs, dans toutes les régions du Québec.

Stratégie maritime du Québec à l'horizon 2030

Dévoilée le 29 juin 2015, la Stratégie maritime du Québec a déjà posé ses premiers jalons en permettant la mise en œuvre d'initiatives telles que :

- le soutien financier à certains projets du volet tourisme, dont :
  - 2 millions de dollars pour le parc national du Bic,
  - 8 millions de dollars pour le parc de la Chute-Montmorency;
- la prolongation du crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec et sa bonification pour les Îles-de-la-Madeleine;
- des études en cours de réalisation sur la faisabilité et les opportunités d'investissements dans des pôles logistiques à développer le long du fleuve Saint-Laurent;
- une entente de partenariat signée entre le Québec (Institut des sciences de la mer de Rimouski de l'Université du Québec à Rimouski) et la Belgique (Institut flamand de la mer) dans le domaine de la recherche scientifique.

Par ailleurs, au cours de l'été 2015, deux projets d'envergure ont été annoncés en lien avec la Stratégie maritime du Québec, soit :

- l'expansion du port de Québec;
- la mise en place d'un terminal multifonctionnel à Trois-Rivières.

3.2.2 **Le déploiement du Plan Nord**

La mise en œuvre du Plan Nord constitue également un axe important du Plan économique du Québec.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a poursuivi les efforts entrepris pour favoriser la mise en valeur du Nord québécois et de ses richesses. Il a d'ailleurs créé une nouvelle société d'État, la Société du Plan Nord, chargée de coordonner la mise en œuvre des orientations gouvernementales relatives au Plan Nord.

— La Société du Plan Nord a amorcé ses activités le 1er avril 2015. Le gouvernement a doté la Société d'un budget de près de 80 millions de dollars pour sa première année. Cette enveloppe provient du Fonds du Plan Nord.

Le 8 avril dernier, le gouvernement a rendu public le *Plan Nord à l'horizon 2035, le plan d'action 2015-2020* qui encadre les activités de la Société du Plan Nord.

Ce document, qui présente la vision détaillée à long terme du gouvernement pour le déploiement du Plan Nord, est venu préciser :

— les orientations autour desquelles s'articuleront les objectifs et priorités d'action de la Société du Plan Nord, ainsi que des ministères et organismes concernés;

— les priorités d'action dont la mise en œuvre est prévue pour les cinq prochaines années, soit les infrastructures de transport, l'accès à l'énergie, les télécommunications, la connaissance scientifique et la promotion du Plan Nord.

Depuis sa création, la Société du Plan Nord a continué le déploiement du Plan Nord, notamment par :

— l'ouverture d'antennes régionales;

— la mise en œuvre d'initiatives porteuses.

Réalisations de la Société du Plan Nord

Ouverture d'antennes régionales

À l'automne 2015, la Société du Plan Nord a inauguré quatre antennes régionales, localisées à Sept-Îles, à Roberval, à Baie-Comeau et à Chibougamau. L'ouverture de ces quatre antennes a permis à la Société de se doter d'une structure d'intervention adaptée aux contextes territoriaux ainsi qu'aux exigences et à l'envergure de ses mandats.

Les antennes permettront à la Société d'assurer un lien continu avec les populations locales et autochtones et faciliteront la collaboration avec les partenaires locaux.

Des initiatives porteuses

Depuis sa création, la Société du Plan Nord a soutenu plusieurs nouvelles initiatives porteuses pour le développement du territoire, notamment :

- la mise en place du Fonds d'initiatives du Plan Nord, doté d'une enveloppe annuelle de 2 millions de dollars, dont les premières interventions ont permis entre autres :
  - d'appuyer le développement de procédés innovants de séparation de terres rares,
  - de mettre en place un observatoire de veille environnementale à la baie de Sept-Îles,
  - de diversifier l'économie de la municipalité de Gros-Mécatina par la réalisation de projets en agriculture nordique;
- la poursuite de la mise en œuvre à hauteur de 11,5 millions de dollars du projet Tamaani, qui permettra de maintenir et d'améliorer, au cours des cinq prochaines années, un service Internet par satellite au Nunavik. D'un total de 35,5 millions de dollars, le projet est également financé par le gouvernement fédéral et l'Administration régionale Kativik;
- les travaux de réfection de la route de la Baie-James.

Ces initiatives porteuses permettent de soutenir, de façon concrète, l'amélioration des infrastructures et le développement économique des communautés locales et autochtones du territoire.

3.2.3 La stratégie de développement du secteur de l'aérospatiale

L'industrie aérospatiale occupe une place stratégique dans l'économie québécoise avec des ventes de près de 14 milliards de dollars et ses 41 750 emplois.

Ainsi, comme prévu au Plan économique du Québec, le gouvernement a mis de l'avant au cours des derniers mois des actions qui visent à favoriser le développement de ce secteur. Cet appui se traduit par :

— le lancement des travaux visant l'élaboration d'une nouvelle stratégie québécoise de développement de l'aérospatiale;

— le lancement d'un appel de projets pour la réalisation de la deuxième phase de l'avion écologique.

❑ Élaboration d'une nouvelle stratégie québécoise de développement de l'aérospatiale

Le 6 août 2015, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a lancé la démarche de consultation en vue de l'élaboration, en partenariat avec le milieu, de la stratégie québécoise de l'aérospatiale.

Les acteurs de l'industrie ont été invités à faire part de leurs commentaires et à proposer des pistes d'action au regard des principaux enjeux de l'industrie.

Des rencontres individuelles et de groupe sont prévues à l'automne pour échanger sur les enjeux ciblés ainsi que sur des pistes d'action proposées.

❑ Réalisation de la deuxième phase de l'avion écologique

Le 14 octobre 2015, le gouvernement a lancé l'appel de projets pour la deuxième phase du projet mobilisateur de l'avion écologique (SA^2GE).

Cette initiative vise à accroître la collaboration au sein du secteur aérospatial québécois en matière d'innovation, tout en contribuant à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

— Un soutien financier de 40 millions de dollars est prévu au cours des quatre prochaines années pour la réalisation de la seconde phase du projet intitulé SA^2GE.

— Une contribution équivalente du secteur privé est attendue, portant ainsi à 80 millions de dollars la valeur des nouveaux investissements.

Partenariat avec Bombardier concernant la réalisation du programme C Series

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 29 octobre 2015, la mise en place d'un partenariat avec Bombardier pour la réalisation du programme C Series.

L'investissement du gouvernement du Québec, à hauteur de 1,3 milliard de dollars, permettra au Québec de détenir une participation de 49,5 % dans une nouvelle société en commandite.

Cet investissement permettra de maintenir 1 700 emplois existants et de créer 800 emplois.

Programme C Series

Les avions de la C Series sont la référence du segment de marché des avions de 100 à 150 places. Ils comportent de multiples avantages, notamment en matière :

- de consommation de carburant;
- de charge utile;
- de distance franchissable;
- de performances sur piste.

Ces avions à réaction sont également les plus silencieux sur le marché.

Le processus de certification est en voie d'être complété. Les engagements signés et les commandes fermes se chiffrent à plus de 600.

4. LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques de qualité, le gouvernement maintiendra les investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— À cet égard, le PQI 2016-2026 s'établira à 88,4 milliards de dollars, soit le même niveau que celui du PQI 2015-2025.

— Pour 2016-2017, les investissements prévus en immobilisations s'élèveront à 9,4 milliards de dollars.

Les investissements élevés au cours des prochaines années seront consacrés en priorité au remplacement des infrastructures vétustes et aux projets qui favoriseront le développement économique.

Le gouvernement confirme donc que les niveaux d'investissements en immobilisations demeureront élevés pour répondre aux besoins du Québec, tout en respectant la capacité de payer des contribuables et l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

GRAPHIQUE B.2

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2016-2026
(en milliards de dollars)

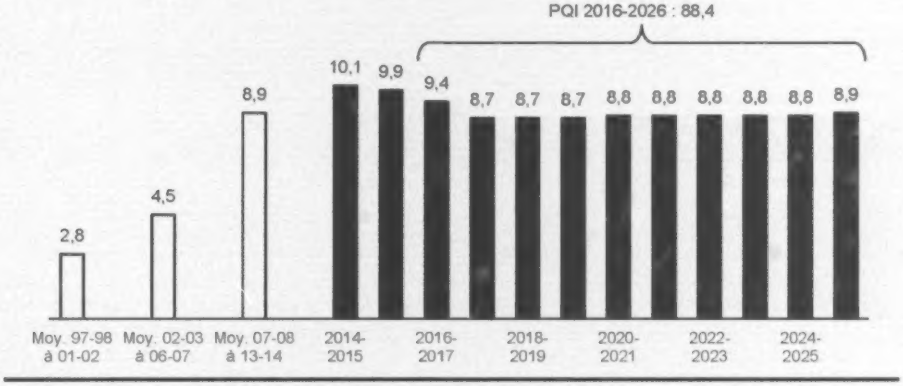

Par ailleurs, au-delà des investissements du gouvernement dans le cadre du PQI, les entreprises du gouvernement réalisent également des investissements importants dans les infrastructures.

Pour l'année 2016-2017, des investissements de l'ordre de 4,1 milliards de dollars sont prévus par les entreprises du gouvernement. Avec les 9,4 milliards de dollars du PQI, ce sont 13,5 milliards de dollars d'investissements publics en immobilisations qui sont prévus pour l'année 2016-2017.

Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par secteur

Sur l'horizon de dix ans du PQI 2015-2025, 19 % des investissements de 88,4 milliards de dollars seront consacrés au réseau routier, 16 % au secteur de la santé et des services sociaux, 10 % au secteur de l'éducation et 9 % aux infrastructures municipales.

Par ailleurs, 8 % des investissements du PQI 2015-2025 seront consacrés au transport collectif, soit près de 7,3 milliards de dollars, dont 950 millions de dollars pour l'année 2015-2016.

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 par secteur d'intervention
(en millions de dollars)

	2015-2016		2015-2025	
	En M$	Proportion en %	En M$	Proportion en %
Réseau routier	2 342,7	24 %	16 655,3	19 %
Santé et Services sociaux	1 460,8	15 %	14 436,8	16 %
Éducation	1 381,0	14 %	8 772,9	10 %
Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs	918,0	9 %	8 214,1	9 %
Transport collectif	948,1	10 %	7 247,7	8 %
Enseignement supérieur et recherche	509,9	5 %	6 529,6	7 %
Ressources informationnelles	464,4	5 %	3 313,2	4 %
Édifices gouvernementaux	386,1	4 %	2 441,1	3 %
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	365,3	4 %	2 164,7	2 %
Logements sociaux et communautaires	285,1	3 %	2 013,5	2 %
Culture	227,7	2 %	1 650,2	2 %
Autres secteurs	561,2	6 %	4 310,4	5 %
Enveloppe centrale[1]	61,1	1 %	10 650,8	12 %
PQI 2015-2025	**9 911,5**	**100 %**	**88 400,0**	**100 %**

(1) Enveloppe réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore désignés.

❑ Une augmentation de l'importance du stock de capital public dans l'économie

Au cours des dix prochaines années, le niveau des investissements du gouvernement du Québec se situera à près de 9 milliards de dollars en moyenne par année, demeurant ainsi supérieur à celui d'avant 2008.

Ces investissements ont atteint 3,0 % du PIB en 2014-2015 et devraient se maintenir à 2,9 % en 2015-2016. Au cours des dix prochaines années, ils se situeront en moyenne à 2,4 % du PIB. Les cibles d'investissements à ces niveaux traduisent l'importance accordée par le gouvernement aux infrastructures publiques.

En effet, le Plan québécois des infrastructures contribue directement à l'augmentation du stock de capital public dans l'économie. Le stock de capital public est un déterminant important de la productivité et de la croissance économique.

— Le stock de capital public, après être passé de 22,0 % du PIB réel en 2000 à 29,4 % en 2014, atteindra 29,6 % en 2016.

— Cette progression lui permettra de s'établir à un niveau équivalent à celui observé au début des années 1980. Le stock de capital public contribue à augmenter la productivité des entreprises et le niveau de vie au Québec.

GRAPHIQUE B.3

Investissements publics annuels en immobilisations du gouvernement du Québec

(en pourcentage du PIB)

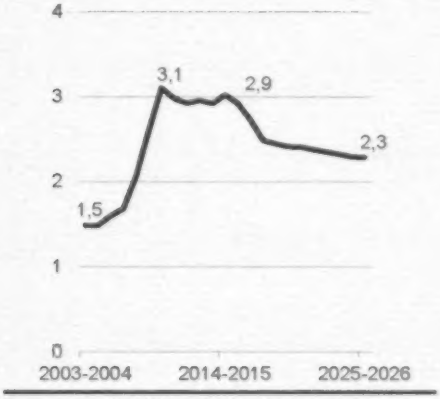

Sources : Institut de la statistique du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.4

Évolution du stock de capital public

(en pourcentage du PIB, en termes réels)

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

ANNEXE : IMPACT FINANCIER DES MESURES DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

TABLEAU B.11

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Allègement du fardeau fiscal des Québécois						
– Abolition graduelle de la contribution santé	—	−80,7	−375,5	−548,4	−742,0	−1 746,6
– Mise en place d'un bouclier fiscal	—	−52,0	−52,1	−52,1	−52,3	−208,5
– Bonification de l'incitation au travail pour les travailleurs expérimentés	—	−26,8	−56,4	−83,5	−83,2	−249,9
– Adapter le crédit d'impôt en raison de l'âge à la réalité des aînés	—	18,0	38,0	57,0	77,0	190,0
Sous-total	**—**	**−141,5**	**−446,0**	**−627,0**	**−800,5**	**−2 015,0**
Allègement du fardeau fiscal des sociétés						
– Réduire le fardeau fiscal des PME						
• Réduction du taux de la cotisation au FSS des PME du secteur des services et réduction du taux d'imposition des PME du secteur primaire	—	−17,1	−147,9	−215,6	−222,2	−602,8
• Recentrer la déduction pour petite entreprise sur les PME créatrices d'emplois	—	16,9	145,1	201,9	207,5	571,4
Sous-total	**—**	**−0,2**	**−2,8**	**−13,7**	**−14,7**	**−31,4**
– Rendre la fiscalité plus favorable à l'investissement						
• Réduction graduelle du taux général d'imposition des sociétés de 11,9 % à 11,5 %	—	−6,6	−36,0	−83,0	−122,3	−247,9
• Ajustements au crédit d'impôt à l'investissement	—	—	28,0	40,0	−3,2	64,8
Sous-total	**—**	**−6,6**	**−8,0**	**−43,0**	**−125,5**	**−183,1**
– Assurer l'efficacité des aides fiscales sectorielles	−4,6	−57,2	−69,2	−72,4	−75,5	−278,9
– Appuyer les activités des fonds fiscalisés	−6,3	−4,5	—	—	—	−10,8
Sous-total	**−10,9**	**−68,5**	**−80,0**	**−129,1**	**−215,7**	**−504,2**

TABLEAU B.11

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2015 (suite)

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Des nouvelles initiatives pour favoriser la performance du marché du travail						
– Assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins des entreprises	−20,1	−29,0	−25,4	−24,5	−24,6	−123,6
– Renforcer la contribution de l'immigration au marché du travail	−5,5	−8,5	−8,5	−10,0	−10,0	−42,5
Sous-total	**−25,6**	**−37,5**	**−33,9**	**−34,5**	**−34,6**	**−166,1**
Des nouvelles initiatives pour stimuler l'investissement privé						
– Favoriser le développement des secteurs clés de l'économie	−19,7	−40,4	−46,4	−27,1	−25,2	−158,8
– Des investissements de plus de 1,5 G$ d'ici 2020 dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec	−13,8	−17,8	−37,2	−48,5	−53,4	−170,7
– Favoriser la relève entrepreneuriale	−2,0	−2,0	−17,0	−15,0	−15,0	−51,0
– Mettre en valeur nos ressources naturelles	−7,1	−5,7	−5,7	−2,3	−5,0	−25,8
Sous-total	**−42,6**	**−65,9**	**−106,3**	**−92,9**	**−98,6**	**−406,3**
Des nouvelles initiatives pour les collectivités et la culture						
– Des nouvelles initiatives pour les collectivités et la culture	−41,9	−47,7	−42,1	−48,7	−128,8	−309,2
Sous-total	**−41,9**	**−47,7**	**−42,1**	**−48,7**	**−128,8**	**−309,2**
TOTAL	**−121,0**	**−361,1**	**−708,3**	**−932,2**	**−1 278,2**	**−3 400,8**

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

Section C

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2015 ET 2016

1. La situation économique au Québec C.3

1.1 Des perspectives mondiales révisées à la baisse C.4

1.2 Les exportations et la consommation des ménages sont les principaux moteurs de la croissance C.6

1.3 L'évolution du PIB nominal C.8

1.4 La croissance des dépenses de consommation des ménages s'accélère C.10

1.5 Une création d'emplois soutenue C.11

1.6 Le redressement de l'investissement se concrétise C.13

1.7 Les exportations demeureront un moteur de la croissance C.19

1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé C.22

1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période 2015-2019 ..... C.24

2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec C.25

2.1 La situation économique au Canada C.26

2.1.1 Évolution des marchés financiers C.36

2.2 La situation économique aux États-Unis C.41

3. Le contexte économique international C.49

3.1 Un raffermissement de la croissance des économies avancées C.51

3.2 Des difficultés dans les économies émergentes C.53

3.3 Les perspectives par pays C.56

4. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision C.59

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

Au Québec, la croissance économique se poursuit en 2015 au même rythme qu'en 2014, malgré un ralentissement observé au Canada et à l'échelle mondiale. Ainsi, après une hausse de 1,5 % en 2014, la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec table sur une progression du PIB réel de 1,5 % en 2015 et de 1,7 % en 2016[1].

En 2015, l'activité économique sera soutenue principalement par la consommation des ménages et les exportations.

— Les ménages bénéficieront de la progression de l'emploi et des effets positifs de la baisse des prix des carburants.

— Par ailleurs, la faiblesse de la devise canadienne et la poursuite de la croissance économique aux États-Unis devraient soutenir les exportations.

En 2016, la progression du PIB réel s'accélérera à 1,7 %.

— Les exportations continueront de bénéficier de l'accélération de l'activité économique aux États-Unis et au Canada ainsi que de la dépréciation du dollar canadien.

— Les dépenses de consommation demeureront robustes, compte tenu des gains d'emplois et de la faiblesse des prix de l'énergie.

— De plus, l'investissement des entreprises devrait s'accroître, en raison de la progression soutenue des exportations et de la consommation des ménages.

GRAPHIQUE C.1

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

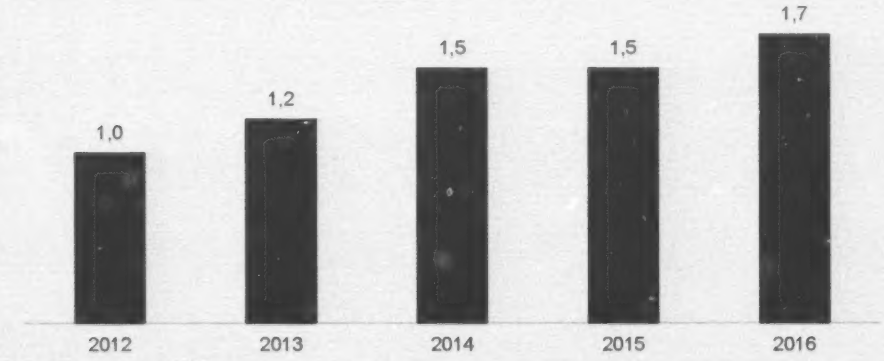

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

[1] Cette section reflète les statistiques disponibles au 10 novembre 2015.

1.1 Des perspectives mondiales révisées à la baisse

Par rapport au budget 2015-2016, les perspectives de croissance de la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec ont été révisées à la baisse pour la plupart des pays et des régions du monde.

— Au Québec, la croissance économique devrait se maintenir à 1,5 % en 2015, soit le même rythme qu'en 2014, et s'accélérer à 1,7 % en 2016. Il s'agit de révisions semblables à celles de nos principaux partenaires économiques.

TABLEAU C.1

Perspectives de croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage et révision en points de pourcentage)

	2014	2015	2016
Québec			
– Mise à jour de novembre 2015	1,5	1,5	1,7
– Budget 2015-2016		2,0	2,0
– *Révision*		*–0,5*	*–0,3*
Ontario			
– Secteur privé[1]	2,7	2,0	2,4
– Budget de l'Ontario 2015-2016		2,7	2,4
– *Révision*		*–0,7*	*0,0*
Canada			
– Mise à jour de novembre 2015	2,5	1,2	1,8
– Budget 2015-2016		2,0	2,2
– *Révision*		*–0,8*	*–0,4*
États-Unis			
– Mise à jour de novembre 2015	2,4	2,4	2,6
– Budget 2015-2016		2,9	2,7
– *Révision*		*–0,5*	*–0,1*
Monde			
– Mise à jour de novembre 2015	3,4	3,0	3,3
– Budget 2015-2016		3,4	3,6
– *Révision*		*–0,4*	*–0,3*

(1) Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 10 novembre 2015.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

— En Ontario, la progression du PIB réel devrait ralentir à 2,0 % en 2015 et s'établir à 2,4 % en 2016. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,7 point de pourcentage pour 2015 par rapport à la croissance attendue par le ministère des Finances de l'Ontario lors de son dernier budget, en avril 2015.

— Au Canada, après avoir augmenté de 2,5 % en 2014, la progression du PIB réel devrait fléchir à 1,2 % en 2015 et s'accélérer à 1,8 % en 2016. Il s'agit de révisions à la baisse de 0,8 point de pourcentage et de 0,4 point de pourcentage pour 2015 et 2016 respectivement, par rapport à la croissance attendue au budget.

1.2 Les exportations et la consommation des ménages sont les principaux moteurs de la croissance

La progression de 1,5 % du PIB réel en 2015 et de 1,7 % en 2016 sera soutenue notamment par les exportations, qui continueront de jouer un rôle clé pour la croissance économique.

— En particulier, les exportations internationales de biens devraient continuer leur progression en 2015.

  — Le renforcement de l'activité économique aux États-Unis et la faiblesse du dollar canadien sont des facteurs favorables aux exportations internationales du Québec.

En parallèle, la contribution de la demande intérieure à la croissance économique prendra de la vigueur en 2015 et en 2016.

— La consommation des ménages augmentera à un rythme de 1,9 % par année en termes réels. Les consommateurs bénéficieront d'une création d'emplois soutenue et de la faiblesse des prix du pétrole.

— La croissance robuste des exportations et de la consommation des ménages incitera les entreprises à accroître leurs investissements pour répondre à l'augmentation de la demande. Par ailleurs, les investissements non résidentiels des entreprises ont enregistré une hausse au deuxième trimestre de 2015.

TABLEAU C.2

PIB réel et ses principales composantes
(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2014	2015	2016
Contribution de la demande intérieure	**−0,2**	**1,0**	**1,4**
Consommation des ménages	1,5	1,9	1,9
Investissements résidentiels	−0,1	1,0	−0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	−11,0	−1,9	2,8
Dépenses et investissements des gouvernements	0,3	0,1	0,1
Contribution du secteur extérieur	**1,9**	**0,4**	**0,5**
Exportations totales	4,5	2,3	3,0
– Exportations internationales de biens	11,8	3,9	4,2
Importations totales	0,3	1,3	1,6
Contribution des stocks	**−0,3**	**0,0**	**−0,2**
PIB RÉEL	**1,5**	**1,5**	**1,7**

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La croissance des prix à la consommation demeurera modérée en 2015 et se redressera en 2016

La progression de l'inflation totale est ralentie par la baisse des prix de l'énergie. Ainsi, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait décélérer à 1,2 % en 2015 après une hausse de 1,4 % en 2014.

— En effet, au cours de l'année 2015, la chute des cours pétroliers a entraîné un repli des prix à la pompe. Cette diminution s'est reflétée sur la composante énergie de l'IPC, qui devrait fléchir de 9,3 % en 2015.

— Par ailleurs, la croissance de l'IPC excluant les aliments et l'énergie s'accélérera, passant de 1,1 % en 2014 à 1,8 % en 2015, en raison notamment de la dépréciation du dollar canadien, qui renchérit le prix des produits importés.

En 2016, l'IPC global devrait progresser de 2,1 %.

— Le faible niveau du dollar canadien et l'accélération de la croissance économique devraient ramener l'inflation autour de 2,0 %.

— De plus, les prix de l'énergie devraient enregistrer une légère remontée, bien qu'ils demeureront avantageux pour les consommateurs.

GRAPHIQUE C.2

Évolution de l'indice des prix à la consommation au Québec
(variation en pourcentage)

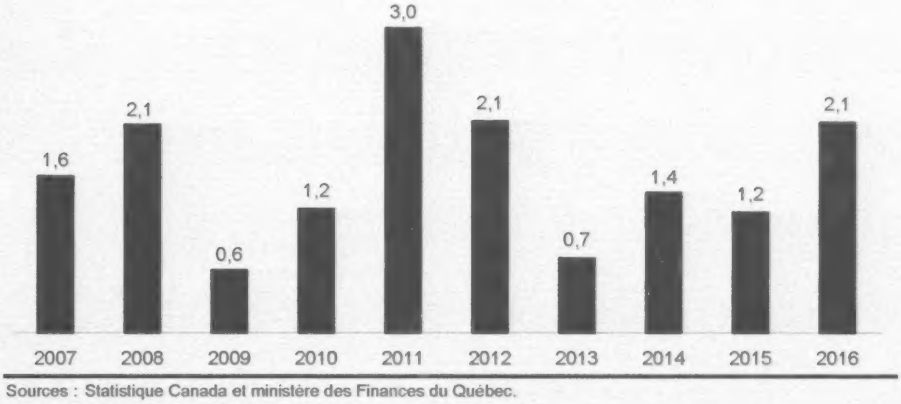

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 L'évolution du PIB nominal

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en tenant compte de l'effet des prix, devrait croître de 2,4 % en 2015 et de 3,3 % en 2016.

— Cette progression résultera de l'effet combiné :

  — de la hausse du PIB réel de 1,5 % en 2015 et de 1,7 % en 2016;

  — de l'augmentation du déflateur du PIB de 0,9 % en 2015 et de 1,6 % en 2016.

Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par les prix de la demande intérieure et par le ratio entre les prix à l'exportation et ceux à l'importation, qui constitue les termes de l'échange.

— En 2015, la croissance du déflateur du PIB devrait demeurer modeste. En effet, les prix de la demande intérieure ont diminué en raison de la chute des prix de l'énergie.

— En 2016, l'augmentation plus robuste des prix de la demande intérieure, en raison notamment de la stabilisation des prix du pétrole, ainsi que l'accélération de la croissance économique, devraient permettre à la croissance des prix du PIB de se renforcer.

TABLEAU C.3

Croissance économique au Québec
(variation en pourcentage)

	2014	2015	2016
PIB réel	1,5	1,5	1,7
Prix – Déflateur du PIB	0,9	0,9	1,6
PIB nominal	2,5	2,4	3,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les effets de la baisse des prix du pétrole sur l'économie du Québec

La diminution des prix du pétrole a eu des impacts favorables sur l'économie québécoise. La faiblesse prolongée des prix des carburants devrait continuer de contribuer à la croissance économique.

- En 2015, le prix du pétrole de type West Texas Intermediate (WTI) devrait se situer en moyenne à 49 $ US le baril, comparativement à 93 $ US en 2014. Cette chute des prix du pétrole a contribué à une dépréciation du dollar canadien, qui devrait atteindre 77,4 cents américains en moyenne en 2015, comparativement à 90,2 cents américains en 2014.

- En 2016, le prix du pétrole de type WTI devrait se situer en moyenne à 50 $ US le baril.

Une économie de 4,2 milliards de dollars observée sur les importations de pétrole brut du Québec

Au cours des huit premiers mois de 2015 par rapport à la même période en 2014, la valeur des importations internationales de pétrole brut du Québec a diminué de 4,2 milliards de dollars. Ce gain se répercute sur plusieurs composantes de l'économie :

- une partie permet aux entreprises qui utilisent ce produit comme intrant d'améliorer leur rentabilité et de diminuer les prix des produits offerts à leurs clients;

- de plus, les consommateurs bénéficient d'une réduction substantielle de leur facture en essence et en mazout.

Une économie de 1,3 milliard de dollars pour les consommateurs québécois

La facture énergétique des consommateurs québécois devrait atteindre 16,3 milliards de dollars en 2015, comparativement à 17,6 milliards de dollars en 2014. Il s'agit d'une diminution de 1,3 milliard de dollars, découlant principalement de la baisse des prix des carburants.

Des effets qui continueront de se refléter sur la croissance économique du Québec

Les effets bénéfiques de la chute des prix du pétrole brut devraient continuer de se manifester en 2016.

- La progression de la consommation devrait ainsi continuer d'être soutenue par la persistance des faibles prix de l'essence au cours des prochains trimestres.

1.4 La croissance des dépenses de consommation des ménages s'accélère

La progression des dépenses de consommation des ménages devrait s'accélérer à 1,9 % en 2015 et en 2016.

— Les prix avantageux de l'énergie et la création d'emplois soutenue contribueront à stimuler la consommation.

— En outre, les dépenses de consommation seront favorisées par l'augmentation du revenu des ménages.

  — Après une hausse de 2,6 % en 2014, le revenu des ménages devrait augmenter en termes nominaux de 2,8 % en 2015 et de 3,1 % en 2016.

GRAPHIQUE C.3

Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

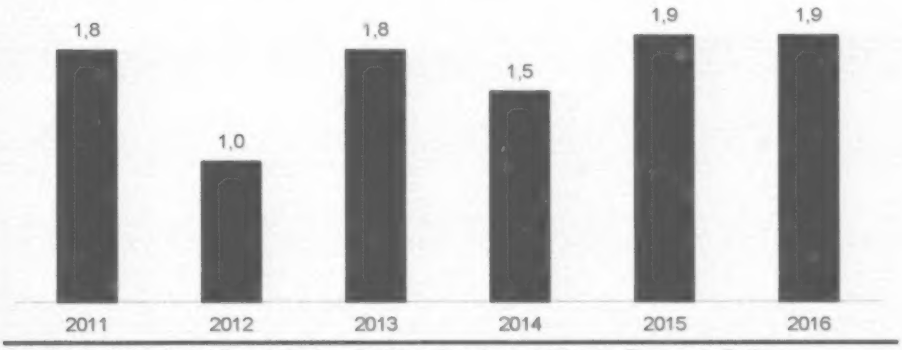

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 Une création d'emplois soutenue

Un important revirement s'est opéré sur le marché du travail au Québec au cours de l'année 2014. En effet, depuis mai 2014, 58 500 emplois ont été créés.

Ce redressement de l'emploi se poursuivra avec une création d'emplois robuste en 2015 et en 2016.

— En 2015, 38 000 nouveaux emplois devraient être créés, soit une hausse de 0,9 %. Le taux de chômage devrait se situer à 7,7 %.

— En 2016, 30 300 nouveaux emplois devraient être ajoutés, ce qui représente une progression de 0,7 %. Le taux de chômage devrait, quant à lui, s'établir à 7,5 %.

■ Une création d'emplois principalement à temps plein, concentrée dans le secteur privé

La création d'emplois en 2015 a été majoritairement à temps plein et a été concentrée dans le secteur privé. Pour les dix premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période en 2014 :

— le niveau de l'emploi à temps plein a augmenté de 42 800, alors que l'emploi à temps partiel est demeuré pratiquement inchangé;

— l'emploi salarié privé a crû de 31 100, soit 43,1 % des 72 100 emplois salariés privés créés au Canada.

GRAPHIQUE C.4

Création d'emplois au Québec

(nombre d'emplois en milliers)

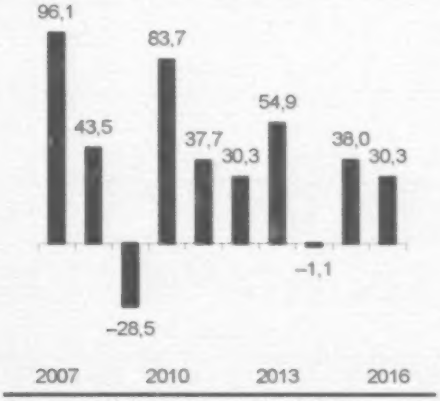

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.5

Évolution du taux de chômage au Québec

(en pourcentage)

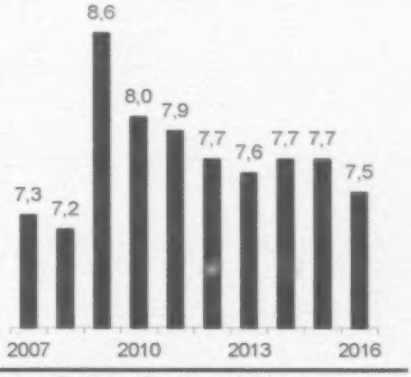

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Un redressement de l'emploi depuis mai 2014

Un important revirement s'est opéré sur le marché du travail au Québec au cours de l'année 2014. En effet, les statistiques mensuelles de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada montrent qu'au Québec :

- 28 500 emplois ont été perdus de janvier à avril 2014;
- 58 500 emplois ont été créés de mai 2014 à octobre 2015.

Par ailleurs, depuis mai 2014, c'est au Québec que l'emploi salarié privé[1] a le plus augmenté au Canada.

- De mai 2014 à octobre 2015, 59 800 emplois salariés privés ont été créés au Québec. Il s'agit de près de 45 % des 135 400 emplois salariés privés créés dans l'ensemble du Canada.

Évolution de l'emploi au Québec

(nombre d'emplois en milliers)

Source : Statistique Canada.

Part de l'emploi salarié privé créé au Canada depuis mai 2014

(en pourcentage)

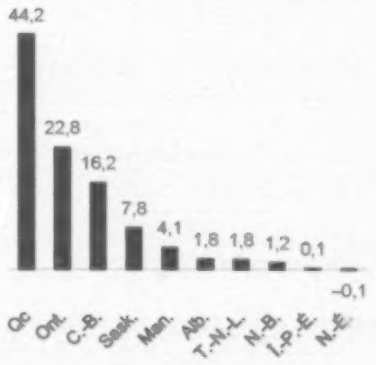

Source : Statistique Canada.

1 Les emplois salariés privés excluent les emplois salariés du secteur public et les travailleurs autonomes. Les emplois salariés du secteur public incluent notamment les administrations municipales, provinciales, territoriales et fédérales et les autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques.

1.6 Le redressement de l'investissement se concrétise

❑ Un redémarrage des investissements non résidentiels en 2015

L'investissement non résidentiel des entreprises au Québec devrait renouer avec la croissance en 2015, après avoir connu deux années consécutives de recul.

— Les investissements non résidentiels des entreprises en termes réels ont augmenté de 1,2 % au deuxième trimestre de 2015 par rapport au trimestre précédent.

— Cette hausse des investissements non résidentiels des entreprises a été soutenue notamment par la progression de l'investissement en machines et matériel.

  — Cette catégorie d'investissement a enregistré une croissance de 1,5 % en termes réels au deuxième trimestre de 2015.

❑ Le redressement des investissements non résidentiels des entreprises devrait se poursuivre

La reprise des investissements non résidentiels des entreprises amorcée au premier semestre de 2015 devrait se poursuivre.

— En termes nominaux, la valeur des investissements non résidentiels des entreprises devrait progresser de 1,9 % en 2015 après deux baisses annuelles consécutives.

En 2016, les investissements non résidentiels des entreprises en termes réels devraient augmenter de 2,8 %.

— Leur valeur, en termes nominaux, devrait s'accroître de 5,4 %.

GRAPHIQUE C.6

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

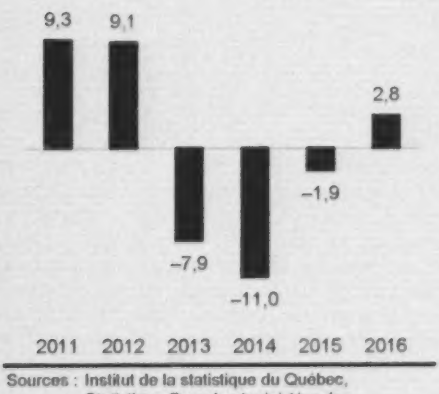

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.7

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)

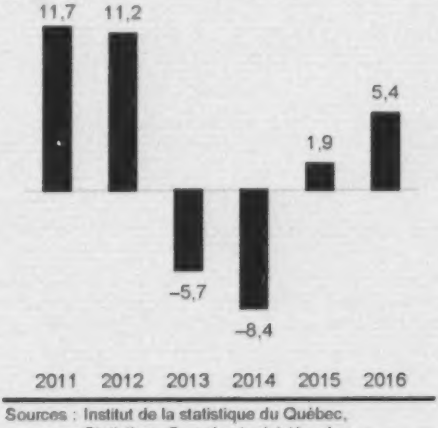

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les facteurs propices sont réunis pour une reprise de la croissance des investissements

Plusieurs éléments fondamentaux soutiendront la progression de l'investissement non résidentiel des entreprises, notamment :

— le renforcement de l'économie américaine et la dépréciation du dollar canadien, qui stimulent les exportations et augmentent la demande pour les produits québécois;

— la consommation des ménages qui s'accélère, notamment en raison de la robuste création d'emplois.

Ces facteurs créeront un climat d'affaires plus favorable à l'investissement. Ainsi, au fur et à mesure que les pressions sur les capacités de production s'intensifieront, les entreprises devront investir afin de satisfaire la demande croissante pour leurs produits.

GRAPHIQUE C.8

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec et croissance économique aux États-Unis
(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

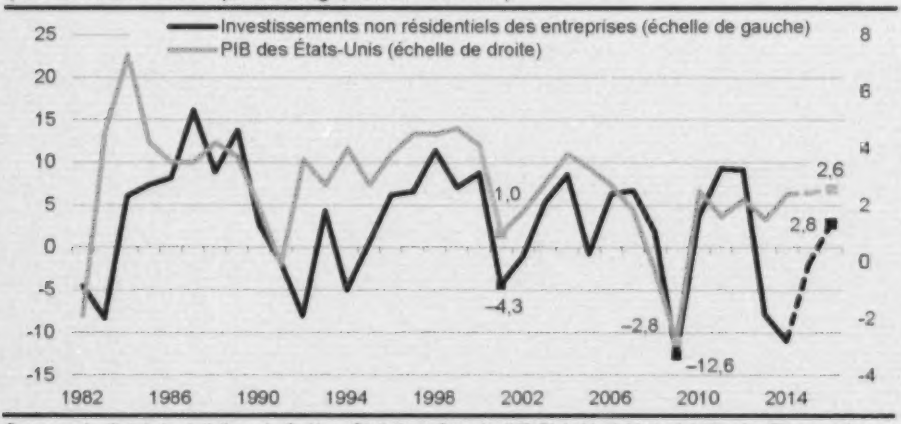

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Une évolution des investissements résidentiels compatible avec les déterminants démographiques

Les investissements résidentiels devraient afficher une croissance de 1,0 % en termes réels en 2015. Ils seront soutenus par la vigueur des dépenses de rénovation et par les conditions de financement qui demeurent avantageuses.

— Les dépenses de rénovation devraient augmenter de 5,9 % en 2015. Elles continueront d'être stimulées par le crédit d'impôt LogiRénov, mis en place par le gouvernement du Québec au printemps 2014[2].

— Par ailleurs, les investissements en construction résidentielle neuve devraient fléchir de 6,4 % en 2015.

— Après un rattrapage jusqu'en 2011, les mises en chantier s'établissent désormais à un niveau plus compatible avec le rythme de formation de ménages au Québec, qui est d'environ 40 000 par année. Le niveau des mises en chantier s'établira à environ 35 500 unités en 2015 et en 2016.

En 2016, le total des investissements résidentiels devrait demeurer à un niveau similaire à celui de 2015, compte tenu du maintien des mises en chantier.

GRAPHIQUE C.9

Investissements résidentiels au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

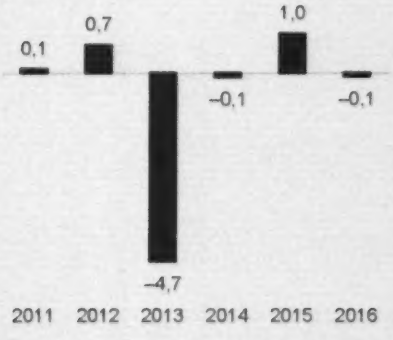

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.10

Mises en chantier et formation de ménages au Québec
(en milliers d'unités)

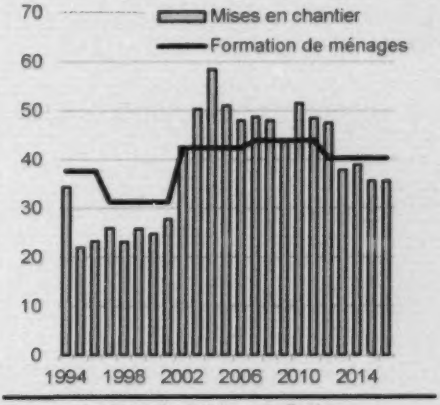

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

[2] Afin de pouvoir en bénéficier, les ménages devaient conclure une entente avec un entrepreneur qualifié avant le 1er juillet 2015. Cependant, les dépenses afférentes peuvent s'effectuer jusqu'en décembre 2015.

❑ Les investissements des gouvernements se maintiennent à des sommets

L'ensemble des administrations publiques au Québec, soit les gouvernements fédéral, provincial et locaux, continueront de maintenir les investissements en infrastructures à des niveaux élevés.

Ainsi, la valeur totale des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement se maintiendra à des sommets au cours des prochaines années.

— Entre 2007 et 2014, les investissements des gouvernements ont enregistré une progression de près de 40 %. Ils ont ainsi atteint 17,3 milliards de dollars en 2014.

— En 2015 et en 2016, la valeur des investissements des gouvernements devrait atteindre respectivement 18,0 milliards de dollars et 18,1 milliards de dollars.

Après les résultats des élections fédérales du 19 octobre, un apport accru est attendu du gouvernement fédéral. La Caisse de dépôt et placement du Québec analyse également l'opportunité de participer à la mise en œuvre de projets d'infrastructures à la suite d'une entente avec le gouvernement du Québec. Ces éléments n'ont toutefois pas été pris en compte dans la prévision de la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec.

GRAPHIQUE C.11

Investissements des gouvernements au Québec
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

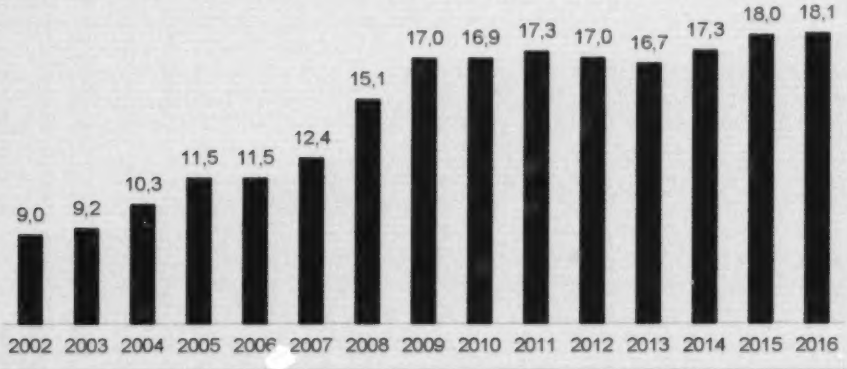

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Engagements du Parti libéral du Canada en matière d'infrastructures

Le gouvernement fédéral investira en moyenne 6 milliards de dollars de plus par année dans les infrastructures publiques de l'ensemble du pays

Le Parti libéral du Canada mise sur un plan d'investissements en infrastructures pour stimuler l'économie du pays.

Le plan mis de l'avant par le Parti libéral du Canada lors de la campagne électorale devrait faire passer l'investissement fédéral en infrastructures au cours des dix prochaines années de 65 milliards de dollars à près de 125 milliards de dollars.

- Ce montant représente un total de 12,5 milliards de dollars par année pendant dix ans, pour l'ensemble du Canada.
- Il s'agit d'investissements supplémentaires de 6 milliards de dollars, en moyenne par année, pour l'ensemble du pays.

Plus particulièrement, le gouvernement fédéral souhaite favoriser l'investissement dans les infrastructures de transport collectif, les infrastructures sociales et les infrastructures vertes.

Le gouvernement du Québec poursuit son plan d'investissement en infrastructures publiques de 9 milliards de dollars en moyenne par année

Le gouvernement du Québec maintient les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2016-2026 à 88,4 milliards de dollars.

- Ces investissements représentent près de 9 milliards de dollars en moyenne annuellement au cours des dix prochaines années, dont 9,4 milliards de dollars en 2016-2017.
- Par ces niveaux élevés d'investissement, le gouvernement du Québec assure les besoins de maintien d'actifs et de développement des infrastructures au Québec.

Par ailleurs, au-delà des investissements du gouvernement dans le cadre du PQI, les entreprises du gouvernement réalisent également des investissements importants dans les infrastructures.

Pour l'année 2016-2017, des investissements de l'ordre de 4,1 milliards de dollars sont prévus par les entreprises du gouvernement. Avec les 9,4 milliards de dollars du PQI, ce sont 13,5 milliards de dollars d'investissements publics en immobilisations qui sont prévus pour l'année 2016-2017.

1.7 Les exportations demeureront un moteur de la croissance

Les exportations du Québec poursuivront leur robuste progression. Leur croissance en termes réels devrait atteindre 2,3 % en 2015 et 3,0 % en 2016, après une augmentation de 4,5 % en 2014.

— Selon les statistiques sur la base douanière, les exportations internationales de biens ont augmenté de 6,4 % en termes réels au cours des huit premiers mois de 2015, après une croissance de 10,9 % en 2014.

— Les exportations internationales continueront d'être un des principaux moteurs de l'économie. Leur croissance demeurera soutenue par la faiblesse du dollar canadien et par la forte demande en provenance des États-Unis.

— Par ailleurs, la progression des exportations interprovinciales sera ralentie notamment par une croissance moins soutenue de l'activité économique dans le reste du Canada et par la diminution de l'investissement dans le secteur pétrolier.

Pour leur part, les importations devraient connaître une hausse modérée. En termes réels, elles devraient augmenter de 1,3 % en 2015 et de 1,6 % en 2016.

— Les importations seront soutenues par une demande intérieure plus vigoureuse.

— Par contre, la dépréciation du dollar canadien limitera la croissance des importations en renchérissant la valeur des biens achetés à l'étranger.

GRAPHIQUE C.12

Exportations totales du Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

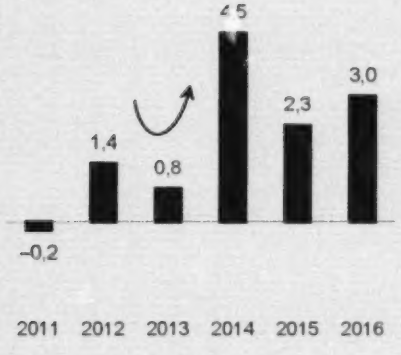

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.13

Importations totales du Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

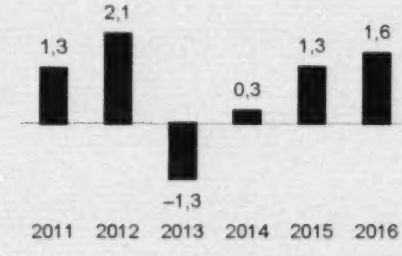

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les exportations du Québec à un sommet

Soutenu par la dépréciation du dollar canadien et par le renforcement de l'économie américaine, le volume des exportations totales du Québec se trouve à un sommet.

- En 2015, le volume des exportations totales dépassera le sommet atteint avant la récession de 2008-2009.

Les exportations internationales de biens ont été la principale composante ayant contribué à la croissance des exportations totales du Québec.

- Selon les statistiques sur la base douanière, ces exportations ont augmenté de 6,4 % au cours des huit premiers mois de 2015, après une croissance de 10,9 % en 2014.

Plusieurs secteurs ont contribué à ce renforcement. En particulier, au cours des huit premiers mois de 2015, par rapport à la même période en 2014 :

- les exportations de minerais ont augmenté de 27,8 %;
- les exportations de véhicules et de pièces ont enregistré un gain de 22,7 %;
- les exportations de produits énergétiques ont crû de 16,7 %;
- les exportations d'avions et de pièces ont progressé de 10,1 %.

Cette vigoureuse hausse des exportations est appelée à se poursuivre au cours des prochaines années. En effet, la croissance économique aux États-Unis, qui devrait demeurer soutenue, ainsi que le dollar canadien faible, continueront de favoriser l'augmentation des exportations internationales.

Exportations totales du Québec
(en milliards de dollars, en termes réels)

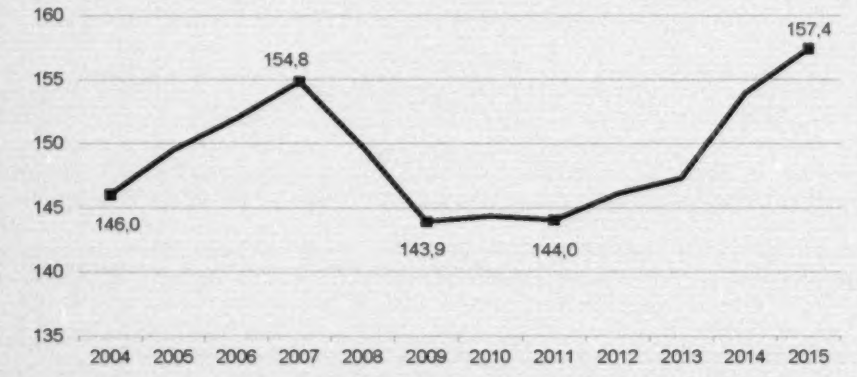

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une contribution positive du secteur extérieur à la croissance économique

Les exportations nettes, qui tiennent compte à la fois de l'évolution des exportations et des importations, ont apporté une contribution de 1,9 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2014.

— Cette contribution résultait d'une accélération des exportations, combinée à une croissance modérée des importations.

En 2015 et en 2016, la contribution des exportations nettes à la croissance économique devrait continuer d'être positive.

— Les exportations nettes ajouteront 0,4 point de pourcentage à la croissance économique en 2015 et 0,5 point de pourcentage en 2016.

1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour 2015 et 2016 est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

— Pour 2014, la croissance s'établit toujours à 1,5 %, soit celle indiquée en mars dernier.

— Pour 2015, la croissance prévue de 1,5 % du PIB réel est supérieure de 0,1 point de pourcentage à la moyenne prévue par le secteur privé.

— Pour 2016, la croissance prévue de 1,7 % du PIB réel est inférieure de 0,2 point de pourcentage à la moyenne prévue par le secteur privé, qui se situe à 1,9 %.

GRAPHIQUE C.14

Croissance économique en 2015 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

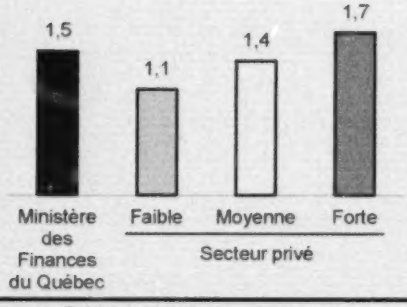

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 10 novembre 2015.

GRAPHIQUE C.15

Croissance économique en 2016 au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)

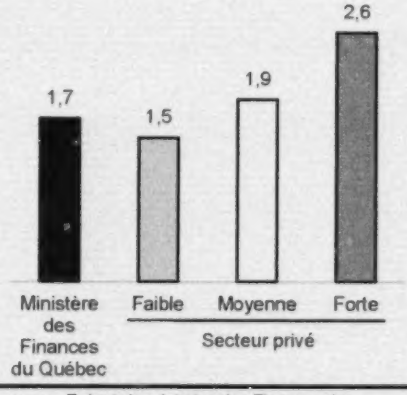

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 10 novembre 2015.

TABLEAU C.4

Perspectives économiques au Québec
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016
Production			
Produit intérieur brut réel	1,5	1,5	1,7
– *Budget 2015-2016*	*1,5*	*2,0*	*2,0*
Produit intérieur brut nominal	2,5	2,4	3,3
– *Budget 2015-2016*	*3,5*	*3,8*	*3,4*
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	1,5	1,9	1,9
– *Budget 2015-2016*	*2,1*	*2,4*	*1,9*
Dépenses et investissements des gouvernements	0,3	0,1	0,1
– *Budget 2015-2016*	*1,0*	*0,0*	*0,0*
Investissements résidentiels	−0,1	1,0	−0,1
– *Budget 2015-2016*	*0,1*	*0,8*	*−1,5*
Investissements non résidentiels des entreprises	−11,0	−1,9	2,8
– *Budget 2015-2016*	*−2,5*	*2,8*	*3,8*
Exportations	4,5	2,3	3,0
– *Budget 2015-2016*	*2,5*	*3,7*	*3,0*
Importations	0,3	1,3	1,6
– *Budget 2015-2016*	*1,3*	*1,9*	*1,9*
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	−1,1	38,0	30,3
– *Budget 2015-2016*	*−1,1*	*37,0*	*35,6*
Taux de chômage (en %)	7,7	7,7	7,5
– *Budget 2015-2016*	*7,7*	*7,5*	*7,3*
Autres indicateurs économiques			
Consommation nominale des ménages (excluant aliments et loyers)	3,0	2,4	3,6
– *Budget 2015-2016*	*3,7*	*3,5*	*3,8*
Salaires et traitements	2,1	2,3	3,2
– *Budget 2015-2016*	*2,0*	*3,4*	*3,4*
Revenu des ménages	2,6	2,8	3,1
– *Budget 2015-2016*	*2,7*	*3,4*	*3,3*
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,8	2,3	6,1
– *Budget 2015-2016*	*6,7*	*8,7*	*6,5*

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.9 Les perspectives économiques quinquennales pour la période 2015-2019

Sur un horizon de cinq ans, la prévision du ministère des Finances du Québec est légèrement plus faible que la moyenne de celles du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celle des prix et du PIB nominal.

— Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2015 à 2019 par le ministère des Finances du Québec s'élève à 1,6 %, comparativement à une progression de 1,7 % prévue en moyenne par le secteur privé.

— Pour le PIB nominal, la progression moyenne attendue de 2015 à 2019 est de 3,1 %, comparativement à une hausse de 3,5 % prévue par le secteur privé.

TABLEAU C.5

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé
(variation en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2015-2019
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	1,5	1,5	1,7	1,7	1,6	1,5	1,6
Moyenne du secteur privé	1,5	1,4	1,9	1,8	1,7	1,6	1,7
Variation des prix[1]							
Ministère des Finances du Québec	0,9	0,9	1,6	1,7	1,7	1,7	1,5
Moyenne du secteur privé	0,9	1,3	1,9	2,0	1,9	1,9	1,8
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	2,5	2,4	3,3	3,4	3,3	3,2	3,1
Moyenne du secteur privé	2,5	2,7	3,8	3,9	3,6	3,5	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.
(1) Déflateur du PIB.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 10 novembre 2015.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. En 2014, les exportations totales représentaient plus de 46 % du PIB nominal québécois.

— Bien que les échanges commerciaux du Québec se soient diversifiés au cours des dernières années, le Canada et les États-Unis demeurent ses principaux partenaires commerciaux.

❑ Une évolution des exportations qui diffère selon la destination

Au cours des dernières années, l'évolution des exportations du Québec a été différente selon leur destination.

— Les exportations vers les États-Unis, le principal partenaire commercial du Québec, ont enregistré un gain important en 2014 en raison du renforcement de l'économie américaine et de la dépréciation du dollar canadien. Cette évolution favorable s'est poursuivie en 2015.

— Toutefois, les exportations vers le reste du Canada ont stagné en 2014. Ce scénario devrait se répéter en 2015, alors qu'un ralentissement est observé ailleurs au Canada, notamment en raison d'une forte diminution des investissements dans le secteur de l'énergie.

— Pour leur part, après avoir affiché des gains substantiels en 2014, les exportations du Québec vers le reste du monde ont stagné en 2015, en raison du ralentissement de la croissance économique mondiale.

GRAPHIQUE C.16

Poids des exportations dans le PIB du Québec par destination
(en pourcentage du PIB nominal, en 2014)

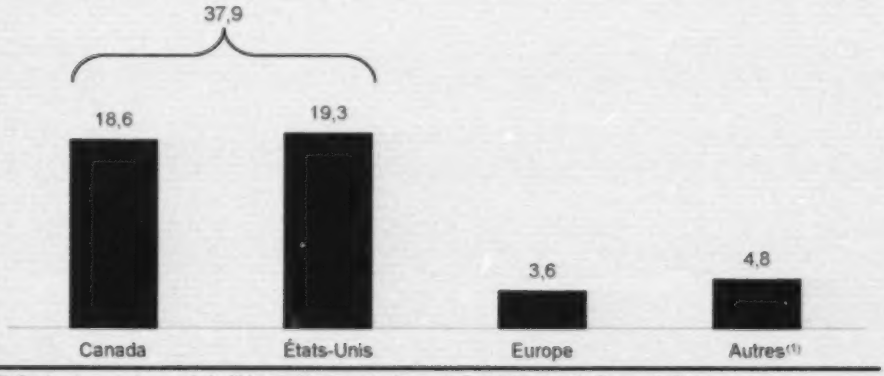

(1) Sont notamment compris la Chine, le Mexique, le Japon, le Brésil, l'Inde et la Corée du Sud.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

❑ Une croissance plombée par le secteur énergétique

La chute des prix du pétrole a affecté plus que prévu l'économie canadienne. Ainsi, la croissance économique au Canada devrait ralentir à 1,2 % en 2015, avant de s'accélérer à 1,8 % en 2016. Il s'agit de révisions à la baisse par rapport à la prévision du budget 2015-2016.

En variation trimestrielle, le PIB réel canadien s'est contracté de 0,2 % et de 0,1 % respectivement au cours des deux premiers trimestres de 2015.

— Cette faiblesse provient essentiellement du secteur de l'énergie, alors que la chute des investissements dans ce secteur a miné la croissance économique au Canada.

— Par ailleurs, le secteur manufacturier canadien n'a pas compensé la forte contraction dans le secteur de l'énergie.

Les indicateurs économiques récents permettent d'entrevoir un rebond de l'activité économique au troisième trimestre de 2015. Le PIB réel canadien par industrie a enregistré trois hausses mensuelles consécutives de juin à août. De plus, la correction du secteur de l'énergie semble avoir atteint son point de retournement.

— Le renforcement de la demande aux États-Unis et la dépréciation du dollar canadien devraient continuer d'être bénéfiques pour le secteur manufacturier canadien.

— Néanmoins, la faiblesse persistante des prix du pétrole continuera de limiter les investissements dans le secteur de l'énergie au Canada.

GRAPHIQUE C.17

Croissance économique au Canada
(PIB réel, variation en pourcentage)

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le secteur de l'énergie a freiné la croissance de l'économie canadienne

Le ralentissement de l'économie canadienne au premier semestre de 2015 était concentré dans les industries liées au pétrole[1].

La production dans ces industries, qui représentent environ 9 % de l'économie canadienne, a diminué de 15,4 milliards de dollars entre octobre 2014 et mai 2015, soit l'équivalent de 0,9 % du PIB réel canadien.

- Ce recul s'explique essentiellement par la réduction de l'investissement dans les industries liées au pétrole.

Pendant ce temps, la croissance de la production dans le reste de l'économie s'est poursuivie.

La correction du secteur pétrolier canadien semble être terminée

Le léger rebond de la production des industries liées au pétrole observé au cours des derniers mois suggère que la correction du secteur pétrolier canadien s'achève.

- Ces industries devraient cesser de freiner la croissance économique au Canada au cours des prochains trimestres.
- Toutefois, en raison de la persistance de la faiblesse des prix du pétrole, la croissance de la production dans les industries liées au pétrole devrait demeurer modeste.

Évolution de la production par industrie au Canada
(indice, janvier 2013 = 100, moyennes mobiles de trois mois, en termes réels)

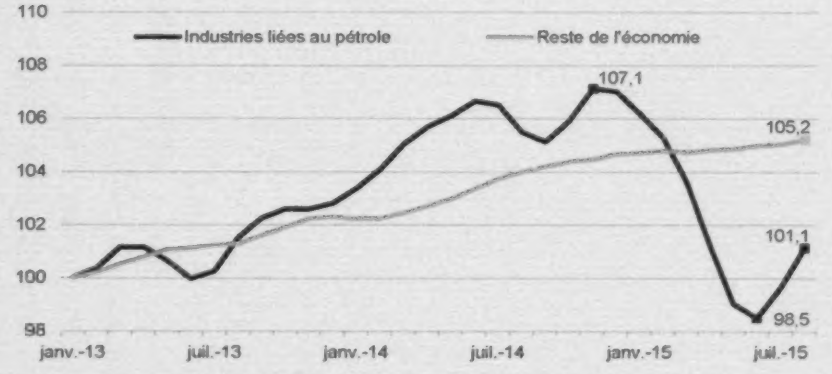

Sources : Statistiques Canada et ministère des Finances du Québec.

1 Les industries liées au secteur du pétrole comprennent les industries de l'extraction de pétrole et de gaz, les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière, ainsi que les travaux de génie et autres activités de construction.

❑ Des prix du pétrole qui demeurent faibles

Les prix mondiaux du pétrole ont chuté depuis 2014, notamment sous l'effet d'une forte croissance de la production.

— En effet, le prix du pétrole de type Brent est passé de 112 $ US le baril en juin 2014, à 50 $ US en janvier 2015, soit une diminution de près de 56 %.

— Il a rebondi en première moitié d'année 2015, atteignant près de 65 $ US en mai. Il est toutefois redescendu par la suite et se situe à une moyenne mensuelle de moins de 50 $ US depuis août 2015.

■ La production restera élevée

En 2015, l'offre mondiale de pétrole est demeurée élevée, principalement en raison d'un accroissement de la production des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Par ailleurs, les États-Unis ont également maintenu un niveau de production élevé, malgré l'effet négatif de la chute des prix sur la rentabilité de certains projets pétroliers.

En 2016, l'accroissement de l'offre mondiale devrait provenir majoritairement des pays membres de l'OPEP, qui visent ainsi à préserver leur position dominante dans la production et le commerce mondial de pétrole.

— Pour sa part, la production aux États-Unis devrait diminuer légèrement, à la suite de la diminution des activités de forage de nouveaux puits.

GRAPHIQUE C.18

Évolution des prix du Brent, du WTI et du WCS[1]
(en dollars américains le baril, données mensuelles)

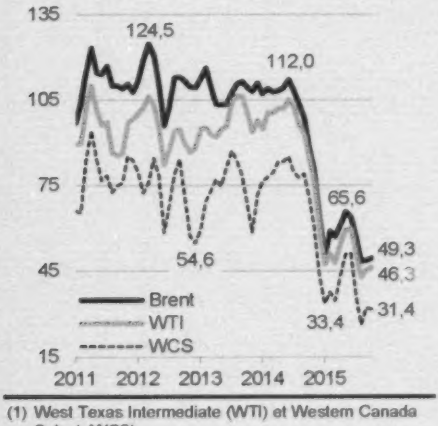

(1) West Texas Intermediate (WTI) et Western Canada Select (WCS).
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.19

Offre (excluant les inventaires) et demande mondiales de pétrole[1]
(en millions de barils par jour, données mensuelles)

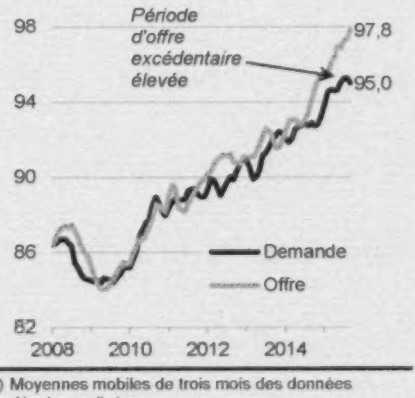

(1) Moyennes mobiles de trois mois des données désaisonnalisées.
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

■ Des prix du pétrole faibles en 2015 et en 2016

Après s'être établis à un creux de près de dix ans en 2015, les prix du pétrole devraient remonter très progressivement en 2016.

— Le prix du Brent devrait se situer en moyenne à 54 $ US en 2015 et à 55 $ US le baril en 2016. Le prix du pétrole West Texas Intermediate (WTI) devrait, quant à lui, s'établir à 49 $ US et à 50 $ US en 2015 et en 2016 respectivement.

— Pour sa part, le cours du Western Canada Select (WCS), le prix de référence dans l'Ouest canadien, devrait s'établir à environ 36 $ US pour ces deux années.

En effet, le rééquilibrage entre l'offre et la demande mondiales de pétrole s'effectue de façon graduelle. Un surplus d'offre subsistera en 2015 et 2016, malgré une légère diminution de la production de pétrole aux États-Unis en 2016.

— Selon la U.S. Energy Information Administration, l'écart entre l'offre et la demande mondiales devrait se situer à 1,6 million de barils par jour en 2015 et à 0,4 million de barils par jour l'année suivante.

  — Par ailleurs, la levée prochaine des sanctions commerciales contre l'Iran devrait entraîner une hausse de sa production dès 2016.

— De plus, les inventaires de pétrole demeureront élevés et continueront d'alimenter l'offre, particulièrement aux États-Unis.

Pour sa part, le WCS demeurera affecté par l'insuffisance des capacités de transport, alors que la production de pétrole de l'Ouest canadien devrait poursuivre son expansion en 2016, sous l'effet des investissements antérieurs.

GRAPHIQUE C.20

Évolution des prix du Brent, du WTI et du WCS
(en dollars américains le baril)

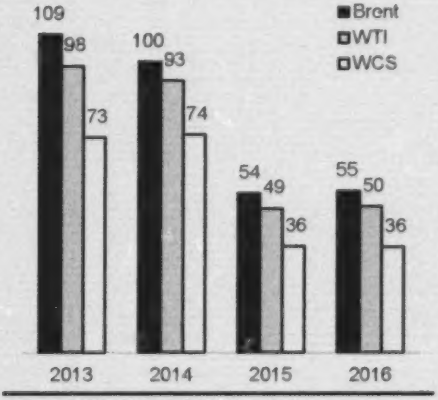

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.21

Offre (excluant les inventaires) et demande mondiales de pétrole
(en millions de barils par jour)

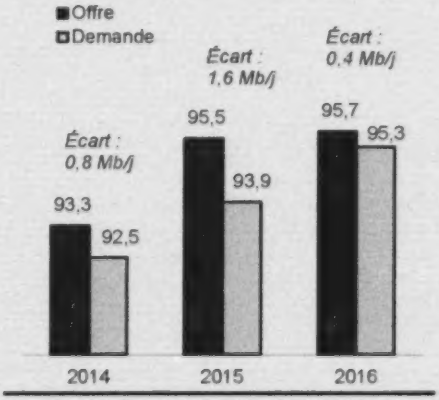

Sources : U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances du Québec.

❑ La baisse des prix du pétrole affectera fortement la croissance du PIB nominal canadien en 2015

La faiblesse des prix du pétrole, qui devrait se prolonger au cours des prochains trimestres, affecte de façon considérable le déflateur du PIB canadien. En effet, la diminution des prix du pétrole :

— entraîne une importante baisse des prix de la demande intérieure par l'intermédiaire des prix des produits pétroliers consommés;

— réduit la valeur des exportations canadiennes, le Canada étant un exportateur net de produits pétroliers.

Ainsi, la combinaison des impacts de l'affaiblissement des prix des produits pétroliers sur l'économie réelle et sur le déflateur du PIB devrait entraîner un ralentissement important de la croissance du PIB nominal, qui se situera à 1,1 % en 2015.

En 2016, la croissance du PIB nominal canadien devrait s'accélérer et atteindre 3,7 %.

— La stabilisation des prix du pétrole aura un impact positif sur le déflateur du PIB, tant pour les prix de la demande intérieure que pour les prix des exportations.

— Le rétablissement progressif des prix, jumelé à l'accélération de l'économie réelle, soutiendra davantage la progression du PIB nominal en 2016.

GRAPHIQUE C.22

PIB nominal au Canada
(variation en pourcentage)

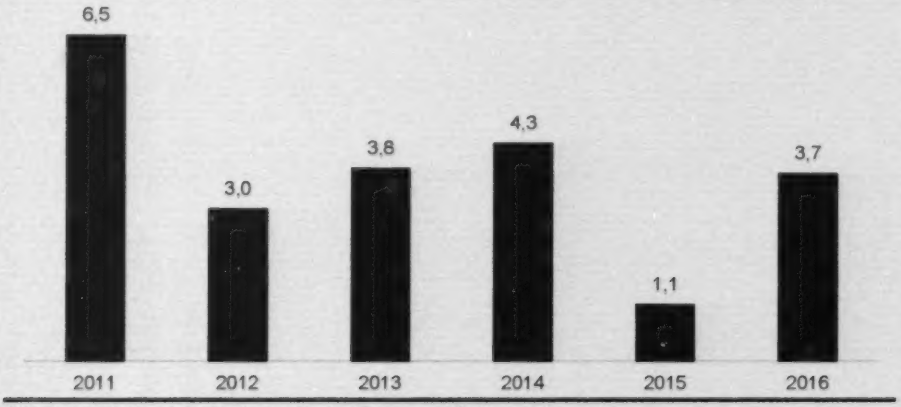

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le marché du travail canadien poursuivra sa progression

Après une croissance de 0,6 % en 2014, l'emploi au Canada devrait afficher une hausse de 0,8 % en 2015, ce qui représente environ 143 000 nouveaux emplois.

— Malgré les pertes d'emplois dans le secteur pétrolier, la progression du marché du travail dans l'ensemble du Canada se poursuit, soutenue par la création d'emplois dans les provinces centrales du pays, qui ont pris le relais.

— Au cours des dix premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période en 2014, 43,1 % des 72 100 nouveaux emplois salariés privés canadiens ont été créés au Québec.

En 2016, le redressement de l'économie canadienne devrait soutenir davantage la création d'emplois. L'emploi au Canada devrait progresser de 0,9 %, soit 153 300 nouveaux emplois.

— Le taux de chômage se stabilisera à 6,8 % en 2015 et en 2016.

GRAPHIQUE C.23

Création d'emplois au Canada
(variation en pourcentage)

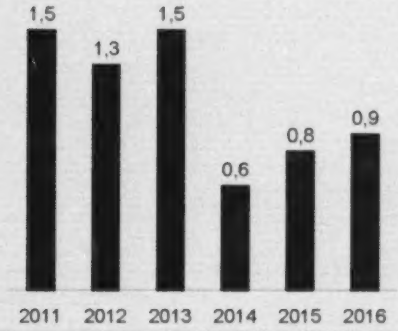

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.24

Taux de chômage au Canada
(en pourcentage)

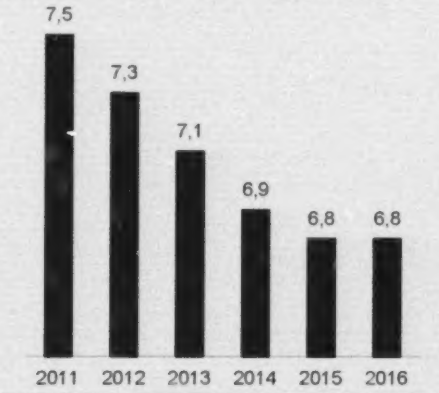

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le secteur énergétique continuera de limiter les investissements non résidentiels des entreprises au Canada

Le recul des investissements non résidentiels des entreprises dans le secteur de l'énergie a été le principal facteur responsable de l'affaiblissement de la croissance économique au Canada au premier semestre de 2015.

— En effet, la faiblesse persistante des prix du pétrole a affecté la rentabilité de plusieurs projets dans le secteur pétrolier.

— Cela devrait se traduire par un repli de 7,4 % de l'investissement non résidentiel total des entreprises en 2015, dont une baisse de 12,3 % dans le secteur de l'énergie.

En 2016, l'absence de reprise significative des prix du pétrole devrait continuer de limiter la croissance des investissements.

— Ainsi, les investissements non résidentiels totaux devraient fléchir de 1,6 %. Une diminution de 3,0 % des investissements est prévue dans le secteur de l'énergie.

— La baisse de l'investissement dans le secteur de l'énergie sera atténuée par la reprise des investissements dans le secteur manufacturier. La croissance des exportations et l'utilisation grandissante des capacités de production dans ce secteur devraient favoriser l'investissement manufacturier.

GRAPHIQUE C.25

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

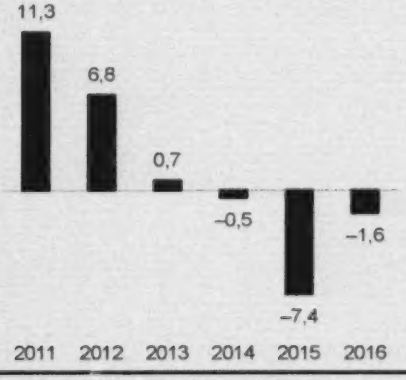

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.26

Investissements non résidentiels des entreprises en termes réels dans le secteur de l'énergie au Canada et prix du pétrole[1]

(variation annuelle en pourcentage)

(1) Prix du baril de pétrole WTI en dollars américains.
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages demeurera soutenue

La croissance des dépenses de consommation des ménages canadiens devrait atteindre 2,0 % en 2015 et 2,1 % en 2016, soit un rythme de croissance légèrement plus faible que celui des années précédentes.

— D'une part, la faiblesse des prix des carburants devrait permettre aux ménages canadiens d'augmenter leurs dépenses pour les achats de biens et services. Par ailleurs, la faiblesse des taux d'intérêt devrait également soutenir la consommation.

— D'autre part, la chute des prix des matières premières a entraîné un ralentissement de la croissance des salaires et traitements versés aux travailleurs dans les provinces productrices de pétrole pour les six premiers mois de 2015, ce qui atténuera la progression de la consommation dans l'ensemble du Canada.

En 2016, la consommation devrait maintenir un rythme de croissance comparable à celui de 2015.

— Le marché du travail, qui poursuivra son amélioration, devrait continuer de soutenir la progression des salaires.

GRAPHIQUE C.27

Dépenses de consommation des ménages au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

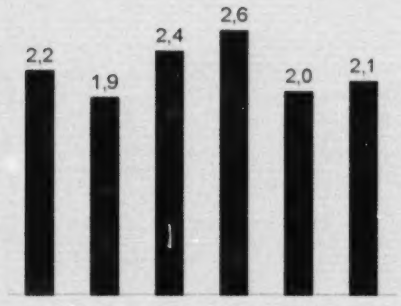

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.28

Salaires et traitements dans les provinces productrices de pétrole au Canada

(variation en pourcentage, en termes nominaux)

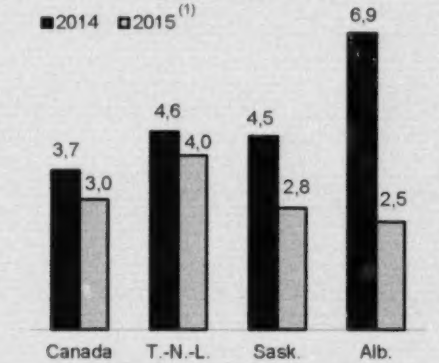

(1) Cumulatif des six mois disponibles en 2015 comparativement à la même période en 2014.
Source : Statistique Canada.

❑ Un regain temporaire du secteur immobilier

Le marché de l'habitation au Canada a surpris par sa vigueur au début de 2015. La faiblesse des taux d'intérêt a stimulé la demande de logements. Ainsi, une hausse des investissements résidentiels de 3,9 % en termes réels est attendue en 2015.

— Le dynamisme des marchés de l'habitation en Ontario et en Colombie-Britannique a contrebalancé la faiblesse observée dans les provinces productrices de pétrole. En 2015, le niveau des mises en chantier devrait ainsi s'établir à environ 190 800 unités.

Ce regain dans le secteur résidentiel devrait toutefois être temporaire, car la demande de nouveaux logements aura déjà été en grande partie comblée. En 2016, les investissements résidentiels devraient fléchir de 2,8 %.

— Ainsi, les mises en chantier devraient revenir à un niveau semblable au rythme de formation des ménages au Canada, qui est d'environ 186 000 par année.

❑ Les investissements des gouvernements se maintiendront à des niveaux élevés

Les investissements publics au Canada demeureront à des niveaux élevés grâce aux investissements des gouvernements provinciaux et locaux. Une contribution accrue est attendue de la part du gouvernement fédéral à la suite des élections du 19 octobre. Toutefois, ces investissements ne sont pas pris en compte dans cette prévision.

— La valeur des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement au Canada devrait ainsi passer de 76,7 milliards de dollars en 2014 à 82,5 milliards de dollars en 2016.

GRAPHIQUE C.29

Investissements résidentiels au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)

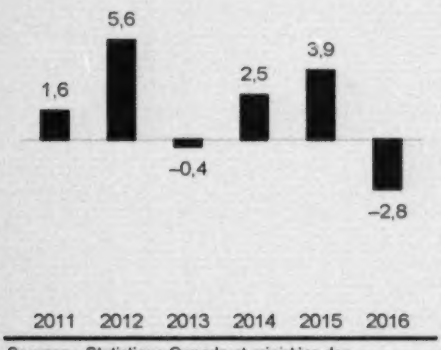

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.30

Investissements des gouvernements au Canada
(en milliards de dollars, en termes nominaux)

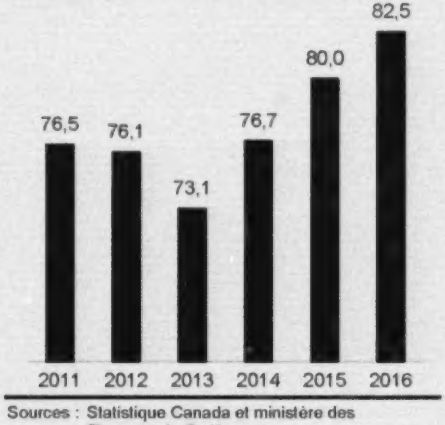

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Détérioration de la balance commerciale, malgré une croissance des exportations

La croissance des exportations canadiennes devrait atteindre 2,8 % en 2015 en termes réels, avant de s'accélérer à 3,7 % en 2016.

— La dépréciation du huard et le renforcement de l'économie américaine continueront de stimuler les exportations, notamment celles du secteur manufacturier. Quant aux exportations de pétrole en volume, celles-ci sont peu affectées par la chute des prix.

Par ailleurs, les importations en termes réels devraient progresser de 0,7 % en 2015 et de 1,1 % en 2016.

— Cette croissance modeste des importations s'explique notamment par le recul des investissements dans le secteur énergétique et par la dépréciation du dollar canadien, qui rend plus chers les produits importés.

Le secteur extérieur devrait ainsi contribuer à hauteur de 0,7 point de pourcentage à la croissance du PIB réel canadien en 2015 et de 0,8 point de pourcentage en 2016.

— En termes nominaux cependant, la baisse des prix du pétrole entraînera une détérioration de la balance commerciale canadienne, qui devrait passer d'un déficit de 18,6 milliards de dollars en 2014 à un déficit d'environ 45 milliards de dollars en 2015.

— La valeur des exportations du secteur de l'énergie devrait diminuer de près de 40 milliards de dollars en 2015.

GRAPHIQUE C.31

Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

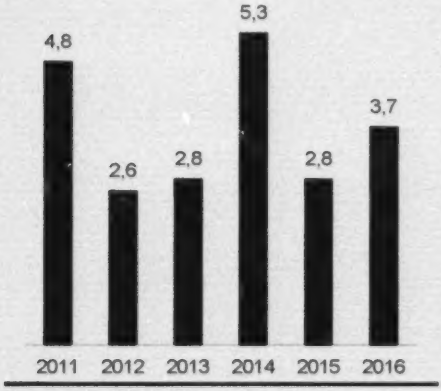

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.32

Contribution des exportations nettes à la croissance du PIB réel au Canada

(en points de pourcentage)

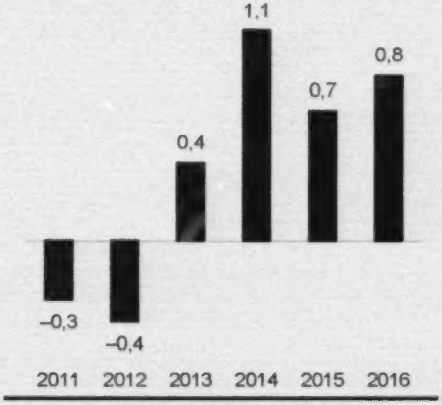

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1.1 Évolution des marchés financiers

❑ Volatilité accrue sur les marchés financiers mondiaux

La volatilité sur les marchés financiers internationaux s'est accrue au cours de l'été 2015, en raison notamment des inquiétudes concernant le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes, plus particulièrement en Chine.

— À partir de la mi-juin, la bourse chinoise a fortement chuté, alors que les investisseurs ont commencé à réaliser que la hausse importante du marché boursier chinois depuis le début de l'année ne reflétait pas l'état de l'économie réelle.

— La correction boursière chinoise s'est accentuée à la suite de la décision surprise de la Chine de dévaluer le yuan par rapport au dollar américain, entraînant dans son sillage les marchés boursiers des principales économies avancées.

Les inquiétudes concernant la demande chinoise, combinées à l'offre abondante de ressources naturelles, ont également entraîné les prix de nombreuses matières premières à la baisse, ce qui a affecté négativement les pays producteurs de ressources. La bourse canadienne, fortement pondérée en titres de ressources naturelles, n'a pas été épargnée par ce recul.

Par ailleurs, la hausse de l'aversion au risque au cours de cette période de turbulences s'est traduite par une demande accrue pour les actifs jugés plus sûrs, notamment les titres de dette des gouvernements canadien, américain et allemand, entraînant des baisses de taux obligataires dans ces pays.

GRAPHIQUE C.33

Indice de volatilité VIX[1] sur le marché boursier américain
(en pourcentage)

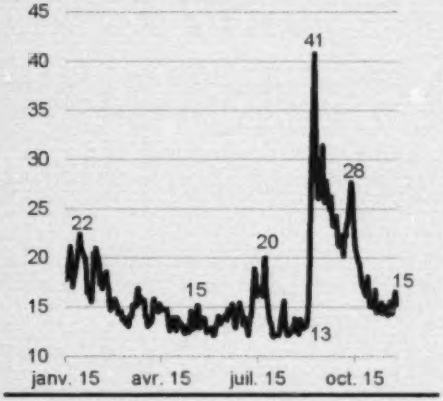

(1) Le VIX, aussi appelé « indice de la peur », est une mesure de la volatilité attendue sur 30 jours, calculée à l'aide des options d'achat et de vente sur l'indice S&P 500.
Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.34

Indices des bourses de Toronto et de Shanghai
(indices, 5 janvier 2015 = 100)

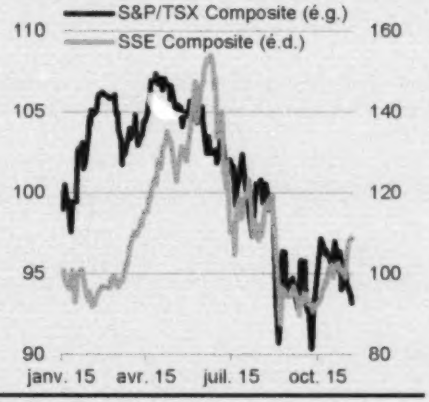

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ La Réserve fédérale pourrait hausser son taux directeur en fin d'année 2015

À l'opposé de la situation prévalant ailleurs dans le monde, la poursuite d'une croissance relativement robuste aux États-Unis fait en sorte que la Réserve fédérale américaine (Fed) est sur le point de débuter la hausse des taux d'intérêt.

— Selon l'hypothèse retenue par le ministère des Finances du Québec, cette première hausse du taux directeur devrait survenir en décembre 2015.

En effet, dans son communiqué du 28 octobre, la Fed s'est montrée moins inquiète de la situation sur les marchés internationaux en ne mentionnant plus que les développements économiques et financiers au niveau mondial pourraient limiter l'activité économique américaine.

Dans ce contexte, la Fed pourrait resserrer sa politique monétaire en fin d'année 2015 ou en début d'année 2016.

— Selon les déclarations de la Fed, sa décision dépendra des progrès réalisés concernant ses objectifs de plein emploi et d'inflation de 2 %.

— Ainsi, des statistiques encourageantes sur ces deux fronts pourraient inciter la banque centrale américaine à annoncer la première hausse du taux directeur en près de dix ans.

GRAPHIQUE C.35

Prévision du taux directeur par la Réserve fédérale américaine[1]
(en pourcentage, à la fin de l'année)

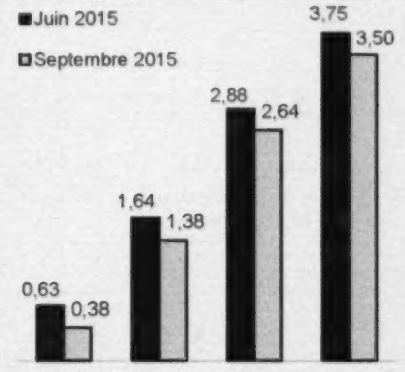

(1) Médiane des prévisions des 17 participants au Comité de politique monétaire.
Source : Réserve fédérale américaine.

GRAPHIQUE C.36

Taux directeur aux États-Unis

(taux des fonds fédéraux, en pourcentage)

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Des taux d'intérêt faibles pour une période prolongée au Canada

En raison du ralentissement occasionné par le secteur énergétique, la Banque du Canada (BdC) a abaissé en juillet le taux cible du financement à un jour pour la deuxième fois depuis le début de 2015, le portant à 0,50 %.

— La BdC estimait alors cet assouplissement nécessaire, dans le contexte où l'économie canadienne s'est contractée au premier semestre de 2015.

— La banque centrale a ensuite maintenu le statu quo lors de ses annonces du 9 septembre et du 21 octobre, notant les évolutions plus favorables de l'activité économique et de l'inflation depuis juillet.

Lors des prochains trimestres, la situation économique au Canada ne devrait pas nécessiter une autre baisse du taux directeur, considérant le retour attendu de la croissance canadienne au troisième trimestre et la dépréciation additionnelle du huard depuis le début de l'été 2015.

Les effets sur l'économie canadienne des prix plus faibles du pétrole et les ajustements en cours du secteur des ressources devraient cependant inciter la BdC à patienter jusqu'en 2017 avant de commencer à hausser son taux directeur.

Par ailleurs, les taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada ont suivi une tendance à la baisse entre la mi-juin et la fin octobre. Ils ont toutefois remonté récemment en lien avec les attentes grandissantes relatives à une première hausse du taux directeur aux États-Unis en décembre 2015.

— Ainsi, les taux d'intérêt de long terme devraient augmenter graduellement au Canada au cours des prochains trimestres, en lien avec la hausse des taux obligataires américains et le renforcement attendu de l'activité économique au Canada.

TABLEAU C.6

Marchés financiers canadiens
(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016
Taux cible du financement à 1 jour	1,0	0,6	0,5
– *Budget 2015-2016*		*0,6*	*0,8*
Bons du Trésor – 3 mois	0,9	0,5	0,5
– *Budget 2015-2016*		*0,6*	*0,9*
Obligations – 10 ans	2,2	1,5	2,1
– *Budget 2015-2016*		*1,7*	*2,6*
Dollar canadien (en cents américains)	90,2	77,4	74,1
– *Budget 2015-2016*		*78,1*	*77,1*

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Le dollar canadien demeurera faible par rapport au billet vert

Après s'être établi en moyenne à 96,6 cents américains en 2013 et à 90,2 cents américains en 2014, le huard a continué à fléchir cette année par rapport au dollar américain.

— Le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 77,4 cents américains en 2015 et à 74,1 cents américains en 2016, des niveaux semblables à ceux observés au début des années 2000.

Lors des prochains trimestres, le dollar canadien devrait demeurer sous pression par rapport au dollar américain.

— La Réserve fédérale américaine devrait bientôt commencer à hausser son taux directeur, alors que la Banque du Canada devrait patienter jusqu'en 2017 avant d'amorcer un resserrement monétaire.

  — Cette divergence entre les politiques monétaires au Canada et aux États-Unis se traduira par des écarts accrus de taux d'intérêt sur certaines échéances, ce qui aura un effet à la baisse sur le taux de change.

— De plus, les prix du pétrole devraient demeurer faibles au cours des prochains trimestres. Or, le dollar canadien est une devise dont la valeur est influencée par les prix du pétrole.

— Enfin, le dollar américain devrait poursuivre son appréciation par rapport aux autres devises, à mesure que l'économie américaine continuera de se renforcer.

GRAPHIQUE C.37

Cours du dollar canadien

(en cents américains, moyennes annuelles)

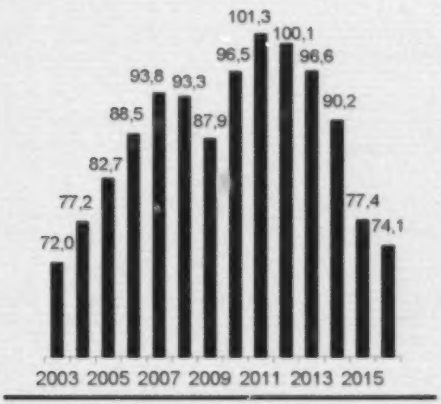

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.38

Écart de taux à échéance de 2 ans Canada – États-Unis[1] et cours du dollar canadien

(en points de base et en cents américains, données mensuelles)

(1) Taux au Canada moins taux aux États-Unis.
Sources : Statistique Canada, IHS Global Insight, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

Le dollar canadien ne s'est déprécié que marginalement par rapport à de nombreuses devises

La Réserve fédérale américaine étant l'une des rares banques centrales à signaler une hausse prochaine de son taux directeur, le dollar américain s'est apprécié face à un large panier de devises ces derniers trimestres. Ainsi, entre juin 2014 et octobre 2015 :

- le dollar américain s'est apprécié de 19 % par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux;
- à l'opposé, au Canada l'assouplissement monétaire et la chute des prix du pétrole ont contribué à la baisse de 18 % de la valeur du huard. De leur côté, l'euro a perdu 20 % et le yen s'est déprécié de 16 %, en raison des programmes d'assouplissement quantitatif mis en place en zone euro et au Japon.

Le mouvement à la baisse a été encore plus prononcé pour les devises de certaines économies émergentes. Par exemple, entre juin 2014 et octobre 2015 le peso mexicain s'est déprécié de 21 %. En 2014, 12,5 % des importations américaines provenaient du Mexique. Ce pays est le troisième fournisseur des États-Unis, après la Chine (19,9 %) et le Canada (14,8 %).

Dans ce contexte, depuis juin 2014, le dollar canadien ne s'est déprécié que d'environ 3 % par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux autres que les États-Unis. Malgré la baisse du huard par rapport au billet vert, le Canada ne bénéficie pas nécessairement d'un avantage compétitif par rapport à d'autres pays.

- Les entreprises canadiennes ne peuvent donc se fier uniquement à la devise pour rester concurrentielles. Elles doivent innover et investir afin de garder leurs parts de marché aux États-Unis.

Taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain
(indices, juin 2014 = 100)

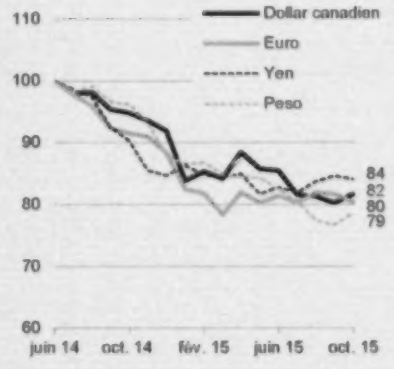

Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

Indice de taux de change effectif du dollar canadien hors dollar américain[1]
(indice, année 1992 = 100)

(1) Moyenne pondérée des taux de change du dollar canadien par rapport aux devises des cinq principaux partenaires commerciaux du Canada autres que les États-Unis.

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

❑ Une croissance soutenue par la demande intérieure

Contrairement à la tendance suivie par l'économie mondiale, la croissance du PIB réel américain devrait se maintenir en 2015 à 2,4 %, soit le même rythme qu'en 2014, et s'accélérer à 2,6 % en 2016. La croissance américaine a cependant été révisée à la baisse de 0,5 point de pourcentage en 2015 et de 0,1 point de pourcentage en 2016 par rapport aux prévisions du budget 2015-2016.

En 2015 et en 2016, la croissance américaine sera notamment soutenue par la progression de la demande intérieure, sous l'effet :

— des dépenses de consommation, qui bénéficieront de la poursuite de l'amélioration de l'emploi et des salaires;

— des investissements des entreprises, alors que l'accroissement des dépenses de consommation favorisera la demande pour les produits américains;

— des investissements résidentiels, qui seront favorisés par l'accélération de la formation de ménages;

— de la contribution positive des dépenses du secteur public à la croissance économique, une première depuis 2010.

Par contre, les exportations nettes ne contribueront pas à la croissance. Un ralentissement chez d'importants partenaires commerciaux des États-Unis ainsi que l'appréciation du dollar limiteront la croissance des exportations américaines. De plus, le rythme très élevé d'accumulation des stocks en première moitié d'année 2015 devrait se renverser et limiter l'expansion du PIB réel en 2016.

GRAPHIQUE C.39

Croissance économique aux États-Unis
(PIB réel, variation en pourcentage)

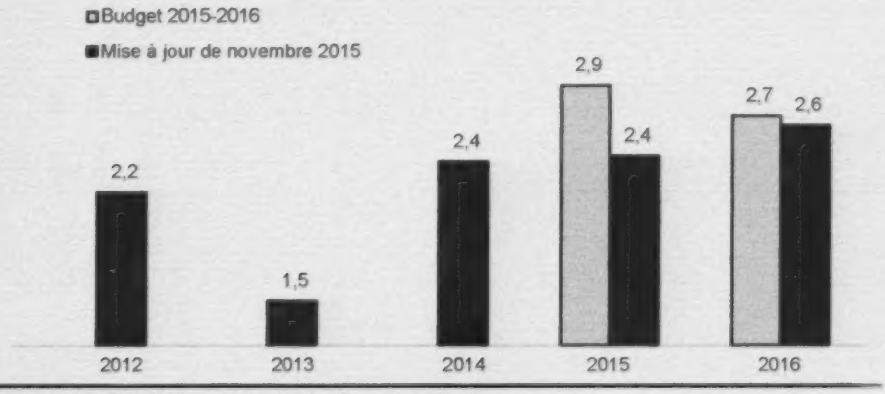

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation favorisée par l'amélioration des conditions sur le marché de l'emploi

Le rythme de croissance des dépenses de consommation, qui a atteint 2,7 % en 2014, devrait s'accélérer à 3,1 % en 2015, pour ensuite s'établir à 2,9 % en 2016. La consommation bénéficiera notamment de l'accroissement observé du revenu personnel disponible depuis 2014.

— En 2015, la croissance du revenu personnel disponible devrait s'accélérer à 3,4 %, en raison d'une augmentation de 2,1 % du nombre d'emplois.

— De plus, les prix du pétrole devraient demeurer faibles en 2015 et en 2016, ce qui se traduira par une poursuite de l'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs.

Par ailleurs, la confiance élevée des consommateurs ainsi que le niveau d'endettement des ménages américains, qui a diminué au cours des dernières années, devraient favoriser un accroissement des dépenses de consommation.

— Après avoir atteint un sommet de 17,9 % en 2007, le ratio des obligations financières des ménages[3] au revenu personnel disponible s'est établi à 15,4 % en moyenne depuis le début de l'année 2015, soit un taux inférieur à la moyenne de 16,6 % observée entre 1980 et 2007.

GRAPHIQUE C.40

Consommation et revenu personnel disponible aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

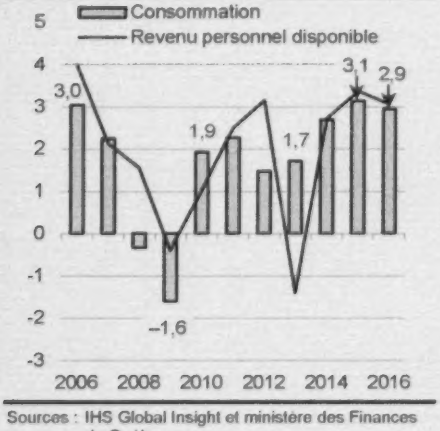

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.41

Obligations financières des ménages

(ratio en pourcentage du revenu personnel disponible, données annuelles)

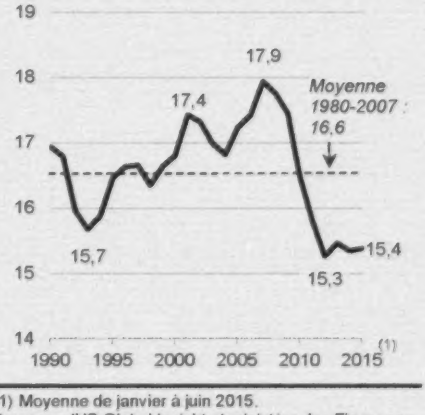

(1) Moyenne de janvier à juin 2015.
Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

[3] Sont inclus les paiements pour les hypothèques, la dette à la consommation, la location d'automobiles, les taxes et les assurances immobilières ainsi que le loyer payé par les ménages locataires.

L'effet de la baisse des prix de l'essence sur la consommation s'est manifesté avec un certain délai

Alors que le prix de l'essence a diminué, les ménages ont bénéficié de liquidités additionnelles qui se sont finalement transformées en dépenses de consommation.

- De juin 2014 à janvier 2015, le prix de l'essence a diminué de 43 % aux États-Unis, pour s'établir à 2,12 $ US le gallon. Selon la U.S. Energy Information Administration, cette diminution entraînerait une hausse du pouvoir d'achat des consommateurs américains équivalente à 750 $ US par année par ménage.

Un effet qui s'est fait ressentir avec un certain délai

Selon Goldman Sachs[1], l'effet de cette diminution du prix de l'essence sur la consommation est comparable à celui d'une réduction d'impôt et peut prendre jusqu'à trois trimestres pour se matérialiser.

Les ménages américains ont initialement épargné une part de leurs liquidités additionnelles, avant d'être convaincus que la baisse des prix de l'essence était durable.

- Ainsi, entre octobre 2014 et février 2015, le taux d'épargne a augmenté, passant de 4,5 % à 5,4 %, alors que le prix de l'essence a continué sa baisse amorcée en deuxième moitié d'année 2014 et que les conditions climatiques rigoureuses ont pu freiner certaines dépenses.

- À partir de mars 2015, le taux d'épargne est revenu plus près de sa moyenne observée avant la chute des prix du pétrole. Les consommateurs, considérant désormais la baisse du prix de l'essence comme étant durable, ont augmenté leurs dépenses.

Évolution du taux d'épargne et du prix de l'essence
(taux d'épargne en pourcentage du revenu personnel disponible et prix de l'essence en dollars américains le gallon)

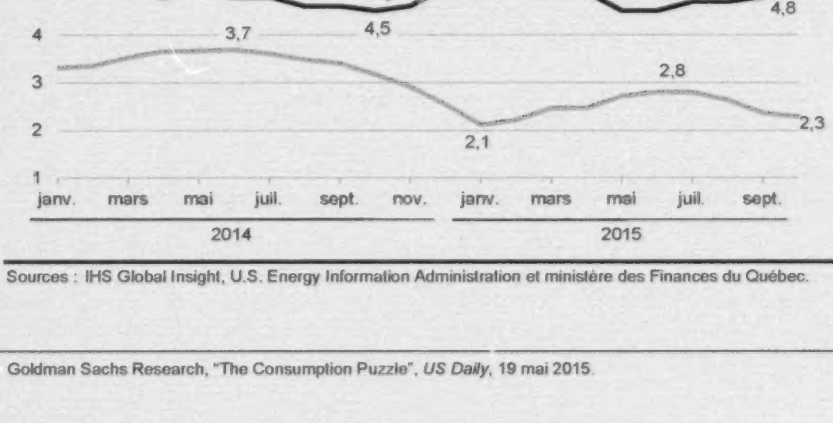

Sources : IHS Global Insight, U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances du Québec.

1. Goldman Sachs Research, "The Consumption Puzzle", *US Daily*, 19 mai 2015.

❑ Le marché du travail poursuit son amélioration

Après s'être établie à 2,6 millions en 2014, la création d'emplois aux États-Unis devrait atteindre un sommet de 2,9 millions en 2015. Il s'agira de la meilleure performance enregistrée en matière de création d'emplois depuis 1999.

Depuis le début de l'année 2015, l'emploi a maintenu sa forte progression, tandis que le taux de chômage a continué de diminuer, passant de 5,7 % en janvier 2015 à 5,0 % en octobre 2015.

— Le taux d'emploi, soit la part de la population en âge de travailler qui se trouve en emploi, a augmenté pour s'établir en moyenne à 59,3 % depuis le début de l'année 2015, un sommet depuis 2009.

En 2016, la création d'emplois devrait amorcer un ralentissement normal après la forte hausse observée en 2015, sous l'effet d'une réduction du bassin de main-d'œuvre disponible et d'une progression plus rapide de la rémunération horaire.

— En effet, la part des chômeurs découragés et des individus travaillant à temps partiel de façon involontaire dans la population de 16 ans et plus est passée de 4,2 % en 2010 à 2,8 % en moyenne depuis le début de l'année 2015.

— De plus, après avoir augmenté de 2,1 % en 2014 et en 2015, la rémunération horaire dans le secteur privé devrait s'accroître de 2,5 % en 2016, sous l'effet d'une plus grande compétition entre les entreprises pour l'embauche et la rétention de travailleurs.

GRAPHIQUE C.42

Évolution de l'emploi aux États-Unis
(variation annuelle, en millions)

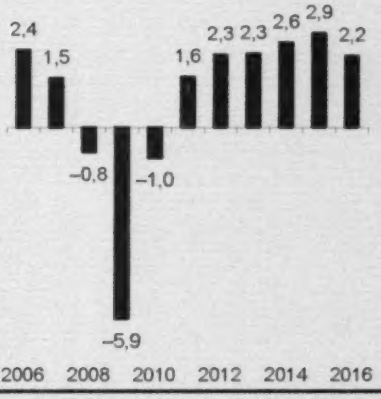

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.43

Taux de chômage et rémunération horaire aux États-Unis
(en pourcentage, données annuelles)

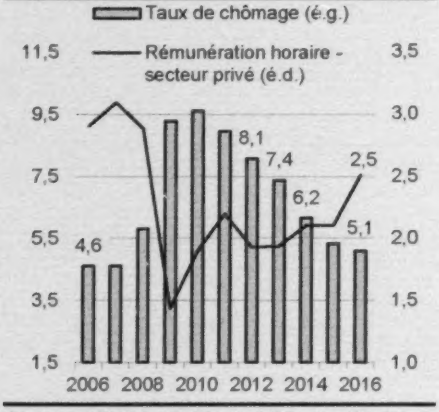

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Une accélération de la croissance des investissements des entreprises

Faisant suite à un rebond de 6,2 % en 2014, la croissance des investissements des entreprises sera modérée en 2015, se situant à 3,5 % en termes réels. Ce ralentissement devrait être temporaire et la croissance des investissements devrait s'accélérer de nouveau, pour atteindre 4,8 % en 2016.

La progression des investissements au cours des prochains trimestres sera favorisée par :

— l'augmentation des dépenses de consommation des ménages, en raison de l'amélioration du marché de l'emploi, qui incitera les entreprises à investir pour répondre à la demande;

— les coûts de financement toujours avantageux et les importantes liquidités accumulées par les entreprises américaines depuis la fin de la récession, qui favoriseront le financement de nouveaux projets.

La croissance des investissements des entreprises devrait être robuste dans plusieurs secteurs, particulièrement dans ceux de l'équipement industriel, de l'informatique et des équipements de communication.

— Par contre, les investissements dans le secteur énergétique, en net recul, continueront d'être affectés négativement par la faiblesse des prix du pétrole et du gaz naturel.

GRAPHIQUE C.44

Investissements des entreprises aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)

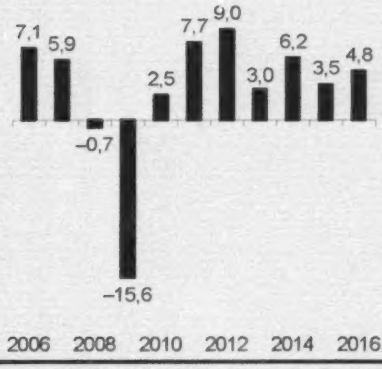

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.45

Ratio des liquidités des entreprises sur l'endettement de court terme[1]
(en pourcentage)

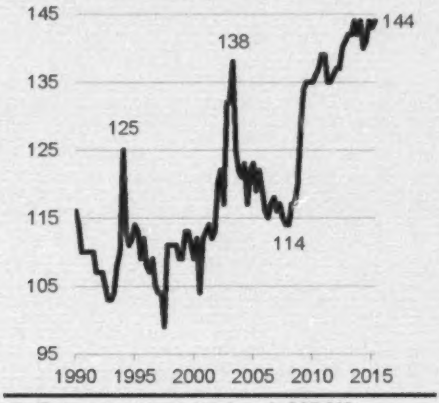

(1) Ratio courant des entreprises du S&P 500.
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les investissements résidentiels en forte progression

Après avoir ralenti à 1,8 % en 2014, la croissance des investissements résidentiels aux États-Unis devrait se raffermir, pour s'élever à 8,8 % en 2015 et à 8,7 % en 2016.

La progression des investissements résidentiels sera favorisée ces deux prochaines années par l'effet combiné de l'assouplissement des conditions d'octroi du crédit hypothécaire et du retour sur le marché de l'habitation des ménages qui ont assaini leur bilan depuis la fin de la récession de 2008-2009.

— En début d'année, les prêteurs hypothécaires Fannie Mae et Freddie Mac ont assoupli les conditions de prêt pour les premiers acheteurs, en réduisant leurs exigences de mises de fonds, ce qui aura un effet positif sur l'achat de propriétés.

— En parallèle, un nombre important de propriétaires ayant vu leur résidence saisie durant la récession de 2008-2009 se qualifieront de nouveau pour l'octroi d'un crédit au cours des prochaines années, étant donné qu'un délai allant jusqu'à sept ans peut être requis pour l'octroi d'un prêt hypothécaire à la suite d'une saisie immobilière.

— De plus, la formation de ménages, qui avait diminué de façon substantielle durant la récession, est revenue à des niveaux comparables à ceux observés avant la crise financière.

GRAPHIQUE C.46

Investissements résidentiels aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)

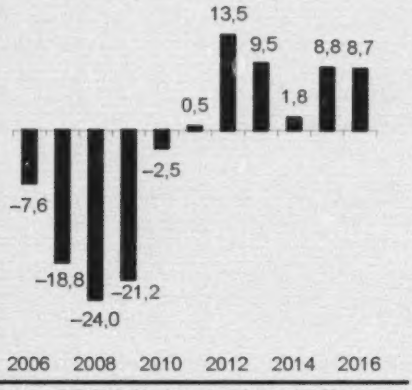

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.47

Mises en chantier et formation de ménages aux États-Unis
(en millions d'unités)

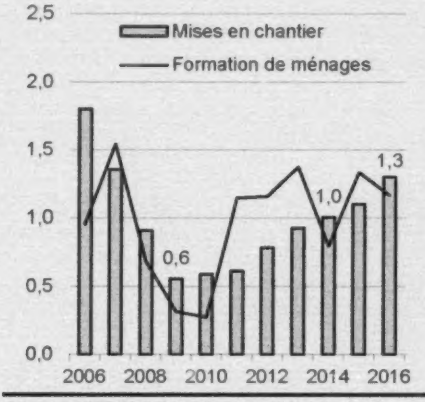

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses gouvernementales en croissance

Faisant suite à un recul de 0,6 % en 2014, les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement des États-Unis devraient progresser en termes réels de 0,7 % en 2015 et de 0,9 % en 2016. En 2015, les dépenses publiques contribueront positivement à la croissance économique, une première depuis 2010.

— Les dépenses des États et des gouvernements locaux seront soutenues par l'effet positif du redressement du marché du travail et du secteur immobilier sur leurs revenus de taxation. En termes réels, elles devraient ainsi progresser de 1,4 % en 2015 et en 2016, après avoir augmenté de 0,6 % en 2014.

— Après avoir diminué de 2,4 % en 2014, les dépenses du gouvernement fédéral américain devraient diminuer en termes réels de 0,4 % en 2015, limitées par les efforts de consolidation budgétaire visant à réduire le déficit fédéral en pourcentage du PIB. En 2016, elles devraient croître de 0,1 %.

Selon les estimations du Congressional Budget Office, agence non partisane associée au Congrès, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral continuera de se résorber graduellement, passant en termes nominaux de 2,5 % du PIB en 2015 à 2,2 % du PIB en 2016.

— La dette publique fédérale devrait néanmoins augmenter légèrement, passant de 73,8 % du PIB en 2015 à 74,4 % en 2016.

GRAPHIQUE C.48

Dépenses du secteur gouvernemental aux États-Unis[1]
(variation en pourcentage, en termes réels)

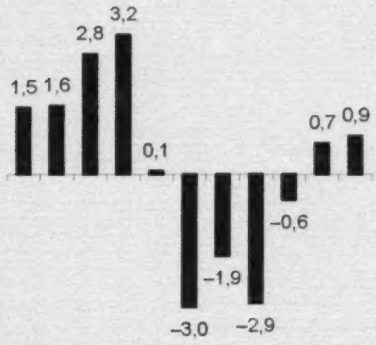

(1) Dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement.
Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.49

Solde budgétaire du gouvernement fédéral
(en pourcentage du PIB)

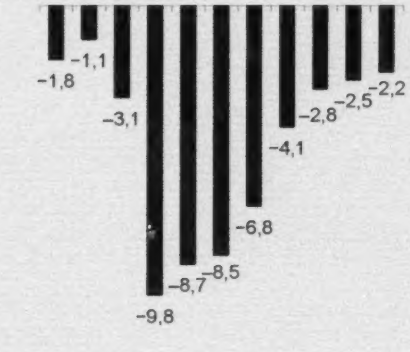

Source : Congressional Budget Office.

❑ La hausse des exportations limitée par la force du dollar

Après s'être établie à 3,4 % en 2014, la croissance des exportations réelles devrait s'élever à 1,7 % en 2015 et à 3,7 % en 2016. Depuis le début de l'année 2015, la croissance des exportations américaines a été limitée par :

— l'appréciation du dollar américain, qui a réduit la compétitivité des entreprises exportatrices américaines face à leurs concurrents internationaux;

— une croissance économique plus faible chez plusieurs partenaires commerciaux importants des États-Unis, notamment en Amérique latine, au Canada et en Chine.

En 2016, une accélération de la croissance des exportations américaines est attendue, en raison notamment de l'amélioration de la situation économique mondiale. La force du dollar américain continuera cependant de limiter la croissance des exportations.

Quant aux importations, elles devraient croître de 5,6 % et de 4,8 % en 2015 et en 2016 respectivement, stimulées par :

— l'accroissement de la demande intérieure américaine, notamment des investissements et de la consommation des ménages;

— la hausse de la demande de biens importés, découlant de l'appréciation de 19 % du dollar américain depuis juin 2014, qui réduit le prix de ces biens.

Alors que les exportations croîtront moins vite que les importations, les exportations nettes devraient contribuer négativement à la croissance économique américaine au cours des deux prochaines années.

GRAPHIQUE C.50

Évolution des exportations et des importations aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)

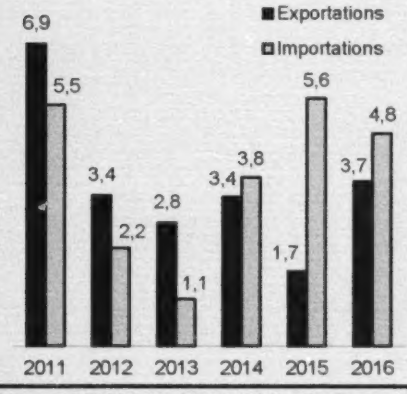

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.51

Évolution des prix des biens importés aux États-Unis
(variation annuelle, en pourcentage)

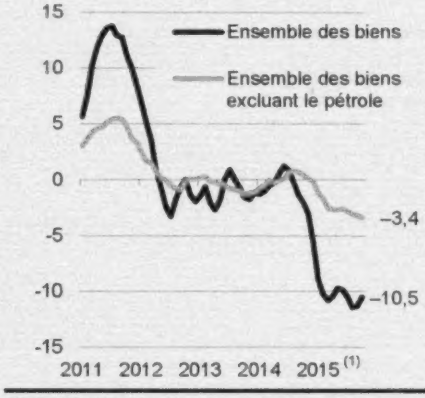

(1) Sont incluses les données de janvier à octobre.
Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Après s'être établie à 3,4 % en 2014, la croissance de l'économie mondiale devrait ralentir à 3,0 % en 2015, puis se situer à 3,3 % en 2016. Par rapport à la prévision du budget 2015-2016, il s'agit d'une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage pour 2015 et de 0,3 point de pourcentage pour 2016.

— Le rythme plus faible d'expansion en 2015 s'explique principalement par le ralentissement de la croissance des économies émergentes.

  — Étant donné l'importance de la Chine dans le PIB mondial, soit 16 %, la modération de sa croissance a des effets négatifs sur les perspectives économiques de plusieurs pays émergents et de certains pays avancés.

— De plus, le recul des prix des matières premières pèse lourdement sur les perspectives de plusieurs pays exportateurs.

En 2016, la croissance de l'économie mondiale devrait se raffermir graduellement, à la fois dans les économies avancées et dans les économies émergentes.

— Parmi les économies avancées, les États-Unis demeureront un moteur important de la croissance. De plus, en zone euro et au Japon, la reprise devrait se poursuivre en raison notamment des politiques monétaires accommodantes et de l'effet bénéfique sur les consommateurs et les entreprises de la faiblesse des prix des matières premières.

— En Chine, les interventions des autorités auront pour effet de tempérer le ralentissement de la croissance.

GRAPHIQUE C.52

Croissance économique mondiale
(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

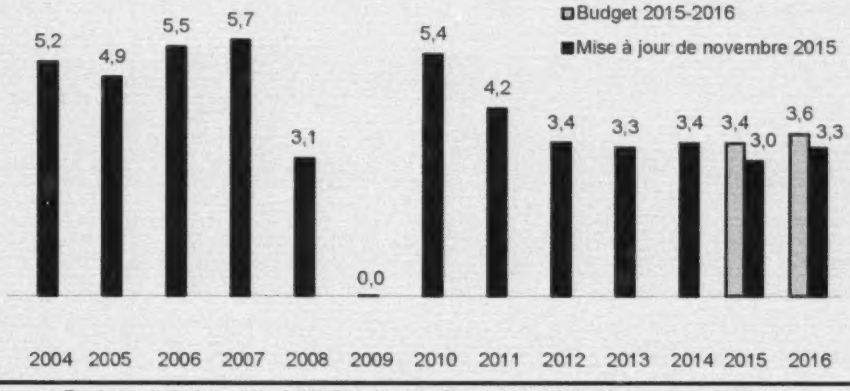

Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ La croissance du commerce mondial demeure modeste

Le commerce mondial de marchandises en termes réels a augmenté de 2,5 % en 2013 et de 3,3 % en 2014, selon le Bureau central du plan (CPB) des Pays-Bas.

Durant la première moitié de l'année 2015, le commerce mondial a diminué de 1,5 %, en raison des difficultés traversées par plusieurs économies émergentes.

— En effet, ces économies ont enregistré une chute de 2,4 % de leurs exportations et de 8,2 % de leurs importations. Pour leur part, les économies avancées ont connu une hausse modérée de leurs exportations (+0,5 %) et de leurs importations (+3,6 %).

Au cours des prochains trimestres, le commerce mondial restera contraint notamment par la poursuite du ralentissement de la croissance chinoise.

Malgré ces perspectives modestes de croissance, la stabilisation de certaines économies émergentes, ainsi que l'entrée en vigueur de plusieurs accords commerciaux, devraient permettre d'éviter une stagnation du commerce mondial.

GRAPHIQUE C.53

Commerce mondial de marchandises en termes réels
(variation semestrielle en pourcentage à taux annualisé)

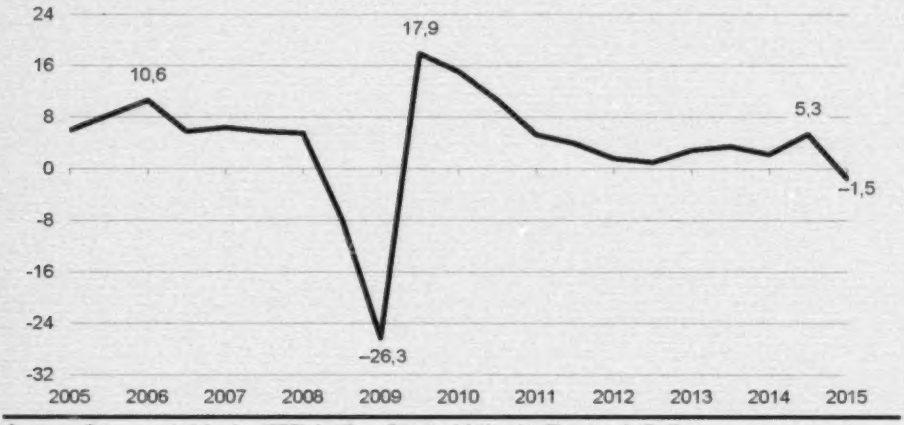

Sources : Bureau central du plan (CPB) des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

3.1 Un raffermissement de la croissance des économies avancées

La croissance des économies avancées devrait se raffermir. Elle s'établira à 1,9 % en 2015 et à 2,1 % en 2016.

— Les États-Unis demeureront le principal moteur de la croissance dans le groupe des économies avancées, contribuant pour près de la moitié à la croissance totale de ce groupe.

— La croissance sera plus modeste en zone euro et au Japon, plus exposés au ralentissement des économies émergentes. En effet, la zone euro et le Japon exportent davantage que les États-Unis vers des pays émergents, tels ceux du BRICS (le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud).

Les économies avancées continueront de bénéficier notamment de l'effet positif des faibles prix des matières premières ainsi que de la politique monétaire toujours très accommodante dans plusieurs pays.

— Toutefois, leur croissance demeurera en deçà de celle des pays émergents.

— De plus, les perspectives de croissance à moyen terme seront influencées dans plusieurs pays avancés par les effets du vieillissement de la population.

GRAPHIQUE C.54

Croissance des économies avancées

(croissance en pourcentage et contributions en points de pourcentage)

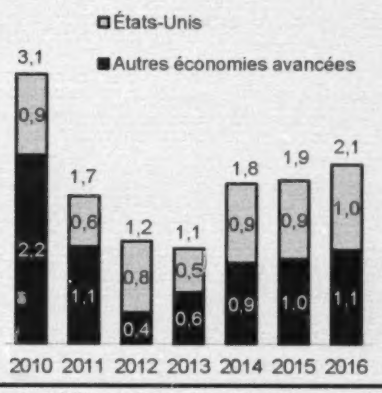

Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance, qui est mesurée par la variation en pourcentage du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.55

Exportations vers les pays du BRICS[1]

(en pourcentage du PIB)

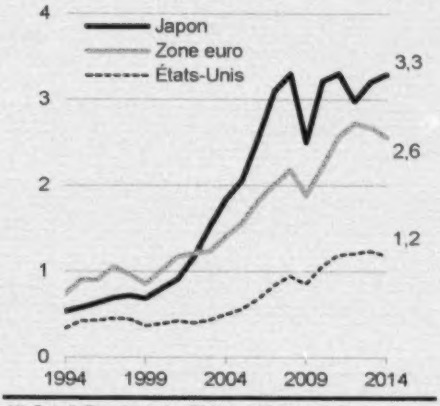

(1) Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.
Sources : Datastream et ministère des Finances du Québec.

La demande étrangère pour les produits québécois

L'indice de la demande étrangère pour les produits québécois (IDEPQ) permet d'évaluer le potentiel de croissance des exportations internationales de biens du Québec, compte tenu de l'activité économique mondiale.

- L'indice utilise des mesures de demande américaine de consommation de biens et d'investissement ainsi qu'une mesure du PIB mondial hors États-Unis. Cependant, son évolution est indépendante des fluctuations du dollar canadien.

Les exportations réelles de biens du Québec devraient profiter de la croissance de la demande étrangère et de la faiblesse du dollar canadien

Malgré une croissance soutenue de la demande étrangère, les exportations de biens du Québec ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 0,5 % de 2010 à 2013, alors que le dollar canadien s'est situé près de la parité avec le dollar américain. Plus récemment, le dollar canadien s'est déprécié. Il s'est établi à 90 cents américains en moyenne en 2014, ce qui a favorisé l'essor des exportations québécoises.

Au cours des deux prochaines années, les exportations internationales réelles de biens du Québec devraient continuer d'être soutenues par l'effet combiné d'un accroissement de la demande étrangère et de la faiblesse du dollar canadien.

- Après avoir crû de 3,1 % en moyenne de 2010 à 2014, la demande étrangère pour les produits québécois devrait progresser de 2,5 % en 2015 et de 3,2 % en 2016, soutenue principalement par les investissements des entreprises ainsi que par les dépenses de consommation de biens aux États-Unis.

- Pour sa part, le dollar canadien devrait continuer de se déprécier, pour s'établir en moyenne à 77,4 cents américains et à 74,1 cents américains en 2015 et en 2016 respectivement.

Demande étrangère, exportations internationales de biens du Québec et dollar canadien
(variations de l'IDEPQ et des exportations de biens du Québec en termes réels en pourcentage et taux de change du dollar canadien en dollars américains)

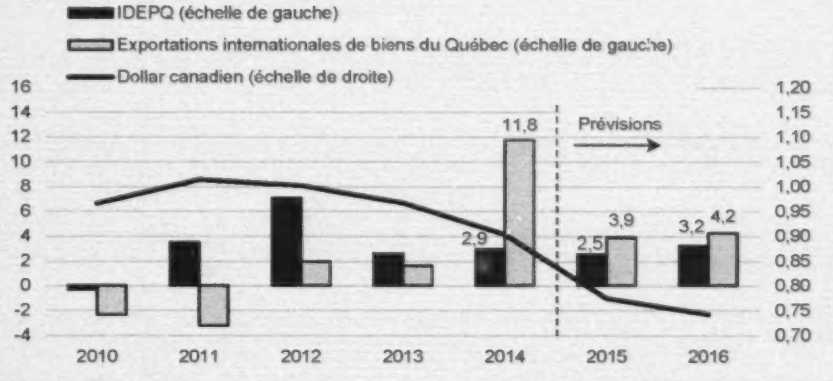

Sources : IHS Global Insight, Banque du Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

3.2 Des difficultés dans les économies émergentes

Après s'être située à 4,6 % en 2014, la croissance des économies émergentes est prévue à 3,9 % en 2015, ralentissant pour une cinquième année consécutive.

— Cette modération découle de l'évolution de l'activité économique dans plusieurs pays, tels que la Chine, dont la contribution à la croissance totale des pays émergents diminue, ainsi que le Brésil et la Russie, qui sont en récession.

— Plusieurs pays émergents exportateurs de ressources subissent les effets de la faiblesse des prix des matières premières, dont le pétrole.

La croissance des économies émergentes devrait se redresser légèrement en 2016, pour s'établir à 4,1 %. Elle sera soutenue par la bonne tenue de certaines économies telles que l'Inde, l'Indonésie et de pays d'Afrique.

— L'Inde se démarque favorablement alors que sa croissance économique devrait excéder 7 % en 2015 et en 2016, favorisée par les faibles prix du pétrole et par l'effet des réformes structurelles instaurées par le gouvernement.

— Par contre, le Brésil et la Russie demeureront aux prises avec des difficultés économiques.

GRAPHIQUE C.56

Croissance des économies émergentes
(croissance en pourcentage et contributions en points de pourcentage)

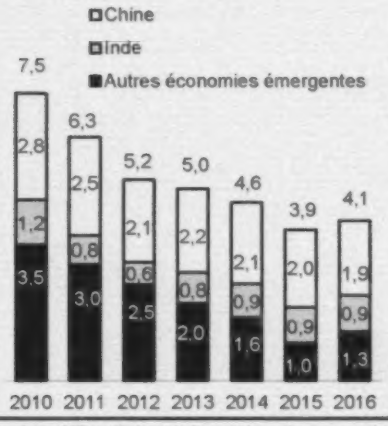

Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance, qui est mesurée par la variation en pourcentage du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.57

Croissance des économies émergentes
(PIB réel trimestriel, variation annuelle en pourcentage)

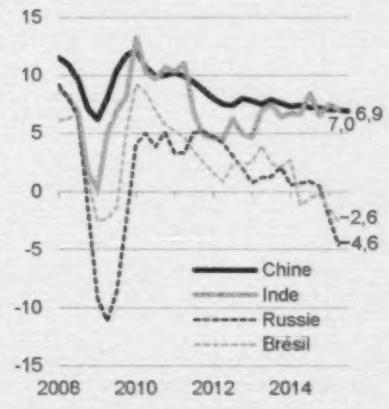

Note : Troisième trimestre de 2015 pour la Chine et deuxième trimestre pour les autres pays.
Sources : Bloomberg et Datastream.

❑ La croissance en Chine continuera de se modérer

La croissance économique de la Chine devrait s'établir à 6,8 % en 2015 et à 6,4 % en 2016. Il s'agit d'une croissance inférieure à la moyenne de 10,0 % enregistrée sur la période 1990-2006.

— Les craintes concernant l'économie chinoise se sont intensifiées au cours de l'été 2015, alors que certains indicateurs, comme la production industrielle et les exportations, ont signalé un net ralentissement. L'indice SSE Composite de la bourse de Shanghai a chuté de plus de 40 %, principalement après la dévaluation surprise du yuan le 11 août 2015.

— Ces épisodes représentent les symptômes d'une transition du modèle chinois vers une croissance soutenue davantage par la consommation que par les exportations.

Pour contrecarrer la dégradation de l'économie, les autorités chinoises sont intervenues, notamment en réduisant les taux directeurs et les taux de réserves obligatoires des banques, ainsi qu'en facilitant l'accès à la propriété.

— Les autorités disposent des ressources nécessaires pour intervenir afin de soutenir la demande intérieure et atténuer le ralentissement de l'économie.

Toutefois, la Chine ne pourra plus renouer avec les fortes croissances connues antérieurement, en raison notamment de l'influence de facteurs démographiques.

— En effet, la part de la population chinoise de 15 à 64 ans, soit celle en âge de travailler, dans la population totale est en déclin. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), cette part a atteint un sommet en 2010, à 73,5 %, et devrait diminuer à 68,0 % en 2030.

GRAPHIQUE C.58

Indicateurs économiques chinois
(variation annuelle en pourcentage)

(1) Moyenne mobile de six mois pour les exportations.
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.59

Population âgée de 15 à 64 ans
(en pourcentage de la population totale)

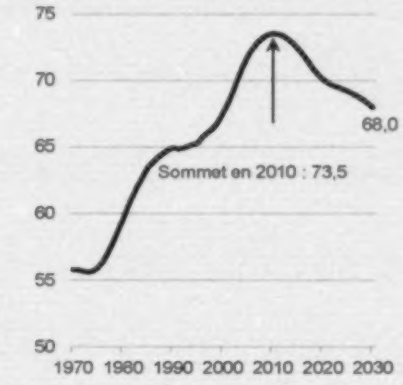

Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

L'indice des prix mondiaux des métaux du Québec (IPMMQ)

Après avoir reculé de 7,8 % en 2014, l'indice des prix mondiaux des métaux du Québec a enregistré une baisse de 15,5 % au cours des dix premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période l'année précédente.

- La sous-composante des prix des métaux industriels a diminué de 32,8 %, entraînée par la chute de 43,2 % du prix du minerai de fer.
- La sous-composante des prix des métaux précieux a, pour sa part, diminué de 8,5 %, alors que celle du prix de l'aluminium a baissé de 8,0 %.

La modération de la croissance de l'économie chinoise et l'appréciation du dollar américain ont pesé sur les prix des métaux

Au cours des derniers trimestres, les prix des métaux ont été affectés négativement par le ralentissement de la croissance économique en Chine et par l'appréciation du dollar américain. Certains facteurs spécifiques ont aussi contribué à la baisse des prix de certains métaux.

- Par exemple, la forte hausse de la production provenant de mines ayant de faibles coûts d'exploitation explique en grande partie la baisse du prix du minerai de fer, qui a connu entre novembre 2013 et octobre 2015 une chute de plus de 60 %.
- Par ailleurs, depuis le début de l'année, les exportations chinoises d'aluminium sur les marchés internationaux ont été en hausse de près de 14 % par rapport à l'année précédente, alors que les alumineries chinoises bénéficient de mesures de soutien gouvernemental.

Indice des prix mondiaux des métaux du Québec et ses sous-composantes[1]
(indice, 2010 = 100, données mensuelles)

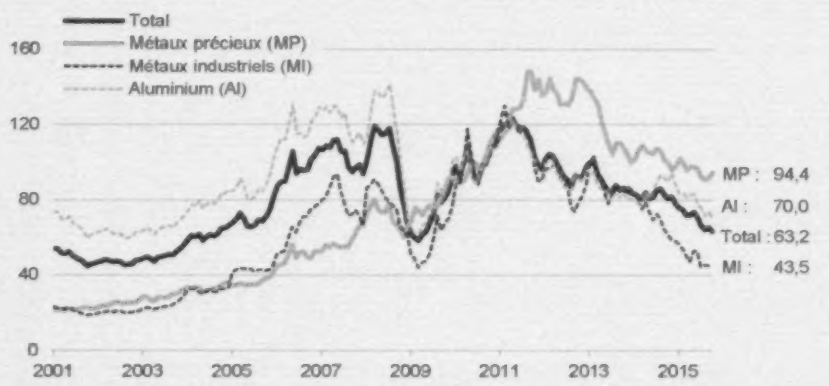

(1) L'indice inclut les prix des métaux extraits au Québec ainsi que celui de l'aluminium. Les prix mondiaux des principaux métaux extraits ou transformés au Québec inclus dans le calcul de l'indice sont exprimés en dollars américains.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Bloomberg, Banque mondiale et ministère des Finances du Québec.

3.3 Les perspectives par pays

Au **Canada**, la croissance devrait s'établir à 1,2 % en 2015 et à 1,8 % en 2016. La faiblesse des prix des carburants et des taux d'intérêt favorisera la consommation, alors que le renforcement de la demande aux États-Unis et la dépréciation du dollar canadien soutiendront les exportations. Toutefois, les faibles prix du pétrole limiteront les investissements dans le secteur de l'énergie.

Aux **États-Unis**, le PIB réel devrait augmenter de 2,4 % en 2015 et de 2,6 % en 2016. La croissance sera soutenue par la demande intérieure, notamment la consommation et les investissements. Elle bénéficiera de la poursuite de l'amélioration des conditions sur le marché du travail et de l'expansion du secteur résidentiel. Les exportations y contribueront dans une moindre mesure, en raison du dollar américain élevé et d'une croissance mondiale plus faible que prévu.

TABLEAU C.7

Perspectives de croissance économique dans le monde
(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids[1]	2014	2015	2016
Monde[2]	**100,0**	**3,4**	**3,0**	**3,3**
– *Budget 2015-2016*		*3,4*	*3,4*	*3,6*
Économies avancées[2]	**43,5**	**1,8**	**1,9**	**2,1**
– *Budget 2015-2016*		*1,8*	*2,2*	*2,2*
Canada	1,5	2,5	1,2	1,8
– *Budget 2015-2016*		*2,5*	*2,0*	*2,2*
États-Unis	16,1	2,4	2,4	2,6
– *Budget 2015-2016*		*2,4*	*2,9*	*2,7*
Zone euro[2]	12,4	0,9	1,5	1,6
– *Budget 2015-2016*		*0,9*	*1,3*	*1,4*
Royaume-Uni	2,4	2,9	2,4	2,3
– *Budget 2015-2016*		*2,6*	*2,4*	*2,3*
Japon	4,5	–0,1	0,7	1,1
– *Budget 2015-2016*		*0,0*	*0,7*	*1,0*
Économies émergentes et en développement[2]	**56,5**	**4,6**	**3,9**	**4,1**
– *Budget 2015-2016*		*4,6*	*4,2*	*4,6*
Chine	16,0	7,3	6,8	6,4
– *Budget 2015-2016*		*7,4*	*6,8*	*6,5*
Inde[3]	6,6	7,3	7,5	7,5
– *Budget 2015-2016*		*7,4*	*7,6*	*7,5*

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2013.
(2) La croissance des agrégats est exprimée en parité des pouvoirs d'achat.
(3) Pour l'année fiscale (du 1er avril au 31 mars).
Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international, Datastream, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

En **zone euro**, l'activité économique devrait progresser de 1,5 % en 2015 et de 1,6 % en 2016. La consommation et l'investissement bénéficieront des faibles prix du pétrole ainsi que de la politique monétaire accommodante qui a favorisé un assouplissement des conditions du crédit. Toutefois, les difficultés économiques des pays émergents pourraient modérer la croissance des exportations, principalement en Allemagne, dont une part importante des exportations de biens manufacturés et d'équipements vont vers la Chine.

Au **Royaume-Uni**, la croissance économique devrait passer de 2,4 % en 2015 à 2,3 % en 2016. La demande intérieure devrait se raffermir, en raison notamment de l'amélioration du marché du travail et des faibles prix du pétrole. De plus, le renforcement de la croissance en zone euro et aux États-Unis devrait bénéficier au secteur extérieur. L'appréciation passée de la livre sterling devrait toutefois avoir pour effet de limiter les exportations.

Au **Japon**, une croissance de 0,7 % est attendue en 2015 et de 1,1 % en 2016. La croissance aux États-Unis ainsi que la dépréciation du yen devraient soutenir les exportations. En outre, les investissements et la consommation devraient se raffermir sous l'effet des faibles prix des matières premières et des retombées positives de la politique monétaire accommodante. Cependant, le Japon continuera d'afficher une croissance lente, découlant notamment d'une population vieillissante.

En **Chine**, la croissance économique devrait décélérer, pour s'établir à 6,8 % en 2015 et à 6,4 % en 2016. Elle sera soutenue davantage par la consommation et par les investissements, la demande intérieure bénéficiant de la politique monétaire accommodante et des mesures budgétaires favorables à certains secteurs, dont ceux de l'immobilier et de l'automobile. De plus, le secteur des services prendra une part de plus en plus importante dans l'économie. Par contre, l'apport des exportations à la croissance économique chinoise sera réduit.

En **Inde**, les perspectives sont plus favorables que celles des autres économies émergentes. Le PIB réel devrait progresser de 7,5 % en 2015 et en 2016. Cette forte croissance, qui dépasse désormais celle de la Chine, est attribuable aux effets des réformes mises en place par le gouvernement, ainsi qu'aux faibles prix des matières premières. Les liens commerciaux de l'Inde avec les États-Unis et l'Union européenne, plus étroits qu'avec la Chine, devraient par ailleurs favoriser la reprise des exportations.

4. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

La prévision économique et financière de la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec repose sur plusieurs hypothèses. À certaines de ces hypothèses sont associés des risques pouvant influencer l'évolution prévue de l'économie du Québec, qui est ouverte sur le monde.

— Plusieurs de ces risques sont externes. Une évolution différente de celle prévue pour les économies de nos principaux partenaires commerciaux et des tensions géopolitiques dans différentes régions du monde représentent deux des exemples les plus fréquents.

— D'autres risques sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec et du Canada différente de celle prévue.

❑ Une faiblesse persistante de l'économie canadienne

L'économie canadienne a réagi plus fortement que prévu à la chute des prix du pétrole. Le PIB réel canadien s'est contracté au premier semestre de 2015.

Les données économiques récentes sont encourageantes et laissent présager que l'ajustement subi par le secteur pétrolier est en grande partie achevé. Cependant, une grande incertitude persiste quant à l'évolution future des prix du pétrole.

— Ces prix pourraient suivre une trajectoire différente de celle prévue en raison, entre autres, des décisions des principaux producteurs d'augmenter ou de diminuer leur production. Ces décisions, souvent guidées par des intérêts économiques ou stratégiques, sont difficiles à prévoir.

Ainsi, les effets du recul des prix du pétrole pourraient être plus grands que prévu, notamment dans les provinces productrices d'hydrocarbures.

— Dans ces provinces, qui ont subi une importante baisse de l'investissement dans le secteur pétrolier, l'emploi et la production ne semblent pas encore être affectés de manière substantielle.

— Si la diminution des prix du pétrole se poursuivait, les entreprises du secteur pétrolier pourraient se trouver obligées de réduire plus drastiquement leur production et de mettre à pied des travailleurs.

Bien que le Québec bénéficie, en raison de sa structure industrielle, des faibles prix du pétrole, une faiblesse persistante de l'économie canadienne aurait des effets négatifs sur l'économie de la province du fait des liens commerciaux étroits entre le Québec et le reste du Canada.

❑ Un ralentissement plus sévère que prévu de l'économie chinoise

La croissance économique de la Chine est en décélération depuis 2010. Des ajustements structurels sont nécessaires afin de mieux équilibrer les sources de croissance, en passant notamment à un modèle qui serait moins dépendant des exportations.

— Pour adoucir le ralentissement de l'économie, les autorités gouvernementales ont mis en place ces derniers mois plusieurs mesures visant à stimuler la croissance.

Malgré ces mesures, le ralentissement de l'économie chinoise pourrait s'avérer plus important que prévu. Ce risque est renforcé par :

— les perspectives démographiques de la Chine, qui ne contribuent plus à soutenir la croissance comme ce fut le cas lors des décennies précédentes;

— l'endettement total (privé et public) de la Chine, qui a fortement augmenté.

Un ralentissement plus important que prévu de l'économie chinoise aurait un effet à la baisse sur la croissance de l'économie mondiale, affectant les pays producteurs de matières premières et les autres économies émergentes, mais aussi les économies avancées.

— L'économie chinoise est en effet un pôle majeur de la croissance économique mondiale, en raison de l'ampleur de sa demande de matières premières, de sa position centrale dans les chaînes d'approvisionnement et de sa participation aux flux d'investissements directs étrangers.

❑ Les effets de la politique monétaire aux États-Unis

Plus de six ans après le début de la reprise économique, le taux directeur de la Réserve fédérale américaine s'établit dans une fourchette de 0 % à 0,25 %. Une hausse graduelle du taux des fonds fédéraux est prévue à partir de décembre 2015, avec la poursuite de la croissance de l'économie américaine et l'amélioration des conditions du marché du travail.

Bien que l'intention de la Réserve fédérale américaine de procéder à une hausse du taux directeur ait été signalée longtemps à l'avance, ce changement pourrait néanmoins se solder par des turbulences économiques et financières.

— En effet, les agents économiques se sont endettés ces dernières années en dollars américains afin de profiter des conditions financières avantageuses découlant de la politique monétaire accommodante de la Fed. Ils seront ainsi confrontés à l'appréciation du dollar américain et à des taux d'intérêt plus élevés.

— Dans un contexte où une hausse des taux d'intérêt rendra les actifs financiers américains plus attrayants pour les investisseurs, certaines économies émergentes pourraient être fragilisées par d'importants flux de capitaux vers les États-Unis.

Ainsi, la normalisation de la politique monétaire américaine pourrait avoir une incidence négative sur la croissance de l'économie mondiale.

Par ailleurs, le moment exact de la première hausse des taux d'intérêt aux États-Unis ainsi que le rythme ultérieur du resserrement monétaire sont difficiles à prévoir.

— Dans ce contexte, les taux de rendement des obligations américaines et, par conséquent, ceux des obligations canadiennes, pourraient s'établir à des niveaux différents de ceux prévus.

❑ Un contexte mondial qui demeure incertain

Le contexte international demeure empreint de tensions et d'incertitudes.

— Des tensions géopolitiques demeurent présentes dans plusieurs régions du monde. En particulier, la situation au Moyen-Orient teinte négativement les perspectives économiques des pays de la région et alimente le climat d'insécurité ailleurs dans le monde.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que les conflits et les risques associés resteront contenus.

— Dans le cas contraire, ils pourraient avoir un effet à la baisse sur la croissance économique mondiale. Les effets de telles évolutions sont particulièrement difficiles à quantifier.

Effets d'une diminution de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel chinois sur l'économie mondiale

Le ralentissement de la croissance économique chinoise a des effets économiques et financiers négatifs sur l'économie mondiale, alors que la Chine a contribué à plus du tiers de l'expansion de l'économie mondiale entre 2010 et 2014.

Des simulations effectuées par le ministère des Finances du Québec à l'aide du modèle de l'économie mondiale d'IHS Global Insight montrent qu'une diminution de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel en Chine entraînerait une réduction de 0,4 point de pourcentage de la croissance du PIB réel mondial sur une année. Les effets entre les économies, ainsi que les canaux de transmission, seraient cependant différents.

- Aux **États-Unis** (16 % de l'économie mondiale), l'effet sur la croissance économique serait quasiment nul, l'impact négatif sur la demande intérieure étant compensé par une diminution des importations.
- Au **Canada** (1 % de l'économie mondiale), la croissance du PIB réel serait inférieure de 0,3 point de pourcentage, en raison notamment de l'effet négatif sur les prix des matières premières, qui limiterait les investissements dans ce secteur.
- Au **Québec**, les effets seraient légèrement négatifs, se situant à −0,1 point de pourcentage, résultant principalement de la diminution de la demande mondiale et dans le reste du Canada.
- Pour le **Japon** (5 % du PIB mondial), qui entretient d'importants liens commerciaux avec la Chine, l'effet sur l'expansion du PIB réel serait de −0,4 point de pourcentage.
- En **Russie** et au **Brésil**, deux économies sensibles aux prix des matières premières, le ralentissement de 1 point de pourcentage de la croissance économique en Chine aurait pour conséquence de retrancher de la croissance économique 0,8 point de pourcentage et 0,5 point de pourcentage respectivement.

Effet d'une diminution de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel chinois
(en points de pourcentage)

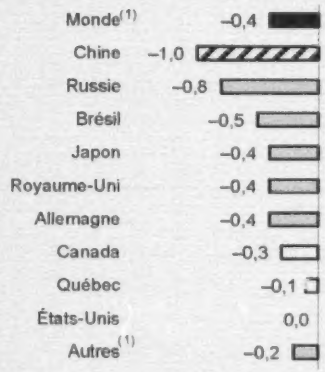

(1) En parité des pouvoirs d'achat.
Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Poids de certains pays et régions dans l'économie mondiale(1)

(en pourcentage du PIB mondial)

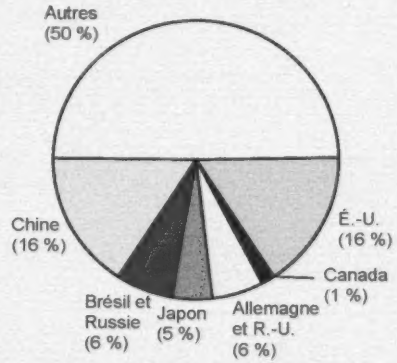

(1) Poids dans le PIB mondial selon la parité des pouvoirs d'achat de l'année 2013.
Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

La dette en devises étrangères, une source de vulnérabilité pour les économies émergentes

Au cours des dernières années, la croissance des économies émergentes a été soutenue par la hausse de leur endettement dont une bonne part est en devises étrangères. L'ampleur de la dette des entreprises non financières constitue désormais une source de vulnérabilité pour les économies émergentes.

- Selon le Fonds monétaire international, cette dette a atteint 74 % du PIB des économies émergentes en 2014. Il s'agit d'une progression de 23 points de pourcentage depuis 2007. En Chine, le ratio s'est accru de 25 points de pourcentage au cours de la même période.

Dans plusieurs économies émergentes, une part importante de la dette des entreprises est libellée en devises étrangères, principalement en dollars américains. Ainsi, par rapport à la dette totale des entreprises, celle en devises étrangères a atteint, en 2014, 65 % en Hongrie et 52 % en Indonésie et au Mexique.

Les entreprises ont profité ces dernières années des conditions financières avantageuses découlant des politiques monétaires très accommodantes dans les pays avancés, pour s'endetter en devises étrangères. Ce faisant, elles ont augmenté leur exposition au risque de change et à celui de taux d'intérêt.

L'ampleur de la dette des entreprises constitue un enjeu important pour les économies émergentes, qui doivent désormais faire face à la montée du dollar américain et à la perspective d'une hausse des taux d'intérêt.

- Le resserrement monétaire aux États-Unis pourrait se solder par d'importantes sorties de capitaux des économies émergentes.

Dette des entreprises non financières des économies émergentes
(en pourcentage du PIB et en billions de dollars américains)

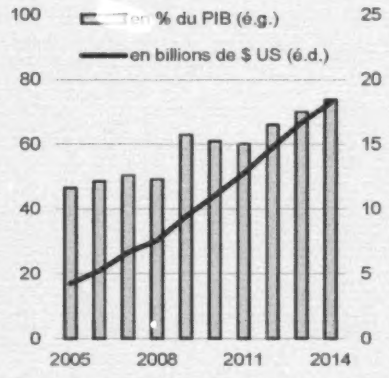

Source : Fonds monétaire international, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, octobre 2015.

Dette[1] des entreprises libellée en devises étrangères

(en pourcentage de la dette totale)

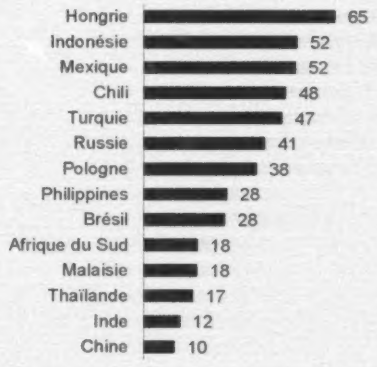

(1) La dette est composée des obligations ainsi que des emprunts transfrontières et nationaux.
Sources : Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

Section D

LE CADRE FINANCIER DÉTAILLÉ DU GOUVERNEMENT

Introduction **D.3**

1. L'évolution des revenus et des dépenses consolidés **D.5**

1.1 L'évolution du solde budgétaire D.5

1.2 L'évolution des revenus consolidés D.7

1.2.1 Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement D.8

1.2.2 Les revenus des entreprises du gouvernement D.12

1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux D.14

1.3 L'évolution des dépenses consolidées D.16

2. Le cadre financier selon les secteurs **D.21**

2.1 Le fonds général D.23

2.2 Les fonds spéciaux D.25

2.3 Les comptes à fin déterminée D.27

2.4 Les organismes autres que budgétaires D.28

2.5 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation D.29

2.6 Les dépenses financées par le régime fiscal D.31

ANNEXE 1 : L'abolition de la contribution santé progressive et du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) **D.33**

ANNEXE 2 : Cadre financier consolidé détaillé **D.35**

INTRODUCTION

Cette section du *Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2015* présente le cadre financier détaillé du gouvernement pour les années 2015-2016 à 2017-2018[1].

Les informations présentées à cette fin portent sur :

— les opérations budgétaires consolidées pour la période de 2015-2016 à 2017-2018;

— l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés ainsi que les révisions depuis le budget 2015-2016;

— les résultats selon les composantes sectorielles du périmètre comptable, notamment le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le cadre financier quinquennal, soit les prévisions financières du gouvernement jusqu'en 2019-2020, est présenté à la section A.

[1] Dans l'ensemble de cette section, les données budgétaires présentées pour 2015-2016 et les années suivantes sont des prévisions.

1. L'ÉVOLUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES CONSOLIDÉS

1.1 L'évolution du solde budgétaire

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec prévoit toujours le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

Pour atteindre cet objectif, la croissance des dépenses sera inférieure à celle des revenus.

— La croissance des dépenses consolidées s'établira à 2,7 % en 2015-2016 et à 2,2 % en 2016-2017. Celle des revenus consolidés s'établira à 4,1 % et à 3,3 % respectivement pour ces deux années.

Le gouvernement maintiendra l'équilibre budgétaire chaque année tout en poursuivant les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

— Ces versements s'établiront à 1 496 millions de dollars en 2015-2016 et à 2 158 millions de dollars en 2016-2017.

TABLEAU D.1

Cadre financier sommaire consolidé – Mise à jour de novembre 2015
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus autonomes	80 513	82 989	85 001
Variation en %	*4,0*	*3,1*	*2,4*
Transferts fédéraux	19 351	20 130	20 612
Variation en %	*4,4*	*4,0*	*2,4*
Revenus consolidés	**99 864**	**103 119**	**105 613**
Variation en %	***4,1***	***3,3***	***2,4***
Dépenses	−88 091	−89 860	−91 738
Variation en %	*3,0*	*2,0*	*2,1*
Service de la dette	−10 277	−10 701	−10 814
Variation en %	*0,1*	*4,1*	*1,1*
Dépenses consolidées	**−98 368**	**−100 561**	**−102 552**
Variation en %	***2,7***	***2,2***	***2,0***
Provision pour éventualités	—	−400	−400
SURPLUS (DÉFICIT)	**1 496**	**2 158**	**2 661**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 496	−2 158	−2 661
SOLDE BUDGÉTAIRE[1]	—	—	—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Révisions 2015-2016

La mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec prévoit le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2015-2016.

— Plus précisément, les révisions liées au contexte économique détériorent le solde budgétaire de 31 millions de dollars. Elles découlent d'un manque à gagner de 206 millions de dollars aux revenus consolidés et d'une réduction du service de la dette de 175 millions de dollars.

— Par ailleurs, les révisions attribuables principalement aux entités consolidées permettent globalement de compenser les révisions liées au contexte économique.

TABLEAU D.2

Révisions 2015-2016 au cadre financier depuis le budget 2015-2016
(en millions de dollars)

	2015-2016		
	Révisions liées à l'économie	**Entités consolidées et autres révisions**	**Total**
SOLDE BUDGÉTAIRE[1] – BUDGET 2015-2016			—
Revenus consolidés			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement			
Fonds général	-29	—	-29
Entités consolidées	—	-128	-128
Entreprises du gouvernement	-46	—	-46
Revenus autonomes	**-75**	**-128**	**-203**
Transferts fédéraux	-131	38	-93
Total des revenus consolidés	**-206**	**-90**	**-296**
Dépenses consolidées			
Dépenses excluant le service de la dette			
Dépenses de programmes	—	—	—
Entités consolidées	—	—	—
Service de la dette	175	31	206
Total des dépenses consolidées	**175**	**31**	**206**
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	**—**	**90**	**90**
TOTAL	**-31**	**31**	**—**
SOLDE BUDGÉTAIRE[1] – NOVEMBRE 2015			—

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2 L'évolution des revenus consolidés

Cette section présente la mise à jour des revenus consolidés du gouvernement pour les années 2015-2016 à 2017-2018, ainsi que leur évolution.

Les revenus du gouvernement totaliseront 99,9 milliards de dollars en 2015-2016, soit 80,5 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 19,4 milliards de dollars à celui des transferts fédéraux.

Les revenus devraient croître de 4,1 % en 2015-2016, de 3,3 % en 2016-2017 et de 2,4 % en 2017-2018.

TABLEAU D.3

Évolution des revenus consolidés
(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016		Mise à jour de novembre 2015		
	2015-2016	Révisions	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	75 859	−157	75 702	78 297	80 426
Variation en %	*5,3*		*5,1*	*3,4*	*2,7*
Entreprises du gouvernement	4 857	−46	4 811	4 692	4 575
Variation en %	*−7,8*		*−9,8*	*−2,5*	*−2,5*
Sous-total	**80 716**	**−203**	**80 513**	**82 989**	**85 001**
Variation en %	***4,4***		***4,0***	***3,1***	***2,4***
Transferts fédéraux	19 444	−93	19 351	20 130	20 612
Variation en %	*3,9*		*4,4*	*4,0*	*2,4*
TOTAL	**100 160**	**−296**	**99 864**	**103 119**	**105 613**
Variation en %	***4,3***		***4,1***	***3,3***	***2,4***

1.2.1 Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire ainsi que des taxes à la consommation. Leur évolution est étroitement liée à l'activité économique au Québec de même qu'aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement comprennent aussi des revenus d'autres sources, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. Le reste des revenus est versé, notamment, aux fonds spéciaux (pour le financement de programmes particuliers), au Fonds des générations (pour la réduction de la dette) ainsi qu'aux organismes autres que budgétaires et aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

❑ Révisions 2015-2016

Pour l'exercice financier 2015-2016, les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement s'élèvent à 75,7 milliards de dollars, en hausse de 5,1 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2014-2015.

Par rapport à la prévision du budget 2015-2016, les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 157 millions de dollars, dont 68 millions de dollars sont imputables aux revenus fiscaux. Cela représente une révision à la baisse de 0,2 % des revenus prévus.

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont révisés à la hausse de 33 millions de dollars pour l'exercice financier 2015-2016 par rapport à la prévision du budget 2015-2016. Cette révision reflète la récurrence du niveau plus élevé de l'impôt à payer afférent à l'année 2014, qui est toutefois contrebalancé par des retenues à la source moins élevées que prévu depuis le début de l'année financière en raison d'un niveau plus faible des salaires et traitements observés en 2015.

TABLEAU D.4

Évolution des revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016		Mise à jour de novembre 2015		
	2015-2016	Révisions	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	28 218	33	28 251	29 474	30 532
Variation en %	*4,7*		*2,6*	*4,3*	*3,6*
Cotisations pour les services de santé	6 571	−109	6 462	6 529	6 298
Variation en %	*2,0*		*1,0*	*1,0*	*−3,5*
Impôts des sociétés	6 447	−15	6 432	6 703	6 935
Variation en %	*12,7*		*10,2*	*4,2*	*3,5*
Impôt foncier scolaire	2 030	14	2 044	2 137	2 206
Variation en %	*6,3*		*4,6*	*4,5*	*3,2*
Taxes à la consommation	18 601	9	18 610	18 688	19 084
Variation en %	*3,8*		*6,0*	*0,4*	*2,1*
Autres revenus					
Droits et permis	2 755	50	2 805	2 805	2 705
Variation en %	*10,6*		*11,3*	*0,0*	*−3,6*
Revenus divers	9 651	−49	9 602	9 803	10 005
Variation en %	*3,2*		*7,0*	*2,1*	*2,1*
Revenus du Fonds des générations	1 586	−90	1 496	2 158	2 661
TOTAL	**75 859**	**−157**	**75 702**	**78 297**	**80 426**
Variation en %	***5,3***		***5,1***	***3,4***	***2,7***

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la baisse de 109 millions de dollars pour l'année 2015-2016, ce qui reflète la croissance moins élevée que prévu des salaires et traitements en 2015 et en 2016 ainsi que la récurrence des résultats plus faibles que prévu en 2014-2015.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la baisse de 15 millions de dollars pour l'exercice financier 2015-2016. Ce niveau plus faible tient compte de la révision à la baisse de la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2015 et du suivi des rentrées fiscales depuis le début de l'année financière.

Les revenus des taxes à la consommation sont peu révisés par rapport à la prévision de mars dernier, en raison de la bonne tenue des rentrées fiscales de la taxe de vente du Québec depuis le début de l'année financière. Cela reflète le maintien de la confiance des consommateurs.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 50 millions de dollars en 2015-2016, traduisant essentiellement des revenus plus élevés que prévu des droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la baisse de 49 millions de dollars en 2015-2016, en raison notamment de revenus d'intérêts plus faibles que prévu.

Les revenus dédiés au Fonds des générations sont révisés à la baisse de 90 millions de dollars en 2015-2016, en raison principalement des revenus de placement plus faibles que prévu.

❑ Perspectives pour 2016-2017 et 2017-2018

Les revenus autonomes consolidés excluant les entreprises du gouvernement progresseront de 3,4 % en 2016-2017 et de 2,7 % en 2017-2018. La croissance des revenus autonomes reflète essentiellement l'évolution de l'activité économique prévue pour ces années.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, augmentera de 4,3 % en 2016-2017 et de 3,6 % en 2017-2018, pour s'établir respectivement à 29,5 milliards de dollars et à 30,5 milliards de dollars.

— Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, ainsi que l'indexation du régime d'imposition des particuliers et tient compte de la progressivité du régime fiscal.

— Elle traduit également l'apport grandissant des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, particulièrement ceux des régimes de retraite privés.

Les cotisations pour les services de santé progresseront de 1,0 % en 2016-2017, puis décroîtront de 3,5 % en 2017-2018, pour atteindre 6,5 milliards de dollars et 6,3 milliards de dollars respectivement. Ces évolutions reflètent d'abord la hausse prévue des salaires et traitements de 3,2 % en 2016 et en 2017. Elles tiennent compte également de l'impact des mesures annoncées pour réduire le fardeau fiscal des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

— Parmi ces mesures, soulignons notamment l'abolition graduelle de la contribution santé à compter du 1er janvier 2017, ainsi que la réduction du taux de la cotisation au Fonds des services de santé pour les entreprises du secteur des services de 2,7 % à 2,25 %, deux mesures annoncées en mars dernier.

Les revenus provenant des impôts des sociétés croîtront à un rythme de 4,2 % en 2016-2017 et de 3,5 % en 2017-2018, pour s'établir respectivement à 6,7 milliards de dollars et à 6,9 milliards de dollars.

— Cette évolution traduit essentiellement la progression de l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la croissance prévue pour 2016 et 2017 est de 6,1 % et de 5,5 % respectivement.

L'accroissement des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire de 4,5 % en 2016-2017 et de 3,2 % en 2017-2018 est attribuable principalement à la croissance du nombre d'élèves de même qu'à l'augmentation des valeurs foncières sur le territoire de certaines commissions scolaires.

La croissance des revenus des taxes à la consommation sera de 0,4 % en 2016-2017 et de 2,1 % en 2017-2018. Cette croissance reflète la hausse des versements au Fonds des générations et l'effet de la progression de la consommation, excluant les aliments et les loyers, de 3,6 % en 2016 et en 2017.

— En 2016-2017, le versement annuel de 500 millions de dollars au Fonds des générations des revenus provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, soit 400 millions de dollars de plus qu'en 2015-2016, aura pour effet de ralentir la croissance des revenus des taxes à la consommation.

■ Les autres revenus

En 2016-2017, les revenus provenant des droits et permis demeureront stables par rapport au niveau de 2015-2016.

Les revenus divers progresseront de 2,1 % en 2016-2017 et en 2017-2018. Cette progression provient principalement des revenus attendus des fonds spéciaux et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les revenus dédiés au Fonds des générations augmenteront de 662 millions de dollars en 2016-2017, pour s'établir à 2,2 milliards de dollars, en raison essentiellement du versement additionnel de 400 millions de dollars provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et de l'augmentation des revenus de placement[2].

[2] Les informations concernant le Fonds des générations sont présentées au tableau E.6 de la section « La dette du gouvernement du Québec ».

1.2.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

❑ Révisions 2015-2016

Pour l'année 2015-2016, les revenus des entreprises du gouvernement[3] sont révisés à la baisse de 50 millions de dollars pour s'établir à 4,9 milliards de dollars. Cette révision est attribuable à des perspectives de résultats réduits pour Hydro-Québec qui reflètent notamment l'impact de se conformer aux Normes internationales d'information financière (IFRS)[4].

❑ Perspectives pour 2016-2017 et 2017-2018

Les revenus des entreprises du gouvernement[3] s'établiront à 4,9 milliards de dollars en 2016-2017 et à 5,0 milliards de dollars en 2017-2018.

— L'évolution en 2016-2017 reflète la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec et la progression des résultats des autres entreprises du gouvernement, dont Loto-Québec et la Société des alcools du Québec.

Par ailleurs, les revenus d'Hydro-Québec provenant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale continueront d'être affectés au Fonds des générations. De plus, à compter de 2017-2018, une contribution additionnelle de 215 millions de dollars provenant d'Hydro-Québec sera versée à ce fonds. Ainsi, les versements au Fonds des générations seront de 170 millions de dollars en 2016-2017 et de 450 millions de dollars en 2017-2018.

---

3 Avant l'affectation des revenus provenant d'Hydro-Québec au Fonds des générations.

4 Hydro-Québec établit ses résultats financiers en utilisant les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) depuis le 1er janvier 2015, soit les normes comptables utilisées pour le *Plan économique du Québec* du budget de mars 2015. Lors de la préparation des *Comptes publics 2014-2015*, il a été convenu que les résultats d'Hydro-Québec devraient être consolidés à ceux du gouvernement en utilisant les IFRS. Les prévisions du *Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2015* incorporent cet ajustement.

TABLEAU D.5

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016		Mise à jour de novembre 2015		
	2015-2016	Révisions	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Hydro-Québec[1]	2 750	−50	2 700	2 600	2 700
Loto-Québec	1 130	—	1 130	1 158	1 172
Société des alcools du Québec	1 040	—	1 040	1 045	1 085
Autres	42	—	42	59	68
Sous-total	**4 962**	**−50**	**4 912**	**4 862**	**5 025**
Variation en %	***−7,0***		***−9,2***	***−1,0***	***3,4***
Revenus d'Hydro-Québec affectés au Fonds des générations[2]	−105	4	−101	−170	−450
TOTAL	**4 857**	**−46**	**4 811**	**4 692**	**4 575**
Variation en %	***−7,8***		***−9,8***	***−2,5***	***−2,5***

(1) Les revenus provenant d'Hydro-Québec reposent sur les données disponibles au 9 novembre 2015.
(2) Ces revenus correspondent aux sommes relatives à l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale ainsi qu'à la contribution additionnelle de 215 M$ qui sera versée annuellement au Fonds des générations à partir de 2017-2018.

1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux

❑ Révisions 2015-2016

En 2015-2016, les revenus de transferts fédéraux consolidés devraient atteindre près de 19,4 milliards de dollars et connaître une croissance de 4,4 %, soit 93 millions de dollars de moins que ce qui avait été prévu au budget 2015-2016.

Cette diminution de 93 millions de dollars en 2015-2016 s'explique essentiellement par des révisions à la baisse de 43 millions de dollars des transferts pour la santé et de 25 millions de dollars des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux. Ces écarts résultent de la révision à la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts.

❑ Perspectives pour 2016-2017 et 2017-2018

En 2016-2017, les transferts fédéraux consolidés devraient totaliser 20,1 milliards de dollars, affichant une hausse de 4,0 %. Cette croissance résulte principalement :

— d'une hausse de 7,5 % des transferts pour la santé, qui découle de la croissance annuelle de 6 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces, combinée à la révision de la valeur prévue de l'abattement spécial du Québec;

— d'une augmentation de 4,1 % des revenus provenant du programme de péréquation, qui s'explique essentiellement par la hausse de l'enveloppe de péréquation qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien.

En 2017-2018, les transferts fédéraux consolidés devraient atteindre 20,6 milliards de dollars, représentant une croissance de 2,4 % qui s'explique principalement par :

— une hausse attendue de 3,4 % des paiements de péréquation;

— une augmentation de 2,7 % des transferts pour la santé. Cette hausse est moins élevée que celle de 2016-2017 en raison de la croissance moindre de l'enveloppe du TCS, qui passera de 6 % actuellement au PIB nominal canadien à compter de 2017-2018. Conséquemment, le Québec subira un manque à gagner estimé à 239 millions de dollars en 2017-2018.

TABLEAU D.6

Évolution des revenus de transferts fédéraux consolidés

(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016		Mise à jour de novembre 2015		
	2015-2016	Révisions	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Péréquation	9 521	—	9 521	9 910	10 248
Variation en %	*2,5*		*2,5*	*4,1*	*3,4*
Transferts pour la santé	5 599	−43	5 556	5 973	6 132
Variation en %	*6,0*		*5,2*	*7,5*	*2,7*
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 609	−25	1 584	1 648	1 685
Variation en %	*1,3*		*−0,3*	*4,0*	*2,2*
Autres programmes	2 715	−25	2 690	2 599	2 547
Variation en %	*5,9*		*12,9*	*−3,4*	*−2,0*
TOTAL	**19 444**	**−93**	**19 351**	**20 130**	**20 612**
Variation en %	***3,9***		***4,4***	***4,0***	***2,4***

1.3 L'évolution des dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'établiront à 98,4 milliards de dollars en 2015-2016, à 100,6 milliards de dollars en 2016-2017 et à 102,6 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente respectivement des croissances de 2,7 %, de 2,2 % et de 2,0 %.

TABLEAU D.7

Évolution des dépenses consolidées
(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016		Mise à jour de novembre 2015		
	2015-2016	Révisions	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Dépenses de programmes[1]	66 460	—[2]	66 460	67 969	69 868
Variation en %	*1,2*		*1,7*	*2,3*	*2,8*
Autres dépenses consolidées[3]	21 631	—	21 631	21 891	21 870
Variation en %	*2,6*		*7,1*	*1,2*	*-0,1*
Dépenses excluant le service de la dette	**88 091**	**—**	**88 091**	**89 860**	**91 738**
Variation en %	***1,5***		***3,0***	***2,0***	***2,1***
Service de la dette	10 483	-206	10 277	10 701	10 814
Variation en %	*1,5*		*0,1*	*4,1*	*1,1*
TOTAL	**98 574**	**-206**	**98 368**	**100 561**	**102 552**
Variation en %	***1,5***		***2,7***	***2,2***	***2,0***

(1) Les dépenses de programmes incluent les transferts destinés aux entités consolidées.
(2) Pour l'exercice financier 2015-2016, le budget additionnel de 20 M$ alloué en éducation est financé par des disponibilités dégagées ailleurs dans les dépenses de programmes du gouvernement.
(3) Les autres dépenses consolidées incluent notamment les ajustements de consolidation.

❑ Les dépenses excluant le service de la dette

■ Révisions 2015-2016

En 2015-2016, le niveau de dépenses consolidées excluant le service de la dette est inchangé par rapport à la prévision du budget 2015-2016. Ainsi, il demeure à 88,1 milliards de dollars.

La prévision des dépenses de programmes, qui composent la majorité des dépenses consolidées, est également inchangée pour 2015-2016. Ainsi, le niveau est maintenu à 66,5 milliards de dollars.

Révision du taux de croissance des dépenses en 2015-2016

La révision du taux de croissance des dépenses de programmes dans la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec par rapport à mars dernier provient de dépenses réelles plus faibles qu'attendu en 2014-2015.

- En mars dernier, la prévision des dépenses de programmes s'élevait à 65 704 millions de dollars pour 2014-2015 et à 66 460 millions de dollars pour 2015-2016. La croissance prévue des dépenses de programmes était de 1,2 %.
- Selon les *Comptes publics 2014-2015*, les dépenses de programmes réelles pour 2014-2015 sont de 65 342 millions de dollars, soit 362 millions de dollars de moins que prévu au budget 2015-2016.
- Ainsi, bien que le niveau de dépenses en 2015-2016 demeure inchangé (66 460 millions de dollars), la croissance des dépenses de programmes est maintenant de 1,7 %.

La situation est similaire pour les dépenses consolidées excluant le service de la dette. Ainsi, le taux de croissance de 1,5 % en 2015-2016 prévu en mars dernier augmente à 3,0 % dans la mise à jour de novembre 2015 du Plan économique du Québec en raison de la révision à la baisse de 1 246 millions de dollars en 2014-2015 dans les dépenses consolidées excluant le service de la dette.

Impact de la révision des dépenses de programmes et des dépenses consolidées en 2014-2015 sur les taux de croissance en 2015-2016
(en millions de dollars)

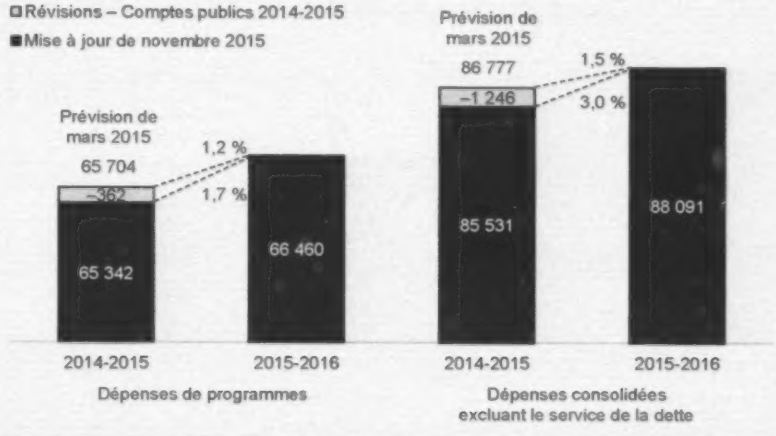

■ Perspectives pour 2016-2017 et 2017-2018

En 2016-2017 et en 2017-2018, les dépenses consolidées excluant le service de la dette s'établiront à 89,9 milliards de dollars et à 91,7 milliards de dollars respectivement.

La croissance des dépenses excluant le service de la dette s'établira à 2,0 % en 2016-2017 et à 2,1 % en 2017-2018.

▪ Dépenses de programmes

Les objectifs de dépenses de programmes, qui ont été fixés au budget 2015-2016, demeurent inchangés pour 2015-2016 et sont relevés de 80 millions de dollars en 2016-2017 et en 2017-2018 afin de financer l'investissement additionnel dans le secteur de l'éducation.

En effet, pour améliorer la réussite scolaire, le gouvernement investit des sommes additionnelles pour augmenter les ressources en enseignement et les ressources professionnelles et techniques, notamment dans les milieux défavorisés et dévitalisés.

TABLEAU D.8

Évolution des dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
DÉPENSES DE PROGRAMMES – BUDGET 2015-2016	**65 704**	**66 460**	**67 889**	**69 788**
Variation en %	***2,1***	***1,2***	***2,2***	***2,8***
Révisions	−362	—[1]	80	80
DÉPENSES DE PROGRAMMES – NOVEMBRE 2015	**65 342**	**66 460**	**67 969**	**69 868**
Variation en %	***1,6***	***1,7***	***2,3***	***2,8***

(1) Pour l'exercice financier 2015-2016, le budget additionnel de 20 M$ alloué en éducation est financé par des disponibilités dégagées ailleurs dans les dépenses de programmes du gouvernement.

❑ Le service de la dette

■ Révisions 2015-2016

En 2015-2016, le service de la dette consolidé devrait s'établir à 10,3 milliards de dollars, dont 7,5 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 2,8 milliards de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport au budget de mars 2015, le service de la dette a été révisé à la baisse de 206 millions de dollars en 2015-2016 en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) en 2014-2015 qui a été plus élevé que prévu, ce qui affecte le service de la dette à compter de 2015-2016. Les revenus du FARR sont inscrits en déduction du service de la dette.

■ Perspectives pour 2016-2017 et 2017-2018

Le service de la dette devrait augmenter de 4,1 % en 2016-2017 et de 1,1 % en 2017-2018 en raison principalement de l'augmentation prévue des taux d'intérêt et de la dette.

TABLEAU D.9

Évolution du service de la dette consolidé
(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016		Mise à jour de novembre 2015		
	2015-2016	Révisions	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Service de la dette directe	7 633	−116	7 517	8 184	8 558
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite[1]	2 844	−84	2 760	2 524	2 269
Intérêts sur le passif au titre des avantages sociaux futurs[2]	6	−6	—	−7	−13
TOTAL	**10 483**	**−206**	**10 277**	**10 701**	**10 814**
Variation en %	***1,5***		***0,1***	***4,1***	***1,1***

(1) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur l'obligation relative au Régime de rentes de survivants diminués des revenus de placement du Fonds du Régime de rentes de survivants et aux intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminués des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés.

■ Part des revenus consacrée au service de la dette consolidé

La part des revenus consacrée au service de la dette consolidé s'établira à 10,3 % en 2015-2016, à 10,4 % en 2016-2017 et à 10,2 % en 2017-2018, comparativement à 14,3 % en 2000-2001.

GRAPHIQUE D.1

Service de la dette consolidé
(en pourcentage des revenus consolidés)

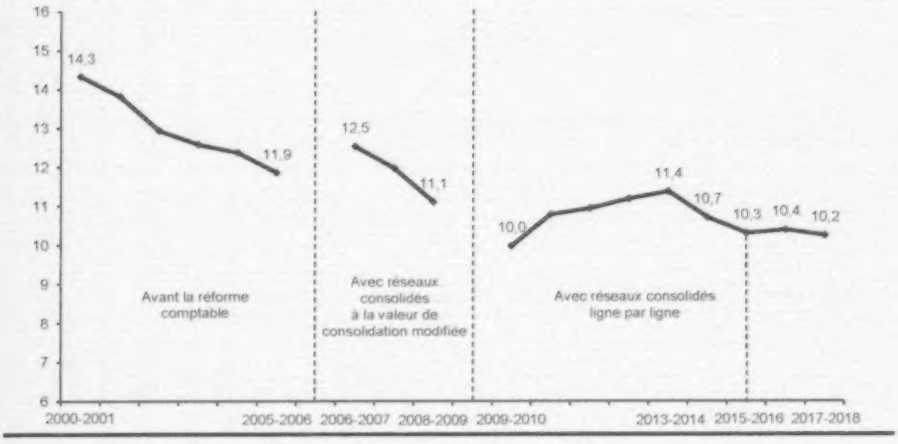

2. LE CADRE FINANCIER SELON LES SECTEURS

Le cadre financier consolidé comporte plusieurs composantes sectorielles incluses dans le périmètre comptable du gouvernement reflétant l'organisation financière des activités des secteurs public et parapublic. Le tableau D.10 présente les revenus et les dépenses prévus de ces différentes composantes pour les années financières 2015-2016 à 2017-2018.

Les tableaux D.11 à D.16 présentent, pour les années 2015-2016 à 2017-2018, les transactions réalisées par le fonds général, les fonds spéciaux, les comptes à fin déterminée, les organismes autres que budgétaires ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, de même que les dépenses financées par le régime fiscal.

Pour établir les niveaux de revenus et de dépenses consolidés, les transactions financières effectuées entre les entités du périmètre comptable du gouvernement sont éliminées.

TABLEAU D.10

Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Fonds général	74 252	76 905	79 035
Fonds spéciaux	13 467	13 713	13 564
Fonds des générations	1 496	2 158	2 661
Comptes à fin déterminée	1 055	948	790
Organismes autres que budgétaires	20 467	20 900	21 804
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	39 500	39 842	40 637
Transferts financés par le régime fiscal[1]	6 308	6 269	6 354
Ajustements de consolidation[2]	−56 681	−57 616	−59 232
Total des revenus consolidés	**99 864**	**103 119**	**105 613**
Dépenses			
Fonds général (dépenses de programmes)	−66 460	−67 969	−69 868
Fonds spéciaux	−11 721	−11 875	−12 059
Comptes à fin déterminée	−1 055	−948	−790
Organismes autres que budgétaires	−19 511	−20 084	−20 963
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	−38 712	−38 975	−39 682
Dépenses financées par le régime fiscal[1]	−6 308	−6 269	−6 354
Ajustements de consolidation[2]	55 676	56 260	57 978
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	**−88 091**	**−89 860**	**−91 738**
Service de la dette			
Fonds général	−8 156	−8 473	−8 386
Entités consolidées[3]	−2 121	−2 228	−2 428
Total du service de la dette consolidé	**−10 277**	**−10 701**	**−10 814**
Total des dépenses consolidées	**−98 368**	**−100 561**	**−102 552**
Provision pour éventualités	—	−400	−400
SURPLUS (DÉFICIT)	**1 496**	**2 158**	**2 661**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	−1 496	−2 158	−2 661
SOLDE BUDGÉTAIRE[4]	**—**	**—**	**—**

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.
(4) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2.1 Le fonds général

Le fonds général sert au financement de près des trois quarts des dépenses consolidées du gouvernement.

Les revenus du fonds général, qui comprennent les revenus autonomes et les transferts fédéraux, s'élèveront à 74,3 milliards de dollars en 2015-2016, puis progresseront de 3,6 % en 2016-2017 et de 2,8 % en 2017-2018, atteignant respectivement 76,9 milliards de dollars et 79,0 milliards de dollars.

Les dépenses du fonds général, qui comprennent notamment les dépenses de programmes, s'établiront à 74,6 milliards de dollars en 2015-2016, puis croîtront de 2,4 % en 2016-2017 et en 2017-2018, atteignant respectivement 76,4 milliards de dollars et 78,3 milliards de dollars.

TABLEAU D.11

Sommaire des opérations budgétaires du fonds général
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	32 256	34 051	35 242
Taxes à la consommation	18 133	18 124	18 560
Droits et permis	319	351	359
Revenus divers	1 542	1 544	1 570
Entreprises du gouvernement	4 811	4 692	4 575
Revenus autonomes	**57 061**	**58 762**	**60 306**
Variation en %	***4,3***	***3,0***	***2,6***
Transferts fédéraux	17 191	18 143	18 729
Variation en %	*2,1*	*5,5*	*3,2*
Total des revenus	**74 252**	**76 905**	**79 035**
Variation en %	***3,8***	***3,6***	***2,8***
Dépenses			
Dépenses de programmes	−66 460	−67 969	−69 868
Variation en %	*1,7*	*2,3*	*2,8*
Service de la dette	−8 156	−8 473	−8 386
Variation en %	*0,1*	*3,9*	*−1,0*
Total des dépenses	**−74 616**	**−76 442**	**−78 254**
Variation en %	***1,5***	***2,4***	***2,4***
Provision pour éventualités	—	−400	−400
SURPLUS (DÉFICIT)	**−364**	**63**	**381**

Évolution des revenus du fonds général

Le tableau ci-dessous illustre les revenus du fonds général selon la structure de présentation du rapport mensuel des opérations financières.

Revenus du fonds général
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	Variation en %
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers	20 146	20 909	*3,8*
Cotisations au Fonds des services de santé	6 878	6 967	*1,3*
Impôts des sociétés	3 562	4 380	*23,0*
Taxes à la consommation	17 160	18 133	*5,7*
Autres sources de revenus	1 629	1 861	*14,2*
Total des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	**49 375**	**52 250**	***5,8***
Entreprises du gouvernement	5 336	4 811	*−9,8*
Total des revenus autonomes	**54 711**	**57 061**	***4,3***
Transferts fédéraux			
Péréquation	9 286	9 521	*2,5*
Transferts pour la santé[1]	4 852	5 167	*6,5*
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 588	1 584	*−0,3*
Autres programmes	1 104	919	*−16,8*
Total des transferts fédéraux	**16 830**	**17 191**	***2,1***
TOTAL	**71 541**	**74 252**	***3,8***

(1) Une somme de 430 M$ et une de 389 M$ provenant des transferts pour la santé sont affectées respectivement en 2014-2015 et en 2015-2016 au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), lequel fait partie des entités consolidées. Ces affectations sont déjà déduites des transferts pour la santé. N'eût été ces affectations, la variation aurait été de 5,2 % au lieu de 6,5 %.

2.2 Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des entités instituées par loi pour financer certaines activités au sein des ministères et des organismes du gouvernement.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées, notamment, par des dépenses de programmes, par des tarifs ou des revenus de taxes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les fonds spéciaux pour les années 2015-2016 à 2017-2018.

TABLEAU D.12

Sommaire des opérations budgétaires des fonds spéciaux[1]
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	2 119	2 081	1 834
Taxes à la consommation	2 409	2 416	2 422
Droits et permis	2 126	2 083	1 961
Revenus divers	1 807	2 068	2 281
Revenus autonomes	**8 461**	**8 648**	**8 498**
Transferts du gouvernement du Québec	4 542	4 624	4 616
Transferts fédéraux	464	441	450
Total des revenus	**13 467**	**13 713**	**13 564**
Variation en %[2]	***6,4***	***1,8***	***-1,1***
Dépenses			
Dépenses excluant le service de la dette	-11 721	-11 875	-12 059
Variation en %	*10,3*	*1,3*	*1,5*
Service de la dette	-1 438	-1 617	-1 865
Total des dépenses	**-13 159**	**-13 492**	**-13 924**
Variation en %[2]	***9,5***	***2,5***	***3,2***
SURPLUS (DÉFICIT)	**308**	**221**	**-360**

(1) Est exclu le Fonds des générations. Les informations concernant le Fonds des générations sont présentées au tableau E.6 de la section « La dette du gouvernement du Québec ».
(2) En tenant compte des opérations du nouveau Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance, le taux de croissance des revenus et celui des dépenses excluant le service de la dette en 2015-2016 seraient de 28,6 % et 37,6 % respectivement.

Les fonds spéciaux affichent des revenus de 13,5 milliards de dollars pour 2015-2016, de 13,7 milliards de dollars pour 2016-2017 et de 13,6 milliards de dollars pour 2017-2018, ce qui représente respectivement une variation de 6,4 %, de 1,8 % et de -1,1 %.

Les dépenses excluant le service de la dette des fonds spéciaux s'établissent à 11,7 milliards de dollars en 2015-2016, à 11,9 milliards de dollars en 2016-2017 et à 12,1 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente respectivement une croissance de 10,3 %, de 1,3 % et de 1,5 %.

La croissance des dépenses des fonds spéciaux provient principalement :

— du Fonds des réseaux de transport terrestre, pour le financement des infrastructures routières et des infrastructures de transport en commun;

— du Fonds vert, compte tenu du déploiement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

2.3 Les comptes à fin déterminée

Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière qui permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les comptes à fin déterminée pour les années 2015-2016 à 2017-2018.

TABLEAU D.13

Sommaire des opérations budgétaires des comptes à fin déterminée
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Revenus divers	187	187	146
Revenus autonomes	**187**	**187**	**146**
Transferts fédéraux	868	761	644
Total des revenus	**1 055**	**948**	**790**
Variation en %	***5,5***	***-10,1***	***-16,7***
Dépenses			
Dépenses excluant le service de la dette	-1 055	-948	-790
Total des dépenses	**-1 055**	**-948**	**-790**
Variation en %	***5,5***	***-10,1***	***-16,7***
SURPLUS (DÉFICIT)	—	—	—

Les comptes à fin déterminée affichent des revenus et des dépenses de 1,1 milliard de dollars pour 2015-2016, de 0,9 milliard de dollars pour 2016-2017 et de 0,8 milliard de dollars pour 2017-2018.

L'évolution des revenus et des dépenses des comptes à fin déterminée s'explique principalement par l'arrivée à terme, à compter de 2016-2017, de certaines ententes avec le gouvernement fédéral.

2.4 Les organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services spécifiques à la population.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les organismes autres que budgétaires pour les années 2015-2016 à 2017-2018.

TABLEAU D.14

Sommaire des opérations budgétaires des organismes autres que budgétaires
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	53	—	—
Taxes à la consommation	117	118	119
Droits et permis	419	430	445
Revenus divers	5 922	5 908	6 047
Revenus autonomes	**6 511**	**6 456**	**6 611**
Transferts du gouvernement du Québec	12 839	13 314	14 065
Transferts fédéraux	1 117	1 130	1 128
Total des revenus	**20 467**	**20 900**	**21 804**
Variation en %	***6,1***	***2,1***	***4,3***
Dépenses			
Dépenses excluant le service de la dette	−19 511	−20 084	−20 963
Variation en %	*8,3*	*2,9*	*4,4*
Service de la dette	−823	−789	−789
Total des dépenses	**−20 334**	**−20 873**	**−21 752**
Variation en %	***7,5***	***2,7***	***4,2***
SURPLUS (DÉFICIT)	**133**	**27**	**52**

Les organismes autres que budgétaires affichent des revenus de 20,5 milliards de dollars pour 2015-2016, de 20,9 milliards de dollars pour 2016-2017 et de 21,8 milliards de dollars pour 2017-2018, ce qui représente respectivement une croissance de 6,1 %, de 2,1 % et de 4,3 %.

Les dépenses excluant le service de la dette des organismes autres que budgétaires s'établissent à 19,5 milliards de dollars en 2015-2016, à 20,1 milliards de dollars en 2016-2017 et à 21,0 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente respectivement une croissance de 8,3 %, de 2,9 % et de 4,4 %.

Les missions prioritaires de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du Fonds de l'assurance médicaments expliquent notamment la croissance plus élevée des revenus et des dépenses des organismes autres que budgétaires.

2.5 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

La structure du réseau de la santé et des services sociaux a été révisée avec la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (L.Q. 2015, chapitre 1), sanctionnée le 9 février 2015. Dès le 1er avril 2015, la gouvernance a été réduite à deux niveaux hiérarchiques composés du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de 34 établissements publics[5].

Pour leur part, les réseaux de l'éducation comprennent 132 entités, soit 72 commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 48 cégeps, ainsi que l'Université du Québec et ses 10 constituantes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour les années 2015-2016 à 2017-2018.

TABLEAU D.15

Sommaire des opérations budgétaires des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	2 044	2 137	2 206
Revenus divers	4 192	4 261	4 337
Revenus autonomes	**6 236**	**6 398**	**6 543**
Transferts du gouvernement du Québec	32 953	33 152	33 796
Transferts fédéraux	311	292	298
Total des revenus	**39 500**	**39 842**	**40 637**
Variation en %	***0,4***	***0,9***	***2,0***
Dépenses			
Dépenses excluant le service de la dette	−38 712	−38 975	−39 682
Variation en %	*0,3*	*0,7*	*1,8*
Service de la dette	−820	−877	−955
Total des dépenses	**−39 532**	**−39 852**	**−40 637**
Variation en %	***0,3***	***0,8***	***2,0***
SURPLUS (DÉFICIT)	**−32**	**−10**	**—**

5 En 2014-2015, le réseau de la santé et des services sociaux était composé de 197 entités. Il s'agissait des 15 agences, de 1 instance régionale de la santé et des services sociaux ainsi que des 181 établissements publics de santé et de services sociaux.

Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation affichent des revenus de 39,5 milliards de dollars pour 2015-2016, de 39,8 milliards de dollars pour 2016-2017 et de 40,6 milliards de dollars pour 2017-2018, ce qui représente respectivement une croissance de 0,4 %, de 0,9 % et de 2,0 %.

Les dépenses excluant le service de la dette des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation s'établissent à 38,7 milliards de dollars en 2015-2016, à 39,0 milliards de dollars en 2016-2017 et à 39,7 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente respectivement une croissance de 0,3 %, de 0,7 % et de 1,8 %.

2.6 Les dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, lesquels s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, sont inscrits dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus. À ces crédits d'impôt remboursables s'ajoutent les dépenses liées aux créances fiscales douteuses.

Pour 2015-2016 et 2016-2017, ces dépenses connaîtront respectivement une diminution de 5,0 % et de 0,6 %. Cette évolution s'explique notamment par certaines mesures annoncées :

— au budget 2014-2015, dont la révision des taux de crédits d'impôt accordés aux sociétés;

— au *Point sur la situation économique et financière* de décembre 2014, dont l'introduction de seuils de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt à la R-D et au crédit d'impôt à l'investissement;

— au budget 2015-2016, dont les mesures visant à accroître l'efficacité des aides fiscales sectorielles accordées aux sociétés et la mise en place du bouclier fiscal pour les particuliers.

Pour 2017-2018, la croissance s'explique notamment par l'évolution du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés et celle du soutien aux enfants.

TABLEAU D.16

Sommaire des opérations budgétaires des dépenses financées par le régime fiscal
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus			
Impôt des particuliers	4 289	4 317	4 403
Impôts des sociétés	1 803	1 709	1 702
Taxes à la consommation	216	243	249
Total des revenus	**6 308**	**6 269**	**6 354**
Variation en %	***-5,0***	***-0,6***	***1,4***
Dépenses	**-6 308**	**-6 269**	**-6 354**
Variation en %	***-5,0***	***-0,6***	***1,4***
SURPLUS (DÉFICIT)	—	—	—

ANNEXE 1 : L'ABOLITION DE LA CONTRIBUTION SANTÉ PROGRESSIVE ET DU FONDS DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (FINESSS)

La contribution santé sera abolie graduellement à compter du 1er janvier 2017. Parallèlement, le FINESSS sera aboli le 1er avril 2016[6].

— Ces deux décisions ne changent en rien le niveau de dépenses prévu pour la santé.

— À compter de 2016-2017, les dépenses actuellement planifiées par le FINESSS (1 539 millions de dollars en 2016-2017) seront financées à même les dépenses de programmes, dont le niveau sera redressé d'un montant équivalent.

TABLEAU D.17

Incidence sur le financement de la santé de l'abolition de la contribution santé progressive et du FINESSS en 2016-2017
(en millions de dollars)

	Avant abolition	Après abolition	Écart
Dépenses pour la santé			
Dépenses de programmes	33 462	35 001	1 539
FINESSS	1 539	—	−1 539
Total – Dépenses	**35 001**	**35 001**	—
Financement	**35 001**	**35 001**	—

Note : La contribution santé est abolie graduellement à compter du 1er janvier 2017. L'impact en 2016-2017 est de 81 M$.

À terme, l'ensemble du financement qui provenait de la contribution santé progressive sera comblé par les revenus prévus au cadre financier.

[6] Les dispositions législatives visant l'abolition du FINESSS sont incluses au projet de loi nº 74, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015.

Par ailleurs, l'abolition du FINESSS entraînera une hausse des dépenses de programmes de 1 539 millions de dollars en 2016-2017, qui passeront de 67 969 millions de dollars à 69 508 millions de dollars.

TABLEAU D.18

Incidence de l'abolition du FINESSS sur les dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dépenses de programmes avant abolition	**66 460**	**67 969**	**69 868**	**71 802**	**73 802**
Variation en %	***1,7***	***2,3***	***2,8***	***2,8***	***2,8***
Dépenses du FINESSS	1 537	1 539	1 538	1 538	1 538
Dépenses de programmes après abolition	**67 997**	**69 508**	**71 406**	**73 340**	**75 340**
Variation en %	***1,7***	***2,2***	***2,7***	***2,7***	***2,7***

L'abolition graduelle de la contribution santé sera financée à même les revenus prévus au cadre financier pour les prochaines années. Le gouvernement pourra ainsi continuer de financer les dépenses auparavant supportées par cette contribution.

Ainsi, les dépenses consolidées du gouvernement resteront inchangées.

TABLEAU D.19

Incidence de l'abolition du FINESSS sur les dépenses consolidées excluant le service de la dette
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dépenses consolidées[1] avant abolition	**88 091**	**89 860**	**91 738**	**93 514**	**95 788**
Variation en %	***3,0***	***2,0***	***2,1***	***1,9***	***2,4***
Incidence de l'abolition du FINESSS					
Dépenses de programmes	1 537	1 539	1 538	1 538	1 538
Autres dépenses consolidées	−1 537	−1 539	−1 538	−1 538	−1 538
Sous-total	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Dépenses consolidées[1] après abolition	**88 091**	**89 860**	**91 738**	**93 514**	**95 788**
Variation en %	***3,0***	***2,0***	***2,1***	***1,9***	***2,4***

(1) Excluant le service de la dette.

ANNEXE 2 : CADRE FINANCIER CONSOLIDÉ DÉTAILLÉ

TABLEAU D.20

Cadre financier consolidé détaillé
(en millions de dollars)

	2015-2016			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	**Fonds spéciaux**	**Fonds des générations**	**Comptes à fin déterminée**
Revenus				
Impôt des particuliers	20 909	1 193	—	—
Cotisations pour les services de santé	6 967	730	—	—
Impôts des sociétés	4 380	196	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	18 133	2 409	—	—
Droits et permis	319	2 126	—	—
Revenus divers	1 542	1 807	—	187
Entreprises du gouvernement	4 811	—	—	—
Revenus du Fonds des générations	—	—	1 496	—
Revenus autonomes	**57 061**	**8 461**	**1 496**	**187**
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 542	—	—
Transferts fédéraux	17 191	464	—	868
Total des revenus	**74 252**	**13 467**	**1 496**	**1 055**
Dépenses				
Dépenses	−66 460	−11 721	—	−1 055
Service de la dette	−8 156	−1 438	—	—
Total des dépenses	**−74 616**	**−13 159**	**—**	**−1 055**
SURPLUS (DÉFICIT)	**−364**	**308**	**1 496**	**—**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			−1 496	
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2015-2016				
Dépenses financées par le régime fiscal [1]	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation [2]	Résultats consolidés
4 289	—	—	1 860	28 251
—	—	—	−1 235	6 462
1 803	53	—	—	6 432
—	—	2 044	—	2 044
216	117	—	−2 265	18 610
—	419	—	−59	2 805
—	5 922	4 192	−4 048	9 602
—	—	—	—	4 811
—	—	—	—	1 496
6 308	**6 511**	**6 236**	**−5 747**	**80 513**
—	12 839	32 953	−50 334	—
—	1 117	311	−600	19 351
6 308	**20 467**	**39 500**	**−56 681**	**99 864**
−6 308	−19 511	−38 712	55 676	−88 091
—	−823	−820	960	−10 277
−6 308	**−20 334**	**−39 532**	**56 636**	**−98 368**
—	**133**	**−32**	**−45**	**1 496**
				−1 496
				—

TABLEAU D.21

Cadre financier consolidé détaillé

(en millions de dollars)

	2016-2017			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	**Fonds spéciaux**	**Fonds des générations**	**Comptes à fin déterminée**
Revenus				
Impôt des particuliers	22 116	1 227	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 135	660	—	—
Impôts des sociétés	4 800	194	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	18 124	2 416	—	—
Droits et permis	351	2 083	—	—
Revenus divers	1 344	2 068	—	187
Entreprises du gouvernement	4 692	—	—	—
Revenus du Fonds des générations	—	—	2 158	—
Revenus autonomes	**58 762**	**8 648**	**2 158**	**187**
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 624	—	—
Transferts fédéraux	18 143	441	—	761
Total des revenus	**76 905**	**13 713**	**2 158**	**948**
Dépenses				
Dépenses	−67 969	−11 875	—	−948
Service de la dette	−8 473	−1 617	—	—
Total des dépenses	**−76 442**	**−13 492**	**—**	**−948**
Provision pour éventualités	−400			
SURPLUS (DÉFICIT)	**63**	**221**	**2 158**	**—**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			−2 158	
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2016-2017				
Dépenses financées par le régime fiscal [1]	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation [2]	Résultats consolidés
4 317	—	—	1 814	29 474
—	—	—	−1 266	6 529
1 709	—	—	—	6 703
—	—	2 137	—	2 137
243	118	—	−2 213	18 688
—	430	—	−59	2 805
—	5 908	4 261	−4 165	9 803
—	—	—	—	4 692
—	—	—	—	2 158
6 269	**6 456**	**6 398**	**−5 889**	**82 989**
—	13 314	33 152	−51 090	—
—	1 130	292	−637	20 130
6 269	**20 900**	**39 842**	**−57 616**	**103 119**
−6 269	−20 084	−38 975	56 260	−89 860
—	−789	−877	1 055	−10 701
−6 269	**−20 873**	**−39 852**	**57 315**	**−100 561**
				−400
—	**27**	**−10**	**−301**	**2 158**
				−2 158
				—

TABLEAU D.22

Cadre financier consolidé détaillé

(en millions de dollars)

	2017-2018			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	**Fonds spéciaux**	**Fonds des générations**	**Comptes à fin déterminée**
Revenus				
Impôt des particuliers	22 991	1 271	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 217	364	—	—
Impôts des sociétés	5 034	199	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	18 560	2 422	—	—
Droits et permis	359	1 961	—	—
Revenus divers	1 570	2 281	—	146
Entreprises du gouvernement	4 575	—	—	—
Revenus du Fonds des générations	—	—	2 661	—
Revenus autonomes	**60 306**	**8 498**	**2 661**	**146**
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 616	—	—
Transferts fédéraux	18 729	450	—	644
Total des revenus	**79 035**	**13 564**	**2 661**	**790**
Dépenses				
Dépenses	−69 868	−12 059	—	−790
Service de la dette	−8 386	−1 865	—	—
Total des dépenses	**−78 254**	**−13 924**	**—**	**−790**
Provision pour éventualités	−400	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	**381**	**−360**	**2 661**	**—**
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			−2 661	
SOLDE BUDGÉTAIRE[3]				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.
(2) Reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.
(3) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2017-2018				
Dépenses financées par le régime fiscal [1]	Organismes autres que budgétaires	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Ajustements de consolidation [2]	Résultats consolidés
4 403	—	—	1 867	30 532
—	—	—	−1 283	6 298
1 702	—	—	—	6 935
—	—	2 206	—	2 206
249	119	—	−2 266	19 084
—	445	—	−60	2 705
—	6 047	4 337	−4 376	10 005
—	—	—	—	4 575
—	—	—	—	2 661
6 354	**6 611**	**6 543**	**−6 118**	**85 001**
—	14 065	33 796	−52 477	—
—	1 128	298	−637	20 612
6 354	**21 804**	**40 637**	**−59 232**	**105 613**
−6 354	−20 963	−39 682	57 978	−91 738
—	−789	−955	1 181	−10 814
−6 354	**−21 752**	**−40 637**	**59 159**	**−102 552**
—	—	—	—	−400
—	**52**	**—**	**−73**	**2 661**
				−2 661
				—

Section E

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. La dette E.3

1.1 La dette brute E.4

1.2 La dette nette E.12

1.3 La dette représentant les déficits cumulés E.13

1.4 Les objectifs de réduction de la dette E.14

1.5 La dette du secteur public E.16

1.6 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada E.17

2. Le financement et la gestion de la dette E.19

2.1 Le programme de financement E.19

2.2 La stratégie de financement E.21

2.2.1 Diversification selon les marchés E.21

2.2.2 Diversification selon les instruments E.22

2.2.3 Diversification selon les échéances E.23

2.3 Les emprunts réalisés par anticipation E.25

2.4 Les taux de rendement E.26

2.5 La gestion de la dette E.27

2.6 Les emprunts réalisés E.29

3. Informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec E.33

3.1 Les régimes de retraite E.33

3.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite E.35

3.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite E.38

3.2 Le Fonds des générations E.43

3.3 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances E.44

3.3.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite E.44

3.3.2 Le Fonds des générations E.46

3.3.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés E.46

3.4 Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite E.48

4. Les cotes de crédit E.51

4.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec E.51

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes E.58

1. LA DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU E.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars
(en millions de dollars)

	2015	2016[P]	2017[P]	2018[P]	2019[P]	2020[P]
DETTE BRUTE[1]	**203 957**	**208 498**	**213 603**	**215 885**	**217 741**	**218 322**
En % du PIB	*55,1*	*55,0*	*54,6*	*53,3*	*52,1*	*50,6*
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	−18 377	−20 348	−24 327	−27 336	−30 421	−32 993
DETTE NETTE	**185 580**	**188 150**	**189 276**	**188 549**	**187 320**	**185 329**
En % du PIB	*50,1*	*49,7*	*48,3*	*46,6*	*44,8*	*43,0*
Moins : Actifs non financiers	−64 419	−68 485	−71 769	−73 703	−75 499	−76 894
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	**121 161**	**119 665**	**117 507**	**114 846**	**111 821**	**108 435**
En % du PIB	*32,7*	*31,6*	*30,0*	*28,4*	*26,7*	*25,1*

P : Prévisions.
(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

1.1 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2016, la dette brute devrait s'établir à 208 498 millions de dollars, soit 55,0 % du PIB. Le ratio de la dette brute au PIB devrait graduellement diminuer à compter de la présente année financière. Il devrait s'établir à 50,6 % au 31 mars 2020.

La prévision quinquennale de la dette brute intègre l'annonce récente du gouvernement d'investir 1 milliard de dollars américains, soit environ 1,3 milliard de dollars canadiens, dans le programme C Series de Bombardier. Cet investissement entraîne une hausse des besoins de financement du gouvernement en 2016-2017 (pour plus d'informations, voir l'encadré de la page E.10).

TABLEAU E.2

Dette brute au 31 mars
(en millions de dollars)

	2015	2016[P]	2017[P]	2018[P]	2019[P]	2020[P]
Dette directe consolidée[1]	182 723	189 558	196 879	202 253	207 923	212 974
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	28 041	27 411	27 422	26 991	26 202	25 118
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	131	69	—	—	—	—
Moins : Fonds des générations	−6 938	−8 540	−10 698	−13 359	−16 384	−19 770
DETTE BRUTE[1]	**203 957**	**208 498**	**213 603**	**215 885**	**217 741**	**218 322**
En % du PIB	***55,1***	***55,0***	***54,6***	***53,3***	***52,1***	***50,6***

P : Prévisions.
(1) La dette directe consolidée et la dette brute excluent les emprunts effectués par anticipation.

Le passif au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite, qui est inclus dans la dette brute, est calculé en soustrayant du passif au titre des régimes de retraite le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le passif au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif s'établissait à 83 304 millions de dollars au 31 mars 2015.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Au 31 mars 2015, la valeur comptable du FARR s'élevait à 55 263 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représentait ainsi 28 041 millions de dollars au 31 mars 2015.

Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2015
(en millions de dollars)

Passif au titre des régimes de retraite	
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	51 966
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	12 264
Autres régimes[1]	19 074
Sous-total	**83 304**
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	−55 263
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**28 041**

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

Le passif au titre des avantages sociaux futurs

Le gouvernement comptabilise dans la dette brute la valeur de ses engagements à l'égard des programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Au 31 mars 2015, le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissait à 1 488 millions de dollars.

Au 31 mars 2015, la valeur des sommes accumulées pour payer les programmes d'avantages sociaux futurs (Fonds des congés de maladie accumulés et Fonds du Régime de rentes de survivants) s'élevait à 1 357 millions de dollars.

Le passif net au titre des avantages sociaux futurs était ainsi de 131 millions de dollars au 31 mars 2015.

Passif net au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2015
(en millions de dollars)

Passif au titre des avantages sociaux futurs	
Congés de maladie accumulés	877
Régime de rentes de survivants	412
Programmes de l'Université du Québec	199
Sous-total	**1 488**
Moins :	
Fonds des congés de maladie accumulés	−918
Fonds du Régime de rentes de survivants	−439
Sous-total	**−1 357**
PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	**131**

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par le gouvernement libéral, au moment de l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2016, la valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à 8 540 millions de dollars.

Les sommes accumulées au Fonds des générations devraient atteindre 19 770 millions de dollars au 31 mars 2020.

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016[P]	2016-2017[P]	2017-2018[P]	2018-2019[P]	2019-2020[P]
Valeur comptable au début	**5 659**	**6 938**	**8 540**	**10 698**	**13 359**	**16 384**
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	660	663	652	673	688	706
Producteurs privés	101	97	96	97	99	101
Sous-total	**761**	**760**	**748**	**770**	**787**	**807**
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	71	101	170	235	330	435
Autres contributions d'Hydro-Québec	—	—	—	215	215	215
Revenus miniers	—	100	124	174	249	284
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	100	100	500	500	500	500
Biens non réclamés	32	40	15	15	15	15
Revenus de placement	315	395	601	752	929	1 130
Total des revenus dédiés	**1 279**	**1 496**	**2 158**	**2 661**	**3 025**	**3 386**
Versement du surplus cumulé de la Commission des normes du travail	—	106	—	—	—	—
Total des versements	**1 279**	**1 602**	**2 158**	**2 661**	**3 025**	**3 386**
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	**6 938**	**8 540**	**10 698**	**13 359**	**16 384**	**19 770**

P : Prévisions.

❑ Les facteurs de croissance de la dette brute

En 2015-2016, la dette brute devrait augmenter de 4 541 millions de dollars en raison principalement des investissements en immobilisations (4 066 millions de dollars).

Les versements au Fonds des générations contribueront, quant à eux, à réduire la dette brute de 1 602 millions de dollars.

GRAPHIQUE E.1

Facteurs de croissance de la dette brute en 2015-2016
(en millions de dollars)

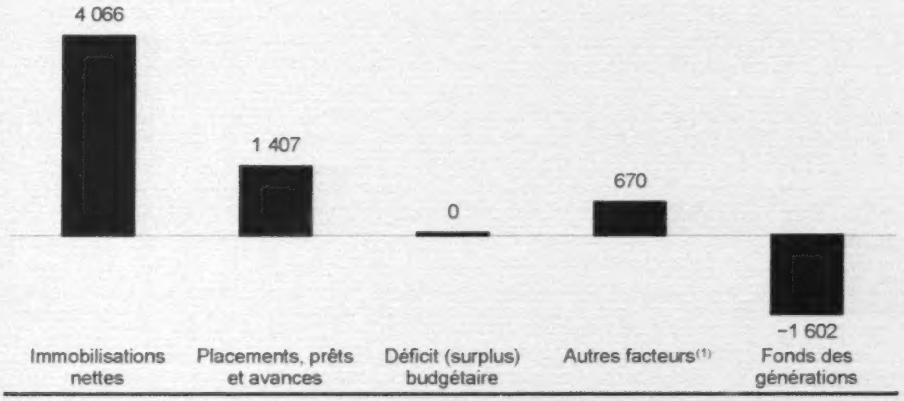

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

Le tableau de la page suivante présente les facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 2000.

Investissement du gouvernement dans le programme C Series de Bombardier

Le 29 octobre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il effectuait un investissement de 1 milliard de dollars américains (1,3 milliard de dollars canadiens) dans le programme d'avions C Series développé par Bombardier.

L'investissement du gouvernement sera effectué par l'entremise d'une prise de participation de 49,5 % d'une société en commandite créée spécifiquement pour le programme C Series. La participation de Bombardier sera de 50,5 %.

La mise de fonds du gouvernement sera faite en deux versements égaux de 500 millions de dollars américains : le premier, le 1er avril 2016, et le second, le 30 juin 2016.

Cet investissement entraînera des besoins de financement additionnels pour le gouvernement en 2016-2017 et donc une augmentation de la dette brute. En contrepartie, le gouvernement détiendra un actif financier d'un montant équivalent à son investissement. Dans les facteurs de croissance de la dette brute, cette mise de fonds est présentée dans les placements, prêts et avances.

Facteurs de croissance de la dette brute en 2016-2017P
(en millions de dollars)

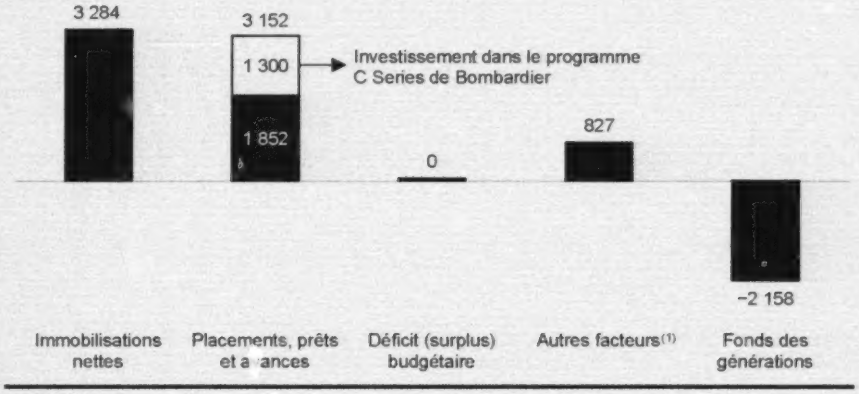

P : Prévisions.
(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

L'investissement du gouvernement dans le programme C Series de Bombardier n'a cependant aucun effet sur la dette nette, ni sur la dette représentant les déficits cumulés, en raison du fait que le gouvernement possède un actif financier en contrepartie de sa participation.

❑ Le poids de la dette brute

Entre 1998 et 2009, le ratio de la dette brute du gouvernement au PIB a diminué de façon importante. Alors que la dette brute équivalait à 57,8 % du PIB au 31 mars 1998, ce ratio s'établissait à 51,7 % au 31 mars 2003, puis à 48,5 % au 31 mars 2009. La consolidation ligne par ligne des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à ceux du gouvernement a eu pour effet d'augmenter le ratio de la dette brute au PIB à 50,1 % au 31 mars 2009.

La hausse du ratio à compter de 2009 est due à l'augmentation des investissements en immobilisations et à la récession de 2008-2009. Une diminution du poids de la dette brute est prévue à compter de la présente année financière.

GRAPHIQUE E.2

Dette brute au 31 mars[1]
(en pourcentage du PIB)

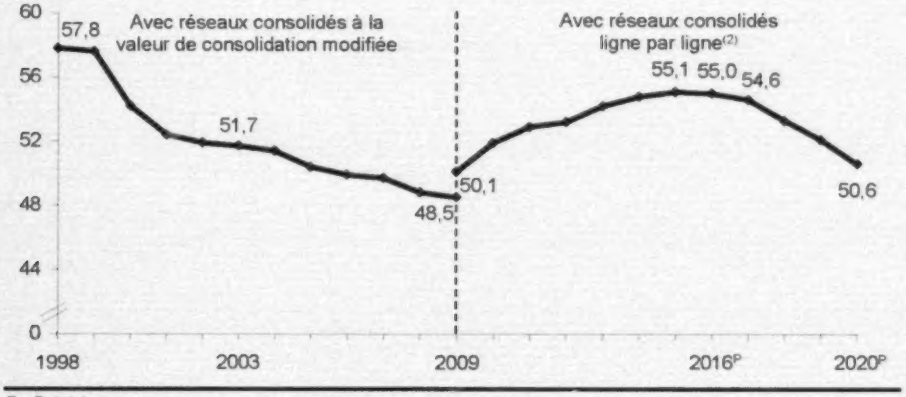

P : Prévisions.
(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
(2) La dette brute tient compte de la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation émise en leur nom propre. Les données à compter de 2009 ne sont pas comparables à celles des années précédentes, puisqu'elles ne comprennent pas cette dette.

1.2 La dette nette

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la dette brute les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.

Au 31 mars 2015, la dette nette s'est établie à 185 580 millions de dollars, ce qui équivaut à 50,1 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir pour atteindre 43,0 % au 31 mars 2020.

TABLEAU E.4

Facteurs de croissance de la dette nette
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Fermeture de Gentilly-2	Immobilisations nettes	Autres	Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	167 700	1 600	1 876	4 863	4 959[1]	−961	12 337	180 037	50,9
2013-2014	180 037	2 824		3 977	−2 465[2]	−1 121	3 215	183 252	50,7
2014-2015	183 252	1 143		2 980	−516[2]	−1 279	2 328	185 580	50,1
2015-2016[P]	185 580	—		4 066	—	−1 496	2 570	188 150	49,7
2016-2017[P]	188 150	—		3 284	—	−2 158	1 126	189 276	48,3
2017-2018[P]	189 276	—		1 934	—	−2 661	−727	188 549	46,6
2018-2019[P]	188 549	—		1 796	—	−3 025	−1 229	187 320	44,8
2019-2020[P]	187 320	—		1 395	—	−3 386	−1 991	185 329	43,0

P : Prévisions.
(1) Le montant de 4 959 M$ en 2012-2013 s'explique principalement par les modifications qui ont été apportées aux conventions comptables d'Hydro-Québec. Ces modifications entraînent une réduction de la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec et ainsi une hausse de la dette nette.
(2) Les montants de 2 465 M$ en 2013-2014 et de 516 M$ en 2014-2015 s'expliquent principalement par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement qui entraînent une réduction de la dette nette pour les années en question.

1.3 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

Au 31 mars 2015, la dette représentant les déficits cumulés s'est établie à 121 161 millions de dollars, ce qui équivaut à 32,7 % du PIB. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une diminution, et ce, autant en termes absolus qu'en proportion du PIB.

Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB continuera à diminuer au cours des années à venir pour atteindre 25,1 % au 31 mars 2020.

Le tableau suivant montre les facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés depuis le 31 mars 2009.

TABLEAU E.5

Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Fermeture de Gentilly-2	Ajustements comptables	Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2009-2010	103 433	3 174		3 243	−725	5 692	109 125	34,7
2010-2011	109 125	3 150		431	−760	2 821	111 946	34,1
2011-2012	111 946	2 628		1 486	−840	3 274	115 220	33,4
2012-2013	115 220	1 600	1 876	4 880[1]	−961	7 395	122 615	34,6
2013-2014	122 615	2 824		−2 471[2]	−1 121	−768	121 847	33,7
2014-2015	121 847	1 143		−550[2]	−1 279	−686	121 161	32,7
2015-2016P	121 161	—		—	−1 496	−1 496	119 665	31,6
2016-2017P	119 665	—		—	−2 158	−2 158	117 507	30,0
2017-2018P	117 507	—		—	−2 661	−2 661	114 846	28,4
2018-2019P	114 846	—		—	−3 025	−3 025	111 821	26,7
2019-2020P	111 821	—		—	−3 386	−3 386	108 435	25,1

P : Prévisions.
(1) Le montant de 4 880 M$ en 2012-2013 s'explique principalement par les modifications qui ont été apportées aux conventions comptables d'Hydro-Québec. Ces modifications entraînent une réduction de la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec et ainsi une hausse de la dette représentant les déficits cumulés.
(2) Les montants de 2 471 M$ en 2013-2014 et de 550 M$ en 2014-2015 s'expliquent principalement par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement qui entraînent une réduction de la dette représentant les déficits cumulés pour les années en question.

1.4 Les objectifs de réduction de la dette

Le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs de réduction de la dette qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026 :

— la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;

— la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

GRAPHIQUE E.3

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

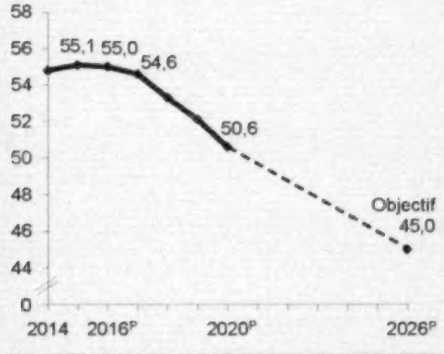

P : Prévisions pour 2016 à 2020 et projections pour les années subséquentes.

Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE E.4

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

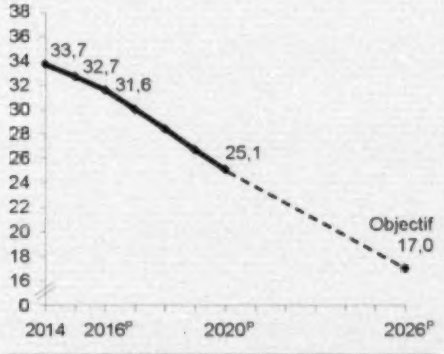

P : Prévisions pour 2016 à 2020 et projections pour les années subséquentes.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, mis en place en 2006. Outre les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité[1], les sources de revenus suivantes sont dédiées au Fonds des générations :

— les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;

— la totalité des revenus miniers depuis 2015-2016;

[1] La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit également le versement au Fonds des générations des biens non réclamés administrés par Revenu Québec et des revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds.

— un montant de 215 millions de dollars par année, provenant d'Hydro-Québec[2], à compter de 2017-2018;

— un montant de 100 millions de dollars par année, en 2014-2015 et en 2015-2016, provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques. Ce montant augmentera à 500 millions de dollars par année à compter de 2016-2017.

Le gouvernement a par ailleurs décidé de verser au Fonds des générations le surplus cumulé de la Commission des normes du travail, ce qui devrait représenter un montant de 106 millions de dollars. Le versement sera effectué en 2015-2016.

Le Fonds des générations devrait atteindre 19 770 millions de dollars au 31 mars 2020.

TABLEAU E.6

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016[P]	2016-2017[P]	2017-2018[P]	2018-2019[P]	2019-2020[P]
Valeur comptable au début	**5 659**	**6 938**	**8 540**	**10 698**	**13 359**	**16 384**
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	660	663	652	673	688	706
Producteurs privés	101	97	96	97	99	101
Sous-total	**761**	**760**	**748**	**770**	**787**	**807**
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	71	101	170	235	330	435
Autres contributions d'Hydro-Québec	—	—	—	215	215	215
Revenus miniers	—	100	124	174	249	284
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	100	100	500	500	500	500
Biens non réclamés	32	40	15	15	15	15
Revenus de placement	315	395	601	752	929	1 130
Total des revenus dédiés	**1 279**	**1 496**	**2 158**	**2 661**	**3 025**	**3 386**
Versement du surplus cumulé de la Commission des normes du travail	—	106	—	—	—	—
Total des versements	**1 279**	**1 602**	**2 158**	**2 661**	**3 025**	**3 386**
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	**6 938**	**8 540**	**10 698**	**13 359**	**16 384**	**19 770**

P : Prévisions.

[2] Dans le cadre de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, le gouvernement a décidé de verser au Fonds des générations un montant de 215 M$ par année, de 2017-2018 à 2043-2044, correspondant à l'évaluation faite en 2012 des économies annuelles d'Hydro-Québec attribuables à la non-réfection de la centrale.

1.5 La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2015, la dette du secteur public du Québec s'établissait à 270 931 millions de dollars, ce qui équivaut à 73,2 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

TABLEAU E.7

Dette du secteur public au 31 mars
(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015
Dette brute du gouvernement[1]	173 436	183 384	191 866	197 807	203 957
Hydro-Québec	37 723	38 514	39 631	40 361	41 662
Municipalités[2]	20 307	20 719	21 820	22 622	23 305
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes[3]	1 925	1 797	1 739	1 610	1 624
Autres entreprises du gouvernement[4]	1 363	1 363	1 479	433	383
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	**234 754**	**245 777**	**256 535**	**262 833**	**270 931**
En % du PIB	***71,5***	***71,3***	***72,5***	***72,8***	***73,2***

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.
(2) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (4 702 M$ au 31 mars 2015).
(3) Les montants correspondent à la dette contractée, en leur nom propre, par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (628 M$ au 31 mars 2015).
(4) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable.

1.6 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, en pourcentage du PIB, le Québec est la province la plus endettée.

Au 31 mars 2015, le ratio de la dette brute du Québec au PIB s'élevait à 55,1 %, alors qu'il était de 46,0 % en Ontario, qui arrive au deuxième rang. La Nouvelle-Écosse se classait au troisième rang des provinces avec un ratio de 40,9 %.

GRAPHIQUE E.5

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2015
(en pourcentage du PIB)

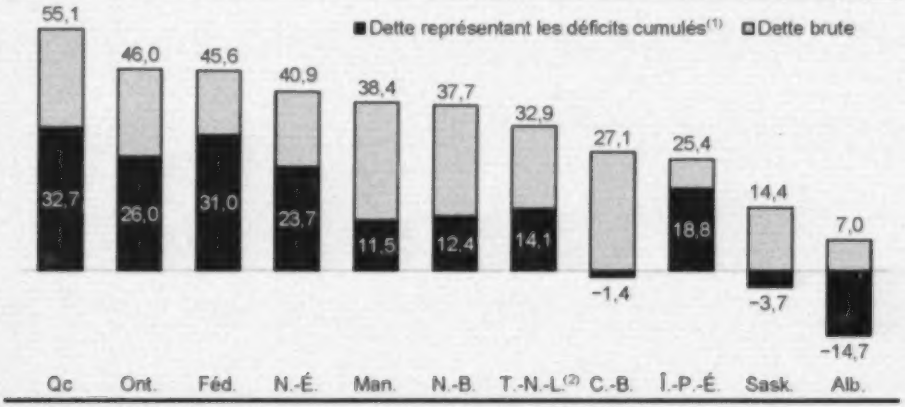

(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.
(2) Données au 31 mars 2014 puisque les comptes publics 2014-2015 de cette province n'avaient pas été publiés en date du 19 novembre 2015.
Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le tableau de la page suivante présente la dette du gouvernement fédéral et de chaque province au 31 mars 2015. Les chiffres encadrés indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. Certains gouvernements utilisent plus d'un concept.

Contrairement à la dette nette et à la dette représentant les déficits cumulés, on ne peut observer la dette brute directement dans les comptes publics des autres provinces. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute selon le même concept que celui utilisé par le Québec.

TABLEAU E.3

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Fermeture de Gentilly-2	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux[1]	Immobilisations nettes[2]	Autres facteurs[3]	Versements au Fonds des générations[4]	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
Avec réseaux consolidés à la valeur de consolidation modifiée											
2000-2001	116 761	−427		1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	52,4
2001-2002	120 562	−22		1 248	934	1 199	−9		3 350	123 912	51,9
2002-2003	123 912	728		1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	51,7
2003-2004	129 135	358		1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	51,4
2004-2005	133 231	664		1 303	1 486	1 006	−796		3 663	136 894	50,4
2005-2006	136 894	−37		1 488	1 013	1 179	−809		2 834	139 728	49,9
2006-2007	139 728	−109		2 213	1 002	1 177	1 078	−584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—		2 658	487	1 457	767	−649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—		966	622	2 448	−28	−719	3 289	152 514	48,5
Avec réseaux consolidés ligne par ligne[5]											
2009-2010	157 630	3 174		1 746		4 226	−2 733	−725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150		2 507		4 923	298	−760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628		1 861		5 071	1 228	−840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	1 600	1 876	659		4 863	445	−961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824		1 349		3 977	−788	−1 421	5 941	197 807	54,8
2014-2015	197 807	1 143		2 146		2 980	1 160	−1 279	6 150	203 957	55,1
2015-2016	203 957	—		1 407		4 066	670	−1 602	4 541	208 498	55,0
2016-2017	208 498	—		3 152		3 284	827	−2 158	5 105	213 603	54,6
2017-2018	213 603	—		1 944		1 934	1 065	−2 661	2 282	215 885	53,3
2018-2019	215 885	—		2 453		1 796	632	−3 025	1 856	217 741	52,1
2019-2020	217 741	—		2 044		1 395	528	−3 386	581	218 322	50,6

(1) L'investissement net dans les réseaux comprend principalement les prêts de Financement-Québec aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. À compter de 2009-2010, ces éléments font partie des immobilisations nettes.

(2) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

(4) En 2015-2016, les versements au Fonds des générations comprennent des revenus dédiés de 1 496 M$ et un montant de 106 M$ provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail.

(5) La consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M$ au 31 mars 2009. Ce montant représente la dette des réseaux contractée en leur nom propre. Les données antérieures à 2009-2010 n'ont pu être redressées et ne sont donc pas comparables.

2. LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement du gouvernement pour l'année 2015-2016 s'établit à 11 969 millions de dollars, soit 3 754 millions de dollars de plus que prévu en mars 2015. Cette révision à la hausse est attribuable essentiellement au financement par anticipation de 3,5 milliards de dollars réalisé jusqu'à maintenant cette année.

TABLEAU E.9

Programme de financement du gouvernement en 2015-2016
(en millions de dollars)

	Mars 2015	Révisions	Programme révisé	Réalisé[1]	À réaliser
FONDS GÉNÉRAL					
Besoins financiers nets[2]	1 891	−18	1 873		
Remboursements d'emprunts	7 370	3	7 373		
Variation de l'encaisse[3]	−8 952	−692	−9 644		
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite[4]	—	500	500		
Transactions en vertu de la politique de crédit[5]	—	−895	−895		
Contributions additionnelles au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	1 529	1 529		
Sous-total	**309**	**427**	**736**		
Financement par anticipation réalisé	—	3 502	3 502		
FONDS GÉNÉRAL	**309**	**3 929**	**4 238**		
FONDS DE FINANCEMENT	**7 406**	**−175**	**7 231**		
Sous-total – Fonds général et Fonds de financement	**7 715**	**3 754**	**11 469**	**11 469**	**—**
FINANCEMENT-QUÉBEC	**500**	**—**	**500**	**—**	**500**
TOTAL	**8 215[6]**	**3 754**	**11 969**	**11 469**	**500**
Dont : remboursements d'emprunts	10 525	99	10 624		

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Emprunts réalisés ou négociés en date du 19 novembre 2015.

(2) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont par ailleurs ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.

(3) Correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.

(4) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(5) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(6) Ce montant est inférieur de 4 G$ au programme de financement de 12,2 G$ présenté dans les documents du budget de mars 2015. Une prévision de financement par anticipation de 4 G$ avait alors été intégrée au programme de financement. Comme le financement par anticipation est optionnel, il a été décidé de ne pas intégrer de prévisions à cet égard, tant pour 2015-2016 que pour les années suivantes. Seul le financement déjà réalisé par anticipation est présenté dans le tableau.

Le programme de financement devrait s'établir à 18 236 millions de dollars en 2016-2017 et à 15 988 millions de dollars en 2017-2018.

TABLEAU E.10

Programme de financement du gouvernement[1] en 2016-2017 et en 2017-2018
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018
FONDS GÉNÉRAL		
Besoins financiers nets[2]	1 638	862
Remboursements d'emprunts	10 567	6 026
Variation de l'encaisse[3]	−3 502	—
FONDS GÉNÉRAL	**8 703**	**6 888**
FONDS DE FINANCEMENT	**9 033**	**8 100**
Sous-total – Fonds général et Fonds de financement	**17 736**	**14 988**
FINANCEMENT-QUÉBEC	**500**	**1 000**
TOTAL	**18 236**	**15 988**
Dont : remboursements d'emprunts	15 042	11 247

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.
(1) Les données apparaissant dans ce tableau ne contiennent pas de prévisions de financement par anticipation.
(2) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont par ailleurs ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds dédiés aux avantages sociaux futurs.
(3) Correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.

2.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

2.2.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Asie.

De 2005-2006 à 2014-2015, 16,9 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à ces devises (voir la section 2.5).

En 2015-2016, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 24,1 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, soit :

— cinq émissions totalisant 1 150 millions de dollars américains (1 529 millions de dollars canadiens) en septembre et en novembre 2015;

— une émission de 750 millions d'euros (1 080 millions de dollars canadiens) en octobre 2015;

— deux émissions totalisant 150 millions de dollars australiens (150 millions de dollars canadiens) en mai et en novembre 2015.

GRAPHIQUE E.6

Emprunts réalisés par devise[1]
(en pourcentage)

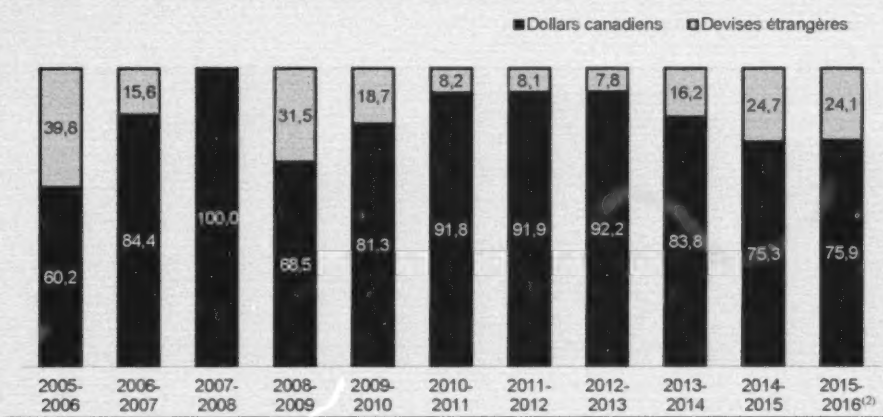

(1) Emprunts du fonds général, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.
(2) Emprunts réalisés en date du 19 novembre 2015.

2.2.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions d'obligations et de billets à taux d'intérêt variables.

En 2015-2016, les émissions d'obligations ont représenté jusqu'à maintenant 81,8 % des instruments utilisés.

GRAPHIQUE E.7

Emprunts à long terme réalisés en 2015-2016 par instrument
(en pourcentage)

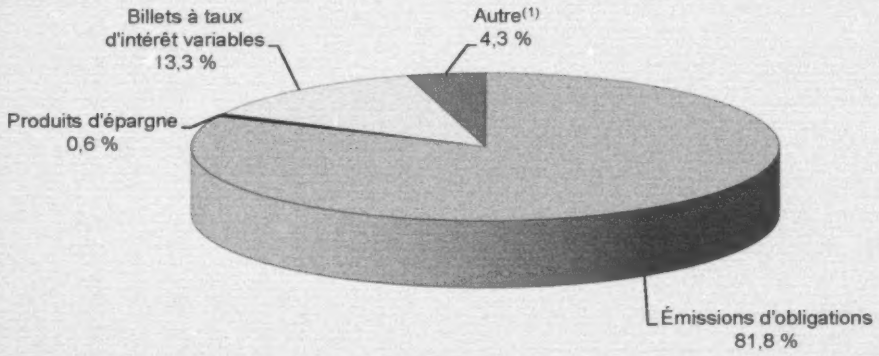

Note : Emprunts réalisés en date du 19 novembre 2015.
(1) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

2.2.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

Pour les emprunts réalisés en 2015-2016 jusqu'à maintenant, 26,1 % avaient une échéance de moins de 10 ans, 41,8 % avaient une échéance de 10 ans et 32,1 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

GRAPHIQUE E.8

Emprunts à long terme réalisés en 2015-2016 par échéance
(en pourcentage)

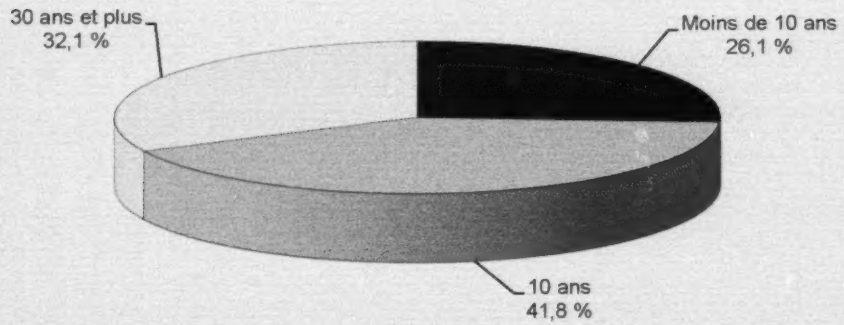

Note : Emprunts réalisés en date du 19 novembre 2015.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2015, l'échéance moyenne de la dette s'élevait à 12 ans.

GRAPHIQUE E.9

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2015
(en millions de dollars)

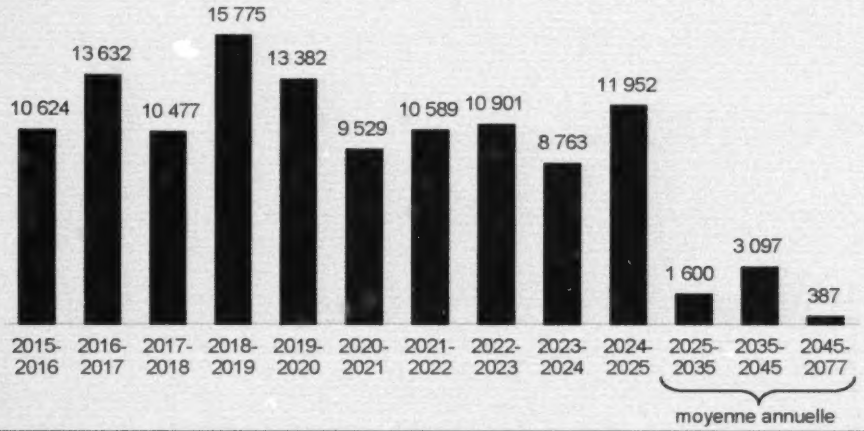

Note : Dette directe du fonds général, dette émise pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

2.3 Les emprunts réalisés par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

En 2014-2015, le gouvernement a effectué des emprunts par anticipation de 9 644 millions de dollars. La moyenne des dix dernières années se situe à 5 150 millions de dollars par année.

GRAPHIQUE E.10

Emprunts réalisés par anticipation
(en millions de dollars)

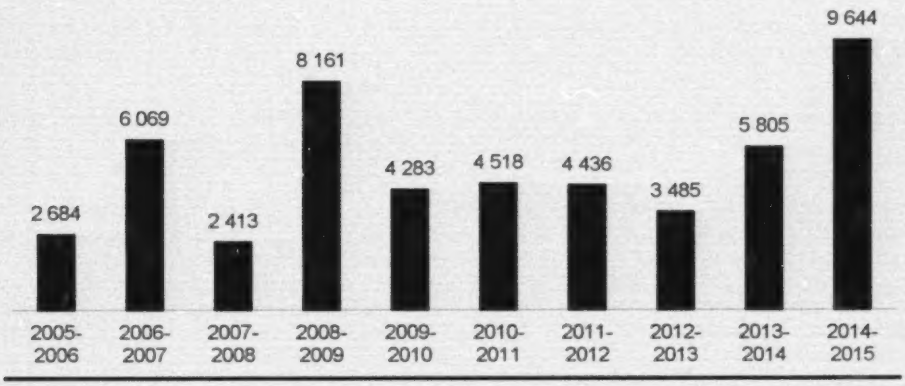

2.4 Les taux de rendement

Les taux de rendement sur les titres à long terme du gouvernement du Québec se situent actuellement aux environs de 2,7 %; ceux sur les titres à court terme, aux environs de 0,5 %.

GRAPHIQUE E.11

Taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec
(en pourcentage)

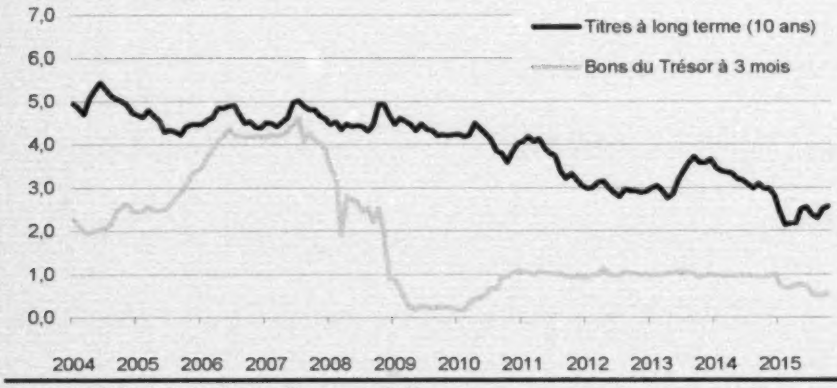

Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, la hausse importante des écarts de rendement avec les titres du gouvernement fédéral, qui avait été observée à compter de l'été 2008, pendant la crise financière, s'est considérablement résorbée depuis. Le niveau des écarts n'a toutefois pas rejoint les niveaux observés avant 2008. Ce phénomène a aussi été observé dans le cas des autres provinces.

GRAPHIQUE E.12

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)
(en points de pourcentage)

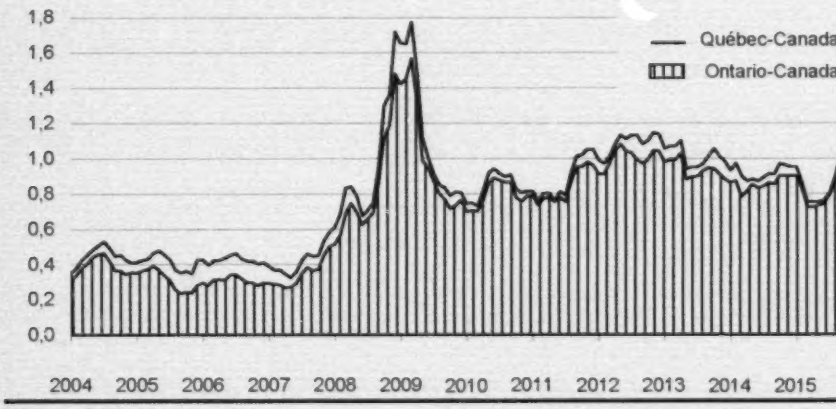

Source : PC-Bond.

2.5 La gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

❑ La part de la dette brute en devises étrangères

Au 31 mars 2015, la proportion de la dette brute du gouvernement en devises étrangères, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, était nulle[3]. Cette proportion était également nulle au 31 mars 2014, de même qu'au 31 mars 2013.

GRAPHIQUE E.13

Part de la dette brute en devises étrangères au 31 mars
(en pourcentage)

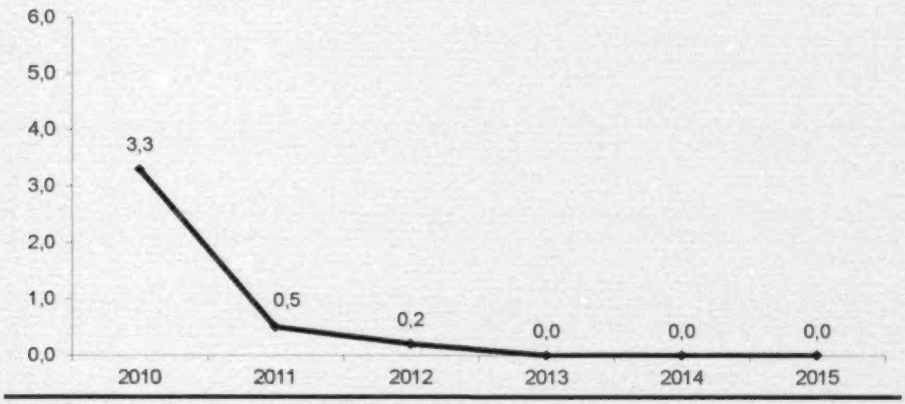

Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

[3] Au 31 mars 2015, avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute était de 83,1 % en dollars canadiens, 8,8 % en dollars américains, 4,7 % en euros, 1,7 % en francs suisses et 1,7 % dans d'autres devises étrangères (yens, dollars australiens, etc.).

❑ La part de la dette brute à taux d'intérêt variables

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt variables et une partie à taux d'intérêt fixes.

Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt variables était de 11,8 % au 31 mars 2015.

GRAPHIQUE E.14

Part de la dette brute à taux d'intérêt variables au 31 mars[1]
(en pourcentage)

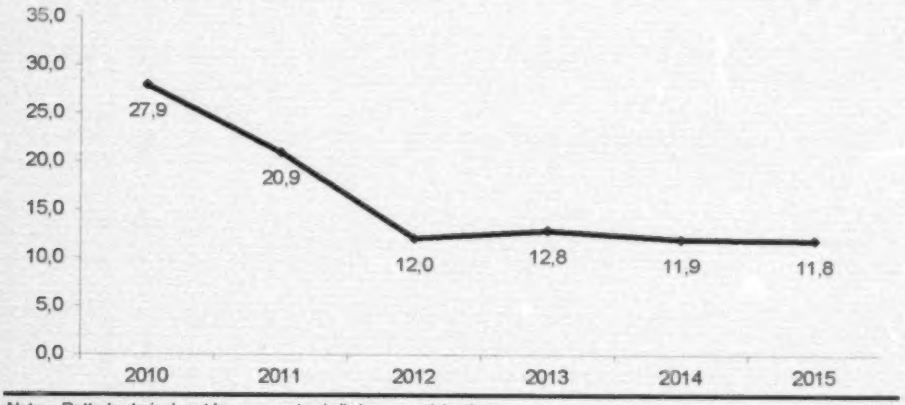

Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.
(1) La dette à taux d'intérêt variables comprend les instruments financiers à taux d'intérêt variables de même que les instruments financiers à taux d'intérêt fixes qui viennent à échéance dans un an et moins.

2.6 Les emprunts réalisés

TABLEAU E.11

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2015-2016[1]

Devises	En M$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Émissions d'obligations	8 147	71,0
Produits d'épargne	65	0,6
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	498	4,3
Sous-total	**8 710**	**75,9**
AUTRES DEVISES		
Dollar américain	1 529	13,4
Euro	1 080	9,4
Dollar australien	150	1,3
Sous-total	**2 759**	**24,1**
TOTAL	**11 469**	**100,0**

Note : Sur la base des emprunts réalisés ou négociés au 19 novembre 2015.
(1) Les montants comprennent les emprunts du fonds général, les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU E.12

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2015-2016 – Fonds général et Fonds de financement

Montant encaissé en dollars canadiens[1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[3]
(en millions)		(en %)			(en $)	(en %)
561	—	3,50	15 avril	2045-12-01	112,274	2,893
103	100 $ AU	4,20	1er mai	2025-03-10	108,461	3,193
506	—	2,75	15 mai	2025-09-01	101,146	2,622
510	—	2,75	19 mai	2025-09-01	101,916	2,537
536	—	3,50	2 juin	2045-12-01	107,277	3,128
506	—	2,75	12 juin	2025-09-01	101,211	2,614
512	—	2,75	17 juillet	2025-09-01	102,466	2,473
539	—	3,50	31 juillet	2045-12-01	107,682	3,107
521	—	2,75	11 août	2025-09-01	104,202	2,280
929	700 $ US	Variable[4]	4 septembre	2018-09-04	100,000	Variable[5]
522	—	3,50	9 septembre	2045-12-01	104,411	3,269
267[6]	200 $ US	Variable[4]	24 septembre	2018-09-04	100,006	Variable[5]
516	—	3,50	28 septembre	2048-12-01	103,130	3,343
67[6]	50 $ US	Variable[4]	30 septembre	2018-09-04	100,012	Variable[5]
67[6]	50 $ US	Variable[4]	30 septembre	2018-09-04	100,011	Variable[5]
507	—	3,50	13 octobre	2048-12-01	101,436	3,427
572	—	4,50	22 octobre	2020-12-01	114,293	1,577
1 080	750 €	1,125[7]	28 octobre	2025-10-28	99,018	1,230[8]
329	—	3,50	4 novembre	2022-12-01	109,723	2,018
199[6]	150 $ US	Variable[4]	9 novembre	2018-09-04	100,010	Variable[5]
47	50 $ AU	3,70	20 novembre	2026-05-20	99,957	3,705
501	—	3,50	20 novembre	2048-12-01	100,214	3,489
504	—	2,75	23 novembre	2025-09-01	100,751	2,662
505	—	2,75	24 novembre	2025-09-01	101,026	2,630
65[9]	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
498[10]	—	Zéro coupon	Diverses	Diverses	Divers	Divers
11 469						

Note : Emprunts réalisés ou négociés en date du 19 novembre 2015.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.
(5) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables trimestriellement.
(6) Emprunts privés.
(7) Les intérêts sont payables annuellement.
(8) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables annuellement.
(9) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.
(10) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

TABLEAU E.8

Dette des gouvernements au Canada au 31 mars 2015 selon les différents concepts

(en millions de dollars)

	Qc	Ont.	Féd.	N.-É.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.[1]	C.-B.	Î.-P.-É	Sask.	Alb.
Dette directe consolidée	**182 723**	**328 744**	**671 182**	**13 434**	**21 895**	**11 357**	**5 066**	**62 181**	**1 849**	**4 839**	**14 982**
Passif net au titre des régimes de retraite	28 041	−7 679	152 664	609	2 245	380	3 908	261	−385	7 077	11 196
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	131	10 830	76 140	1 955	478	363	2 554	1 921	58	—	—
Fonds des générations	−6 938										
Dette brute	**203 957**	**331 895**	**899 986**	**15 998**	**24 618**	**12 100**	**11 528**	**64 363**	**1 522**	**11 916**	**26 178**
En % du PIB	*55,1*	*46,0*	*45,6*	*40,9*	*38,4*	*37,7*	*32,9*	*27,1*	*25,4*	*14,4*	*7,0*
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	−18 377	−47 409	−213 027	−967	−5 655	322	−2 443	−25 461	612	−6 364	−36 676
Dette nette[2]	**185 580**	**284 486**	**686 959**	**15 031**	**18 963**	**12 422**	**9 085**	**38 902**	**2 134**	**5 552**	**−10 498**
En % du PIB	*50,1*	*39,4*	*34,8*	*38,5*	*29,6*	*38,8*	*26,0*	*16,4*	*35,5*	*6,7*	*−2,8*
Moins : Actifs non financiers	−64 419	−97 065	−74 629	−5 758	−11 578	−8 461	−4 148	−42 154	−1 003	−8 626	−44 753
Dette représentant les déficits cumulés[2]	**121 161**	**187 421**	**612 330**	**9 273**	**7 385**	**3 961**	**4 937**	**−3 252**	**1 131**	**−3 074**	**−55 251**
En % du PIB	*32,7*	*26,0*	*31,0*	*23,7*	*11,5*	*12,4*	*14,1*	*−1,4*	*18,8*	*−3,7*	*−14,7*

Note : Les chiffres encadrés indiquent le ou les concepts de dette utilisés dans les documents budgétaires des gouvernements.
(1) Données au 31 mars 2014 puisque les comptes publics 2014-2015 de cette province n'avaient pas été publiés en date du 19 novembre 2015.
(2) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulés.
Sources : Comptes publics des gouvernements, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU E.13

Emprunts réalisés en 2015 par Hydro-Québec

Montant encaissé en dollars canadiens[1]	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[2]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur[3]
(en millions)		(en %)			(en $)	(en %)
13	—	4,205	4 mars	2017-03-02	106,785	0,770
6	—	Zéro coupon	24 avril	2017-04-15	97,939	1,058
19						

Note : Emprunts réalisés du 1er janvier au 19 novembre 2015.
(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
(2) Les intérêts sont payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.
(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement, à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

3.1 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Ces régimes comptaient 591 747 participants actifs et 352 273 prestataires au 31 décembre 2014.

TABLEAU E.14

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2014

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	543 434	248 740
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	29 154	28 858
Autres régimes :		
– Régime de retraite des enseignants (RRE)[1] et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)[1]	54	43 571
– Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)[1]	15	19 196
– Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 725	5 107
– Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 827	1 821
– Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	290	365
– Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)[2]	165	170
– Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	121	420
– Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 962	4 025
Total des autres régimes	19 159	74 675
TOTAL	**591 747**	**352 273**

(1) Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.
(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en vigueur le 1er janvier 1992.
Source : Comptes publics 2014-2015.

❑ Description sommaire des régimes de retraite

Les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic sont à prestations déterminées. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

Le RREGOP et le RRPE, qui représentent près de 97 % des participants actifs, sont des régimes à coûts partagés : le gouvernement est responsable du paiement de 50 % des prestations et les participants sont responsables de l'autre 50 %[4].

Les autres régimes de retraite sont majoritairement des régimes à solde du coût. Pour ces régimes, le gouvernement assume le coût du régime, net des cotisations versées par les participants.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite[5].

TABLEAU E.15

Évolution du taux de cotisation des employés à certains régimes de retraite
(en pourcentage)

	RREGOP[1]	RRPE[2]	RRMSQ[3]	RRAPSC[4]
2004	5,35	4,50	8 / 6,2 / 8	4,0
2005	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2006	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2007	7,06	7,78	8 / 6,2 / 8	4,0
2008	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2009	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2010	8,19	10,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2011	8,69	11,54	8 / 6,2 / 8	4,0
2012	8,94	12,30	8 / 6,2 / 8	4,0
2013	9,18	12,30	8 / 6,2 / 8	6,5
2014	9,84	14,38	8 / 6,2 / 8	8,3
2015	10,50	14,38	8 / 6,2 / 8	9,3

(1) Pour 2004 à 2012, taux applicable sur l'excédent de 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) qui est déterminé par la Régie des rentes du Québec (RRQ). À compter de 2012, la formule de cotisation a été modifiée à l'occasion du renouvellement des conventions collectives. Pour l'année 2012, le taux s'applique sur l'excédent de 33 % du MGA. Pour l'année 2013, le taux s'applique sur l'excédent de 31 % du MGA. Pour l'année 2014, le taux s'applique sur l'excédent de 29 % du MGA. Pour l'année 2015, le taux s'applique sur l'excédent de 27 % du MGA. En 2015, le MGA est de 53 600 $.
(2) Taux applicable sur l'excédent de 35 % du MGA.
(3) Taux applicable jusqu'à l'exemption annuelle de base de la RRQ (3 500 $) / taux applicable sur l'excédent jusqu'à concurrence du MGA / taux applicable sur l'excédent du MGA.
(4) Taux applicable sur l'excédent de 25 % du salaire ou de 25 % du MGA si inférieur.

[4] Ce partage de coût est en vigueur depuis le 1er juillet 1982. Auparavant, le gouvernement était responsable du paiement de 7/12 des prestations (58,3 %).

[5] À l'exception du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

❑ Changements de 2010

En 2010, le gouvernement a modifié le RREGOP et le RRPE pour inclure la possibilité d'accumuler jusqu'à 38 années de service. Cette modification, convenue au moment du dernier renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, visait à faire en sorte que les employés en fin de carrière demeurent plus longtemps au travail, facilitant également le transfert d'expertise.

Le RRPE a également été modifié par l'adoption du projet de loi n° 58 par l'Assemblée nationale en 2012. Les modifications incluses dans le projet de loi étaient le fruit de consultations menées auprès des représentants des participants et comportaient plusieurs changements favorisant la santé financière du RRPE. Notamment, les critères d'admissibilité à une rente de retraite ont été resserrés. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, le nouveau participant doit compléter une période de participation additionnelle de cinq ans au régime pour que sa prestation de retraite puisse être établie conformément aux dispositions du RRPE. De plus, la réduction de la prestation pour une retraite anticipée a été augmentée.

3.1.1 Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte des sommes accumulées pour payer les prestations de retraite, notamment le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), dont il sera question plus loin.

Les évaluations actuarielles des obligations des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA[6], sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic s'établissait à 83 304 millions de dollars au 31 mars 2015 (net des actifs des régimes). Ce montant est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

[6] À l'exception de celle du RRUQ, qui est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé.

TABLEAU E.16

Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	31 mars 2015
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	51 966
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	12 264
Autres régimes :	
– Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	11 034
– Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	3 550
– Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 898
– Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	3 420
– Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	654
– Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	586
– Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	196
– Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)	148
– Actifs des régimes[1]	−4 412
Total des autres régimes	19 074
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**83 304**

(1) Actifs des régimes, notamment du RREFGQ, du RRMSQ et du RRUQ.

❑ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise également chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette dépense comprend deux éléments :

— le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, net des cotisations versées, soit 2 247 millions de dollars en 2014-2015;

— l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles, pour un coût de 879 millions de dollars en 2014-2015.

En 2014-2015, la dépense du gouvernement au titre des régimes de retraite s'est donc établie à 3 126 millions de dollars.

TABLEAU E.17

Dépense au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2014-2015
Coût net des prestations constituées	2 247
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	879
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**3 126**

3.1.2 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2015, la valeur comptable du FARR s'établissait à 55 263 millions de dollars.

TABLEAU E.18

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)
(en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placement imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	−5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095[1]	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437[1]	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749[2]	2 100	2 176	36 025
2009-2010	36 025	—	2 175	38 200
2010-2011	38 200	2 000	2 065	42 265
2011-2012	42 265	1 000	2 087	45 352
2012-2013	45 352	1 000	1 992	48 344
2013-2014	48 344	1 000	1 989	51 333
2014-2015	51 333	1 500	2 430	55 263

(1) Ces montants tiennent compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.
(2) Ce montant tient compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants au RRPE.

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada.

Au 31 mars 2015, la valeur marchande du FARR était plus élevée que sa valeur comptable.

TABLEAU E.19

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	-31
1996-1997	1 014	1 095	-81
1997-1998	1 179	1 321	-142
1998-1999	2 209	2 356	-147
1999-2000	5 040	5 703	-663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	-479
2006-2007	26 877	28 859	-1 982
2007-2008	31 764	32 024	-260
2008-2009	36 025	25 535	10 490
2009-2010	38 200	29 559	8 641
2010-2011	42 265	35 427	6 838
2011-2012	45 352	38 222	7 130
2012-2013	48 344	42 562	5 782
2013-2014	51 333	49 034	2 299
2014-2015	55 263	57 432	-2 169

❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Malgré cela, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, bien que les emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmentent la dette directe, les dépôts au FARR ont pour conséquence de diminuer simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU E.20

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR[1]
(en millions de dollars)

		Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A)	Dette directe consolidée	182 723	183 723	1 000
	Passif au titre des régimes de retraite	83 304	83 304	—
	Moins : Valeur comptable du FARR	−55 263	−56 263	−1 000
(B)	Passif net au titre des régimes de retraite	28 041	27 041	−1 000
(C)	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	131	131	—
(D)	Moins : Fonds des générations	−6 938	−6 938	—
(E)	**DETTE BRUTE (E = A + B + C + D)**	**203 957**	**203 957**	**—**

(1) Illustration basée sur les résultats au 31 mars 2015.

❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. En effet, les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu par la Caisse a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 16 années sur 21.

TABLEAU E.21

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec
(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du FARR	Coût des nouveaux emprunts[1]	Écart (en points de pourcentage)
1994	-3,3[2]	9,2	-12,5
1995	17,0	8,9	8,1
1996	16,1	7,7	8,4
1997	13,4	6,5	6,9
1998	10,4	5,8	4,6
1999	15,3	6,0	9,3
2000	7,2	6,5	0,7
2001	-4,7	6,1	-10,8
2002	-8,5	5,8	-14,3
2003	14,9	5,2	9,7
2004	11,4	5,0	6,4
2005	13,5	4,5	9,0
2006	13,5	4,6	8,9
2007	5,2	4,7	0,5
2008	-25,6	4,5	-30,1
2009	10,7	4,4	6,3
2010	13,4	4,1	9,3
2011	3,5	3,7	-0,2
2012	9,4	3,0	6,4
2013	12,6	3,3	9,3
2014	11,9	3,2	8,7

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.
(2) De février à décembre 1994.
Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

❑ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

Au 31 mars 2015, la valeur comptable du FARR représentait 62 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Dans l'hypothèse de dépôts au FARR de 1 milliard de dollars par année, l'objectif de 70 % devrait être atteint deux ans plus tôt que prévu, soit en 2017-2018.

GRAPHIQUE E.15

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic
(en pourcentage)

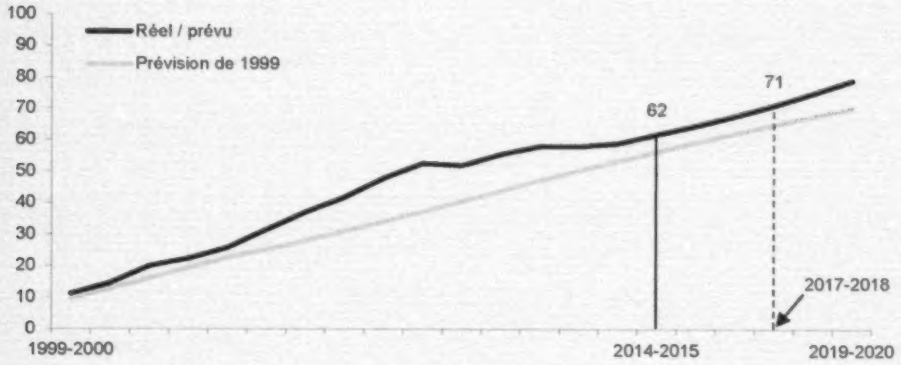

3.2 Le Fonds des générations

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. Au 31 mars 2015, la valeur marchande du Fonds des générations était plus élevée que sa valeur comptable.

TABLEAU E.22

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007[1]	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010	2 677	2 556	121
2010-2011	3 437	3 524	-87
2011-2012	4 277	4 375	-98
2012-2013	5 238	5 550	-312
2013-2014	5 659	6 299	-640
2014-2015	6 938	8 182	-1 244

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement sept années sur huit.

TABLEAU E.23

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec
(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts[1]	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6[2]	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.
(2) Taux de rendement de février à décembre 2007 puisque le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.
Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

3.3 Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances

En 2014, le taux de rendement sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été de 11,93 % pour le FARR, de 11,67 % pour le Fonds des générations et de 11,90 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. La politique de placement de ces fonds est présentée à l'encadré de la page E.47.

TABLEAU E.24

Valeur marchande et rendement en 2014 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement	Valeur marchande au 31 décembre 2014
	(en %)	(en M$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	11,93	53 433
Fonds des générations	11,67	7 462
Fonds des congés de maladie accumulés	11,90	942

3.3.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le FARR a affiché un rendement de 11,93 % en 2014. Sa valeur marchande s'établissait à 53 433 millions de dollars au 31 décembre 2014.

L'actif du FARR est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du FARR est composée à 35,75 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 16,5 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles et infrastructures) et à 47,75 % d'actions. Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU E.25

Politique de placement du FARR au 1er juillet 2015
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants[1]
Titres à revenu fixe	35,75	34,8
Placements sensibles à l'inflation	16,50	17,1
Actions	47,75	48,1
TOTAL	**100,00**	**100,0**

(1) Données au 31 décembre 2014. Rapport annuel 2014 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,45 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de 11,25 % en 2014.

3.3.2 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 11,67 % en 2014. Sa valeur marchande s'établissait à 7 462 millions de dollars au 31 décembre 2014.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 41,0 % de titres à revenu fixe (obligations, dettes immobilières, etc.), à 14,5 % de placements sensibles à l'inflation (immeubles et infrastructures) et à 44,5 % d'actions.

TABLEAU E.26

Politique de placement du Fonds des générations au 1er juillet 2015
(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants[1]
Titres à revenu fixe	41,0	34,8
Placements sensibles à l'inflation	14,5	17,1
Actions	44,5	48,1
TOTAL	**100,0**	**100,0**

(1) Données au 31 décembre 2014. Rapport annuel 2014 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

3.3.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 11,90 % en 2014. Sa valeur marchande s'établissait à 942 millions de dollars au 31 décembre 2014.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. La politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1er juillet 2015
(en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants[1]
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Obligations	28,75	34,0	27,2
Obligations à long terme	0,0	0,0	1,0
Dettes immobilières	6,0	6,0	5,5
Total – Revenu fixe	**35,75**	**41,0**	**34,8**
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,5
Infrastructures	5,5	5,0	4,9
Immeubles	11,0	9,5	11,7
Total – Placements sensibles à l'inflation	**16,5**	**14,5**	**17,1**
Actions canadiennes	11,25	10,0	11,1
Actions Qualité mondiale	10,5	10,0	9,9
Actions américaines	4,5	5,0	5,4
Actions étrangères (EAEO)	4,5	4,5	5,1
Actions des marchés en émergence	5,0	5,0	5,2
Placements privés	12,0	10,0	11,4
Total – Actions	**47,75**	**44,5**	**48,1**
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.
FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.
EAEO : Europe, Australasie, Extrême-Orient.
(1) Données au 31 décembre 2014. Rapport annuel 2014 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

3.4 Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement inscrit une dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite. Ceci découle du fait qu'historiquement, il a décidé de gérer à l'interne ses contributions aux régimes de retraite de ses employés plutôt que d'en confier la gestion à une caisse externe. Cela a fait en sorte de réduire les emprunts effectués sur les marchés financiers et la croissance de la dette directe. En contrepartie, les engagements à l'égard des régimes de retraite des employés du gouvernement apparaissent à son passif et il doit inscrire une dépense d'intérêts calculée sur la valeur des obligations actuarielles à l'égard de ces régimes. Toutefois, les revenus de placement du FARR doivent être soustraits de ce montant. La dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite est incluse dans le service de la dette du gouvernement.

TABLEAU E.27

Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2014-2015
Intérêts sur les obligations actuarielles des régimes de retraite[1]	5 591
Moins : Revenus de placement du FARR	−2 430
INTÉRÊTS SUR LE PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	**3 161**

(1) Nets des revenus des fonds particuliers des régimes.

Les rendements réalisés par la Caisse sur le FARR sont pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

> Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme[7].

7 COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA, *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .035.

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs que prévu que lorsqu'ils sont moins bons[8].

De plus, les écarts entre le rendement réalisé et le rendement prévu, qui sont étalés sur cinq ans, sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période de l'ordre de quatorze ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants aux régimes de retraite[9]. Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR[10].

---

8 Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans, c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

9 La méthode de comptabilisation du FARR distingue le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) des autres régimes, comme c'est le cas pour la comptabilisation du passif au titre des régimes de retraite. La DUMERCA du RRPE est de dix ans, alors que celle des autres régimes est de quinze ans.

10 « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA, *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, chapitre SP 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, CPA Canada définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, l'état des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à long terme. Les cotes de crédit du Québec y sont indiquées en caractères gras.

TABLEAU E.28

Échelles de cotes de crédit de la dette à long terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch	Japan Credit Rating Agency
Capacité ***extrêmement élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité ***très élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aa1 **Aa2** Aa3	AA+ AA AA−	AA (high) AA AA (low)	AA+ AA **AA−**	**AA+** AA AA−
Capacité ***élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1 A2 A3	**A+** A A−	**A (high)** A A (low)	A+ A A−	A+ A A−
Capacité ***adéquate*** de payer les intérêts et de rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1 Baa2 Baa3	BBB+ BBB BBB−	BBB (high) BBB BBB (low)	BBB+ BBB BBB−	BBB+ BBB BBB−
Capacité ***incertaine*** de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1 Ba2 Ba3	BB+ BB BB−	BB (high) BB BB (low)	BB+ BB BB−	BB+ BB BB−
Capacité ***très incertaine*** de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1 B2 B3	B+ B B−	B (high) B B (low)	B+ B B−	B+ B B−

Les agences ajoutent à la cote de crédit une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative. Dans le cas du Québec, toutes les agences attribuent une perspective « stable » à sa cote de crédit, à l'exception de Fitch qui lui attribue une perspective « négative » depuis décembre 2013, à la suite du report de l'équilibre budgétaire à 2015-2016 annoncé en novembre 2013.

TABLEAU E.29

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Fitch	AA–	Négative
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

Le tableau suivant montre les échelles de cotes des agences pour la dette à court terme. Les cotes de crédit du Québec y sont indiquées en caractères gras.

TABLEAU E.30

Échelles de cotes de crédit de la dette à court terme[1]

Définition	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	Fitch
Capacité ***très élevée*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme.	**P-1**	**A-1+** A-1	R-1 (high) **R-1 (middle)** R-1 (low)	**F1+** F1
Capacité ***très adéquate*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P-2	A-2	R-2 (high)	F2
Capacité ***adéquate*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P-3	A-3	R-2 (middle) R-2 (low) R-3	F3
Capacité ***incertaine*** de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime[2]	B-1 B-2 B-3 C	R-4 R-5	B C
Incapacité de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime[2]	D	D	D

(1) JCR n'attribue pas de cote de crédit à court terme au Québec.
(2) Moody's utilise la catégorie « Not Prime » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution des cotes de crédit du gouvernement du Québec. Les cotes de crédit de 2015 sont celles en vigueur au 19 novembre 2015.

GRAPHIQUE E.16

Cote de crédit du Québec attribuée par Moody's

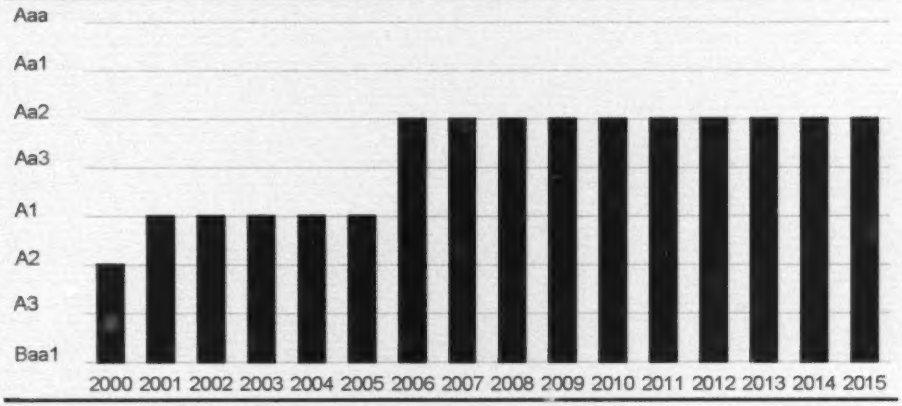

GRAPHIQUE E.17

Cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's

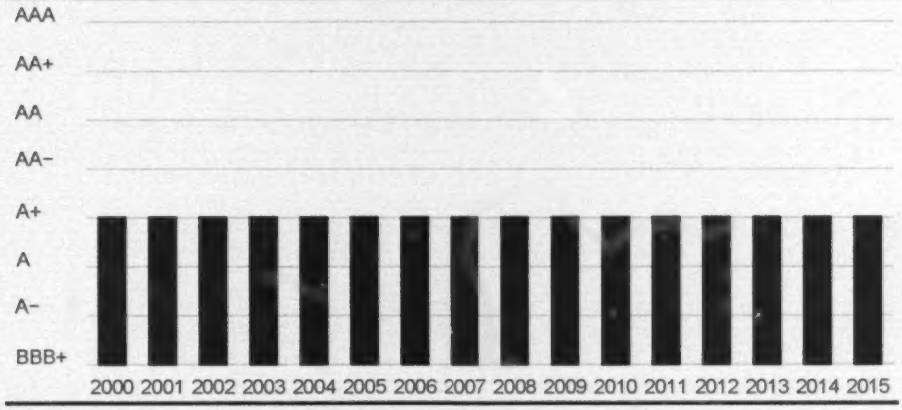

GRAPHIQUE E.18

Cote de crédit du Québec attribuée par DBRS

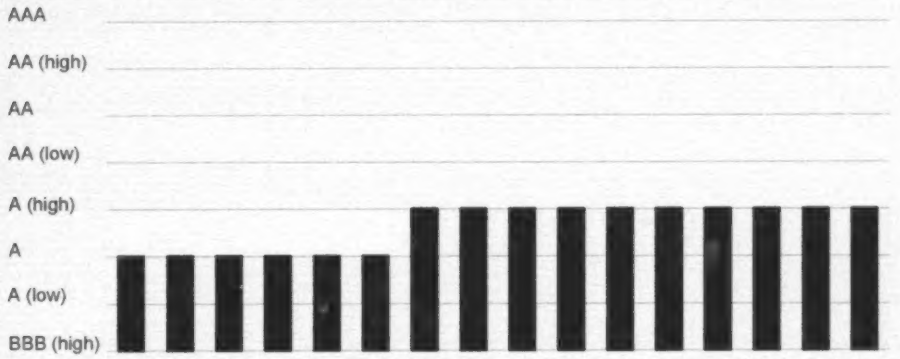

(1) La cote de crédit a été augmentée de A (low) à A le 14 juin 2000.

GRAPHIQUE E.19

Cote de crédit du Québec attribuée par Fitch

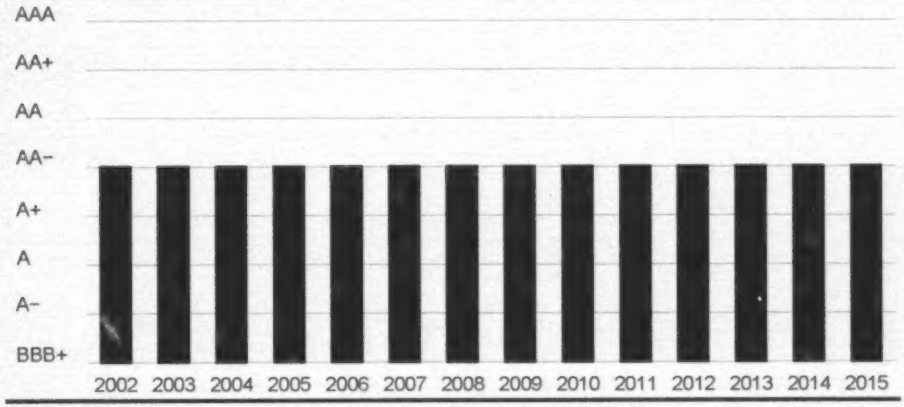

Note : L'agence de notation Fitch attribue une cote de crédit au Québec depuis 2002.

GRAPHIQUE E.20

Cote de crédit du Québec attribuée par JCR

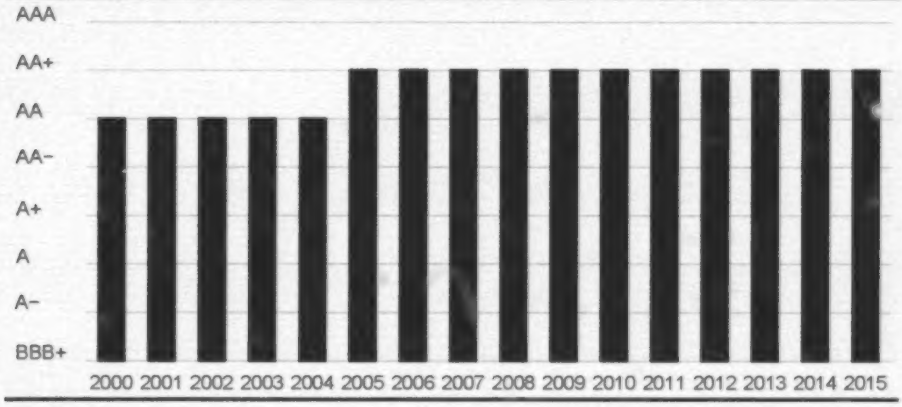

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au 19 novembre 2015. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR, puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE E.21

Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's

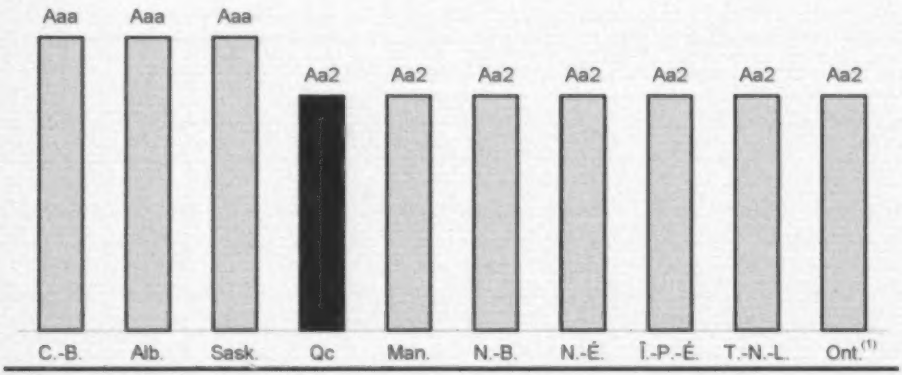

(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE E.22

Cote de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

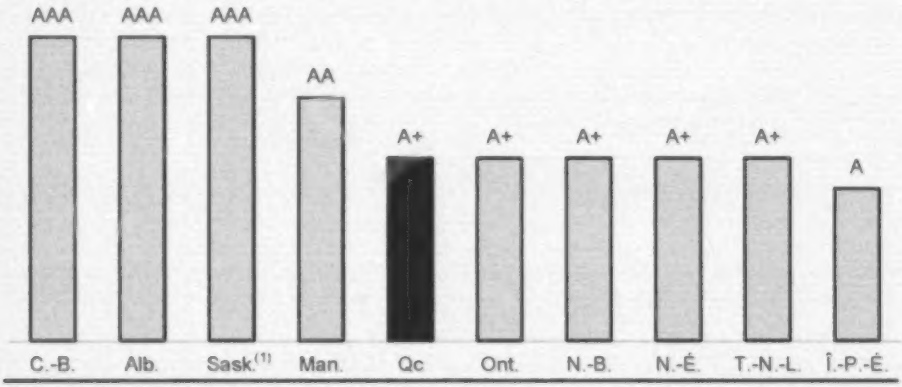

(1) Perspective négative.

GRAPHIQUE E.23

Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS

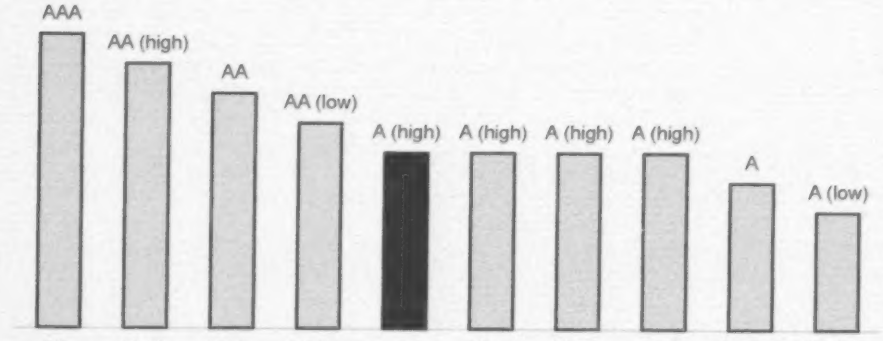

GRAPHIQUE E.24

Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch

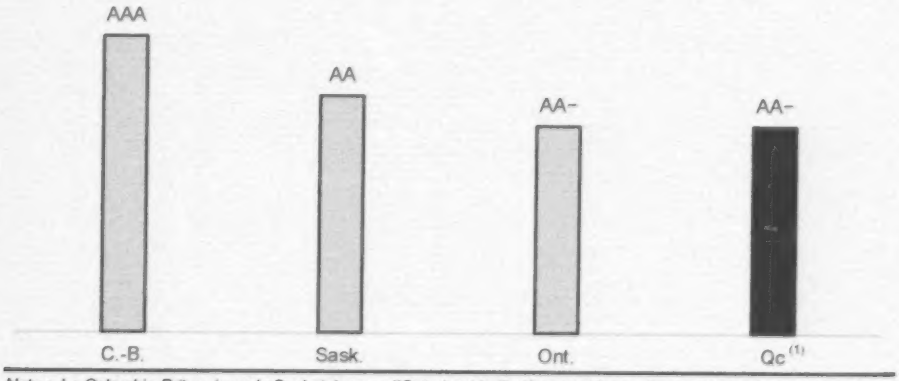

Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de crédit de cette agence.
(1) Perspective négative.

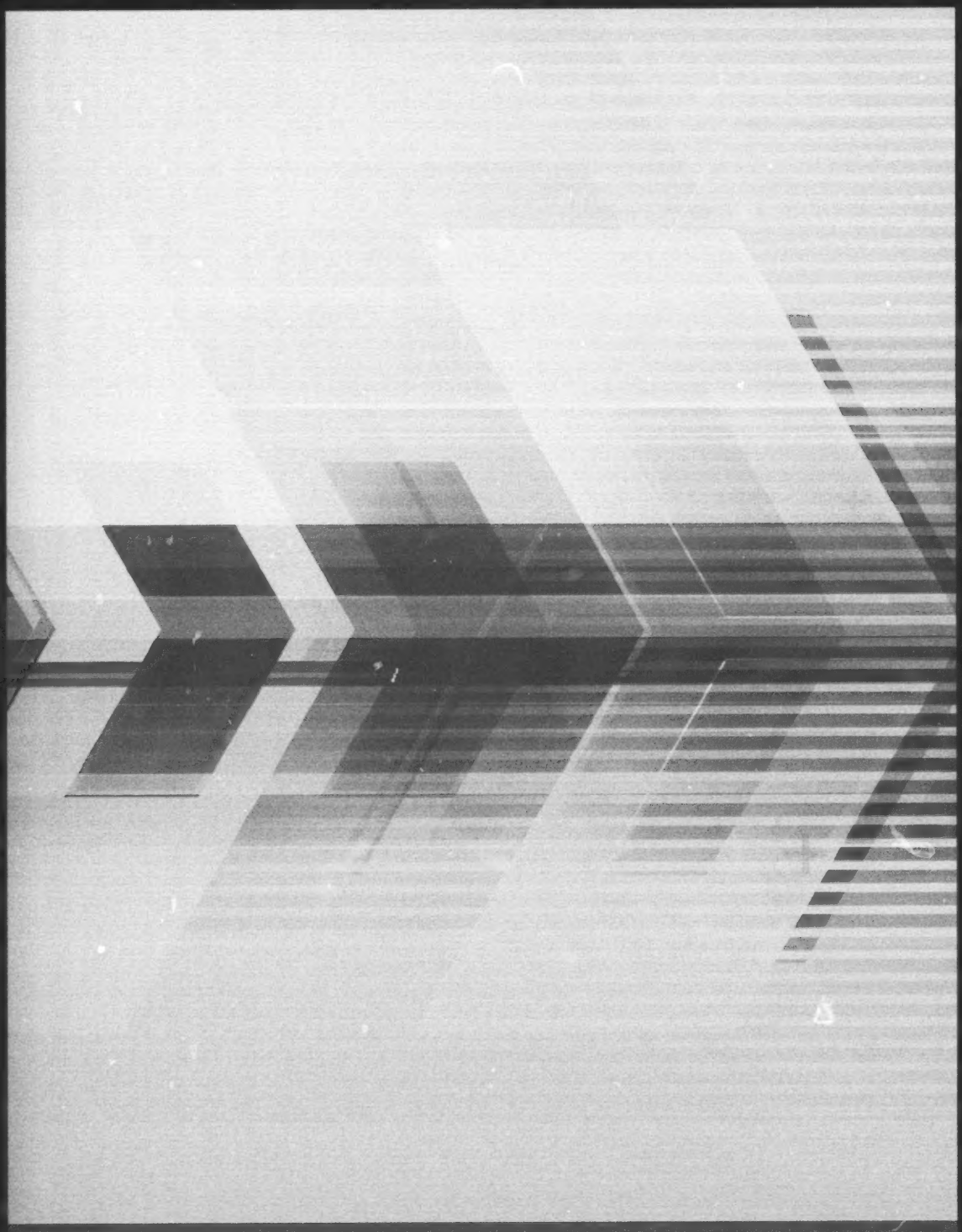

Finances
Québec